

Sommaire

- 3 ■ AG et CA de l'ANEF
- 17 ■ In Memoriam
- 63 ■ Journée d'études
- 103 ■ Formation
- 107 ■ Réseaux
- 125 ■ Livres et vidéo



© Paris, MESR, une partie du CA de l'ANEF, 13-3-2015

AG du 16 mars 2015 à Paris

Rapport moral : compte rendu d'activités 2014

VIE INTERNE DE L'ASSOCIATION

- Le Conseil d'administration de l'ANEF (élu par l'AG de décembre 2012 à Toulouse, lors du Colloque « Femmes, féminisme et recherches, 30 ans après ») s'est réuni en 2014 à trois reprises : le 4 avril, le 30 juin, le 3 novembre. Cette année, aucun CA n'a pu se tenir en région. EFiGiES a été invitée à intervenir dans chacun des CA pour des échanges d'information.

- Outre les CA, des sous-groupes se sont régulièrement réunis pour faire avancer les projets. Le CA fonctionne en commissions : Site & Communication ; Partenariats ; Diffusion et valorisation du *Livre blanc*. Des sous-groupes se constituent également pour mener à bien différentes initiatives : Organisation de la journée MOOC du 16 mars, participation de l'ANEF au Colloque de l'AUF (Agence universitaire de la francophonie) à Dakar, propositions d'ateliers au Congrès de la recherche féministe dans la francophonie de Montréal, etc.

- Depuis 2013, le CA a souhaité élire un bureau qui puisse collaborer et se partager les responsabilités. C'est pourquoi la présidence est représentée par trois personnes : Sylvie Cromer, Présidente, Erika Flahault et Françoise Picq, Vice-présidentes. Isabelle Collet est Trésorière et Nicole Decuré, Secrétaire. Le triumvirat de la présidence se réunit régulièrement, notamment pour préparer les CA.

- L'ANEF diffuse régulièrement des informations sur les recherches et enseignements sur le genre aux adhérent.e.s sur sa liste de diffusion et plus largement sur son site rénové, enrichi et désormais quadrilingue : www.anef.org.

- Après l'AG du 20 janvier 2014 et lors du premier CA d'avril, les objectifs de l'année ont été fixés :

- porter les revendications du *Livre blanc*, notamment selon deux axes :
 - en défendant l'institutionnalisation des études et des recensements sur le genre,
 - en luttant pour la levée du tabou des violences sexistes et sexuelles dans les ESR ;
- donner une meilleure visibilité à l'ANEF.

ACTIVITÉS

AXE 1 : PROMOUVOIR L'INSTITUTIONNALISATION DES ÉTUDES ET DES ENSEIGNEMENTS SUR LE GENRE

Dans le cadre de sa mission d'œuvrer à l'institutionnalisation des études et des enseignements sur le genre, 2014 a ainsi été consacrée à :

► **La valorisation du Livre blanc** : 1 500 courriels ont été envoyés. Une diffusion de la publicité a été organisée à plusieurs occasions comme par exemple à la Biennale de l'égalité à Lorient, 16-17 mai 2014.

Plusieurs rencontres ont été programmées, animées par de nombreuses membres du CA. De fait, la première édition du *Livre blanc* est quasi épuisée.

- Le 20 janvier 2014, une première rencontre-débat réunissant 85 personnes a été organisée au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette rencontre a été conçue comme une interpellation des réseaux (EFiGiES, Clasches, CPED), des structures institutionnelles (CEVISH, MIPADI), des politiques (MESR, Droits des Femmes) à partir des propositions issues des travaux de l'ANEF et de ses partenaires. L'objectif était de débattre largement des propositions de l'ANEF en les confrontant aux projets politiques en cours (voir les interventions publiées dans le *bulletin* de l'ANEF n° 64 et le programme de la journée sur le site de l'ANEF).

- Le 21 janvier 2014 devant l'assemblée CPED (Conférence permanente des chargé.e.s de mission Égalité Diversité) à La Rochelle, Geneviève Pezeu a présenté le *Livre blanc*.

- Le 21 février 2014, Françoise Picq a présenté le *Livre blanc* à la journée des Cartésiens (Association des Docteurs et Doctorants de Paris Descartes) et à la « kick-off », Conférence de EGERA (Projet européen de Sciences-po avec d'autres universités d'Europe dans le cadre du 7^e PCRD).

- Le 5 mars 2014, la Librairie Violette a organisé un débat, animé par Françoise Picq et Natacha Chetcuti.

- Le 10 juillet 2014, Érika Flahault a présenté le *Livre blanc* à la journée de clôture de l'académie d'été du DIU numérique « Études sur le genre » des universités Rennes 2 et Bretagne occidentale, à Quimper.

- Le 5 septembre 2014, un atelier (« L'enseignement supérieur et la recherche au prisme du genre ») a été organisé dans le cadre du congrès « Études de genre en France » du GIS Institut du genre à l'ENS de Lyon (3-4-5 septembre 2014), par l'ANEF avec l'ARCEF et EFiGiES. Une publicité du *Livre blanc* a été diffusée dans les pochettes des participant.e.s au congrès.

- Radio FMR : Radio Toulouse : Véronique Perry.

- Colloque à Bordeaux : Véronique Perry.

- Les 13 et 14 novembre 2014, Delphine Naudier et Françoise Picq ont représenté l'ANEF au colloque « Femmes universitaires, femmes de pouvoir ? » organisé par l'Agence universitaire de la Francophonie en amont du 15^e Sommet de la Francophonie à Dakar au Sénégal.

Delphine Naudier a présenté une communication construite à partir du chapitre 4 du *Livre blanc*, Les inégalités professionnelles dans l'enseignement supérieur et la recherche : « Le plafond de verre dans l'enseignement supérieur et la recherche en France : analyse des mécanismes et préconisations ».

Françoise Picq a présenté une communication faisant écho au chapitre 1 du *Livre blanc* sur les liens entre la recherche féministe, les associations et les pouvoirs publics: « Le triangle de velours et le pouvoir universitaire : une expérience ». Le *Livre blanc* a été largement diffusé auprès des participant.e.s du congrès et des personnalités de la francophonie. Il a soulevé l'enthousiasme par les informations et les analyses qu'il présente et qui sont d'une grande utilité dans les échanges internationaux.

- Le dossier « Précieuses études de genre » du *Journal du CNRS* n° 276 (2014) livre une présentation du *Livre blanc* par Natacha Chetcuti.

- Un entretien de Françoise Picq et Sylvie Cromer a été publié dans *VRS*, le journal du SNCS (Syndicat national des chercheurs scientifiques SNCS-FSU), n° 396 de janvier-avril 2014.

- Un compte rendu du *Livre blanc* a été publié le 25 juin 2014 sur <http://lectures.revues.org/15040>.

- Le *Livre blanc* est largement cité dans le rapport « Breizh GenDeration, la jeune recherche sur le genre en Bretagne », rédigé par Hélène Nicolas (déc. 2014).

► **Défense des recensements et la structuration d'un réseau féministe francophone**

Malgré les éloges, le recensement des recherches sur le genre fait par la mission pour la place des femmes au CNRS s'est arrêté. L'ANEF, qui estime nécessaire des recensements, conformément aux préconisations du *Livre blanc* et aux engagements ministériels, a organisé une réunion avec des responsables du Conseil scientifique du recensement CNRS le 16 avril 2014 pour remobiliser celui-ci autour du recensement. Des pistes de réflexion ont été lancées, notamment autour de la structuration d'un réseau féministe francophone.

Le débat a été relancé lors de la table ronde du Congrès genre à Lyon en septembre 2014 et porté au congrès de l'AUF à Dakar (voir plus bas).

L'ANEF portera encore ce projet au 7^e congrès féministe francophone d'août 2015 à Montréal (voir perspectives).

AXE 2 : IMPLICATION DANS LES RÉSEAUX FÉMINISTES FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX : SOUTIENS, INTERVENTIONS, PARTICIPATIONS ET PUBLICATIONS

- ▶ L'ANEF est membre et participe activement aux activités des réseaux suivants :
 - Membre du réseau des associations du Centre francilien Hubertine Auclert (<http://www.centre-hubertine-auclert.fr/associations>)
 - Membre du collectif des Féministes en Mouvements (<http://feministesenmouvements.wordpress.com/qui-sommes-nous/>)
 - Membre du CNDF

▶ **Interventions**

L'ANEF est intervenue au colloque organisé par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), à Dakar « Femmes universitaires, femmes de pouvoir ? », les 13 et 14 novembre 2014, (Françoise Picq et Delphine Naudier, voir *supra*).

▶ **Auditions partenariats institutionnels**

- Le 28 juin 2014, rencontre avec Roxane Lundi, stagiaire de Maud Olivier, députée de l'Essonne, désireuse de créer une mission parlementaire sur les Études genre.

- Corinne Bouchoux, sénatrice EELV, projette une autre mission parlementaire sur le genre dans les ESPE. L'ANEF s'est déclarée partie prenante pour participer à l'expertise de la mise en œuvre des formations à l'égalité femmes-hommes et genre dans les masters MEEF des ESPE.

▶ **Pétitions**

L'ANEF a signé plusieurs pétitions qu'on retrouvera sur le site :

<http://www.anef.org/?cat=67>

▶ **Participations**

Colloque du CNRS du 7 au 10 mars : Intégrer la dimension genre dans la recherche.

De plus, l'ANEF a rencontré régulièrement ses partenaires institutionnels : la MIPADI du MESR et le SDFE.

AXE 3 : LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ESR

L'ANEF a estimé que ce doit être une priorité étant donné le contexte : sortie du guide CLASCHES, enquête VIRAGE, tentatives de constitution de cellules dans différentes universités.

Suite à la publication de son *Livre blanc*, dont le chapitre 5 s'intitule « Harcèlement sexuel et violences sexistes à l'université et dans l'enseignement supérieur », l'ANEF s'est vue mandatée par le ministère de l'Enseignement supérieur

et de la Recherche (MIPADI) pour organiser une journée de travail sur le harcèlement sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cet atelier de travail, « Harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche : quels dispositifs mettre en place ? », a été co-organisé avec le CLASCHES et la CPED, partenaires incontournables sur ces questions, à Paris le 28 novembre 2014.

Dans une phase préparatoire (juin à novembre 2014), deux représentantes de chaque association ont travaillé de concert pour dresser un état des lieux de la situation, organiser le programme, penser les modalités participatives et préparer les documents de travail: Sylvie Cromer et Érika Flahault pour l'ANEF, deux militantes du CLASCHES, Colette Guillopé et Rozenn Texier-Picard pour la CPED.

La journée s'est déroulée le 28 novembre 2014 dans les locaux du ministère. Elle a réuni 28 participant.e.s aux profils variés : chargé.e.s de mission égalité, responsables ressources humaines, responsables administratives, représentant.e.s des services sociaux, juridiques et médicaux. Plusieurs grandes écoles et universités de tailles variées étaient représentées, situées sur tout le territoire.

Les objectifs de la journée étaient les suivants :

- réfléchir aux modalités possibles de mise en place de cellules d'orientation, d'écoute, d'intervention auprès de victimes de violences sexistes et sexuelles au sein de l'enseignement supérieur et la recherche, en s'appuyant sur les expériences existantes (françaises ou étrangères) ;
- écrire un vade-mecum évoquant les configurations possibles (avec avantages et inconvénients), les conditions de réussite, les moyens nécessaires à la mise en place de telles cellules.

Le travail, alternant ateliers en demi-groupes et mises en commun des réflexions en grand groupe, s'est appuyé sur les expériences des participant.e.s et sur les éléments de cadrage préparés en amont par l'équipe organisatrice. Un matériau riche a été recueilli, qui servira de base à la rédaction d'un premier prototype du vade-mecum que les co-organisatrices sont en train de rédiger.

Cette journée a également été l'occasion d'initier un réseau des personnes concernées par la question réseau qui a pour vocation de favoriser la mutualisation des expériences, les échanges d'information et de documents, les réflexions communes.

On peut télécharger sur le site de l'ANEF le document préparatoire (107 p.) : Dossier documentaire complet_28 novembre 2015_Site

AXE 4 : BULLETIN DE L'ANEF - ISSN:1163-1422

Publication du *Bulletin* n° 64, hiver 2014, de 115 pages comprenant :

- les comptes rendus de l'Assemblée générale et des Conseils d'administration de 2014,

- un hommage à Nicole-Claude Mathieu,
- la présentation des activités de l'ANEF : les signatures de pétitions, la journée du 20 janvier 2014 de présentation du *Livre blanc* au MESR, avec notamment les interventions de Lola Gonzalez-Quijano pour EFiGiES et de Nathalie Coulon pour la CEVISHS de l'université de Lille3,
- Résumés de thèse, d'HDR (d'Hélène Marquié, membre du CA de l'ANEF), de masters,
- la vie des réseaux : avec la participation de l'ANEF aux manifestations pour la défense de l'avortement en Espagne, en France et en Espagne (1^{er} février 2014).

AXE 5 : DÉVELOPPEMENT DU NOUVEAU SITE QUADRILINGUE

L'ANEF dispose désormais d'un site quadrilingue.

Le site, entièrement recréé par Béatrice de Gasquet sous Wordpress, est animé par Érika Flahault avec le soutien de Nicole Décuré et Véronique Perry. L'ensemble des pages de présentation de l'ANEF est traduite en anglais, espagnol et allemand, ainsi que la version courte (4 pages) du « Plaidoyer pour l'institutionnalisation des études de genre » publié en 2012 par l'ANEF. La version longue (19 pages) est disponible en anglais seulement.

Ce nouveau site a vocation à regrouper et archiver le maximum d'informations et documents (officiels, militants ou de recherche), sur les sujets qui sont au cœur de nos missions. Il met ainsi à disposition des internautes des :

- rapports, textes réglementaires, décrets français et européens (de 2000 à aujourd'hui),
- données statistiques et analyses scientifiques sur ces questions,
- communiqués de presse, lettres ouvertes et textes de pétitions,
- appels à communications et programmes de colloques et journées d'étude,
- enregistrements audio et vidéo (encore peu).

On trouve également, bien sûr, l'ensemble des publications de l'ANEF disponibles en ligne :

- le *Bulletin* (à l'exception des deux derniers),
- les actes des journées,
- le plaidoyer,
- les rapports sur les enseignements sur le genre (RG1 et RG2).

Le site est actualisé toutes les semaines et s'organise en rubriques claires. La recherche de documents peut s'y faire par mots clés dans le moteur de recherche intégré ou dans le nuage de mots.

Les réactions sur l'organisation du site et suggestions de documents à mettre en ligne sont les bienvenues.

PROJETS 2015

À l'Assemblée générale du 16 mars 2015, les points suivants ont été discutés et validés :

Modalités de travail : reconduction des commissions

- Le travail en commissions se réunissant entre les CA est considéré comme efficace.
- La participation d'adhérentes au travail des commissions est souhaitée.

Partenariats

- L'ANEF participe à plusieurs regroupements d'associations au sein du Centre Hubertine Auclert.
- Elle participe aussi au collectif des Féministes en mouvements, qui a organisé le 17 janvier 2015 une rencontre à la Mairie du 4^e à l'occasion des 40 ans de la loi Veil « Bougez pour l'IVG ».
- L'ANEF a adhéré à la Coordination pour le Lobby européen des femmes CLEF.

Pistes de travail

Les pistes envisagées s'appuient sur les échanges de la rencontre du 20 janvier 2014.

- Structurer un réseau féministe francophone.
- Pour l'ANEF, les recensements des études et enseignements genre doivent être pérennisés. Ceci semble d'autant plus important dans le contexte des attaques sur le genre. La mise en place par l'AUF d'un réseau de femmes universitaires rencontre le projet de l'ANEF. L'atelier à Montréal sera l'occasion de faire avancer ce projet.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans les ESR.
- Développer le site, en donnant plus de place aux adhérentes de l'ANEF et en développant les échanges de liens et d'informations avec les associations et institutions intéressées. Mettre en ligne *Le Sexe du travail*.

CA du 16 janvier 2015, à Paris

Présentes : Isabelle Collet, Sylvie Cromer, Annik Houel, Hélène Marquié, Geneviève Pezeu, Françoise Picq, Isabelle Matamoros (pour EFiGiES)

JOURNÉE « HARCÈLEMENT SEXUEL »

Elle s'est bien passée. Erika Flahault a mis le compte rendu sur le site. Actuellement, les trois associations concernées (ANEF, CLASCHES, CPED) rédigent un vade-mecum pour le mois de juin 2015. Il faudra éventuellement prévoir une 2^e journée en novembre 2015, selon les réactions du ministère.

MONTRÉAL

Deux ateliers sont proposés par l'ANEF, regroupant des intervenant.e.s de plusieurs pays :

- Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur.
 - Structurer un réseau féministe des femmes universitaires (en parallèle de l'AUF qui met en place un réseau de femmes universitaires en responsabilité).
- Réponse attendue en avril.

EFiGiES

Journée Jeune recherche début novembre où les associations de jeunes chercheur.e.s ont été invitées. Discussion autour d'un catalogue des formations genre. Pour le moment, on ne sait pas qui pourrait le prendre en charge. L'ANEF et EFiGiES sont intéressées par l'existence d'un tel catalogue.

L'ANEF va, comme toujours, soutenir EFiGiES pour sa journée d'étude dont on attend le sujet.

UMR GENRE

Hélène Marquié fait une présentation de l'UMR (LEGS) Genre et des liens avec le RING.

Petites précisions sur le RING et le LEGS. Le RING ne disparaît pas à cause de la création du LEGS. La fin du système, tel qu'il était, était en route depuis bien plus longtemps, notamment parce que Paris 8 était décidée à ne plus assurer l'essentiel du financement, qui en principe aurait dû tourner, puisqu'il s'agit d'un réseau national et parce que personne ne voulait plus reprendre la suite de Michèle Riot-Sarcey à Paris 8. Face aussi à la multiplication des réseaux en tous genres (c'est le cas de le dire), il n'avait plus de fonction spécifique, et peut-être aussi face aux luttes de pouvoir qui devenaient invivables pour certaines. C'était il y a plus de quatre ans.

La création du LEGS n'a été décidée qu'à l'automne dernier. L'initiative est venue de Sandra Laugier et du vice-président de Paris 8. Ensuite, c'est le centre

d'étude féminine/études de genre, avec le master genre, qui a été impliqué (Anne Berger, Isabelle Collet, Nadia Setti, plus 1/2 Eric Fassin – la seconde moitié est en Science Po), et Paris 10, notamment Cendrine Marro.

Le LEGS sera officiellement créé en janvier, la directrice est, provisoirement et en attendant les élections, Anne Berger, la directrice adjointe est Patricia Paperman.

CA du 1^{er} juin 2015, à Paris

Présentes : Isabelle Collet, Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Erika Flahault, Yvonne Guichard-Claudic, Annik Houel, Delphine Naudier, Geneviève Pezeu, Françoise Picq.

INFORMATIONS - DIVERS

Sylvie Cromer fait une lettre de remerciement aux sortantes du CA pour leur contribution : Natacha Chetcuti, Béatrice de Gasquet (qui reste disponible pour le site de l'ANEF), Christelle Hamel, Nathalie Lapeyre.

Sylvie Cromer a reçu une invitation à tester le FLOT/MOOC de *Sillage* « Être en responsabilité demain : se former à l'égalité femmes-hommes » entre le 18 et le 29 mai pour un lancement officiel le 3 juin à Paris (ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes). Voir le site pour se faire un avis personnel : <http://flot.sillages.info/?portfolio=se-former-a-legalite-femmes-hommes>.

Osez le féminisme. Françoise Picq a fait la conférence d'ouverture à l'AG d'OLF. Il y a 2 000 adhérent.e.s. , un centre à Paris et 18 antennes locales. Elles ont un local, une salariée (emploi tremplin). Cela fonctionne bien. Il y a des contradictions autour de la laïcité. Annik Houel ajoute que l'antenne lyonnaise a été exclue, à leur grand dam, sans que l'information ait été mentionnée dans cette AG. Le différend porte sur la question des femmes voilées.

© ND - Paris, 2015



Demande de subvention du Répertoire sur les associations féministes publié par La Dispute. Après discussion autour des soutiens financiers de l'ANEF aux autres associations et notre soutien précédent à *La Dispute* pour la publication du *Livre blanc*, il est décidé que le soutien de l'ANEF pourrait être en deux parties : 100 € d'une part et préachat d'autre part en fonction du prix de vente de l'ouvrage, à hauteur de 200 €.

Françoise Picq a participé au comité de sélection du MOOC Genre de l'AUF (Agence universitaire de la francophonie). C'est la proposition de Rennes qui a été choisie (le DIU).

ÉLECTIONS DU BUREAU DE L'ANEF SUITE À L'AG DE JANVIER 2015

Après discussion, le bureau a été reconduit à l'unanimité des présentes avec le même triumvirat de présidence : Sylvie Cromer (présidente), Érika Flahault et Françoise Picq (vice-présidentes), Nicole Décuré (secrétaire), Isabelle Collet (trésorière).

LE FONCTIONNEMENT DE L'ANEF POUR 2015

Reconduction du fonctionnement par commissions.

- *Commission Bulletin* : Nicole Décuré, avec relectrices (Sylvie Cromer, Yvonne Guichard-Claudic, Annik Houel et, si besoin, Erika Flahault). Objectif : publication du Bulletin.
- *Commission Site* : Erika Flahault, Nicole Décuré, Véronique Perry. Objectif : faire vivre le site.
- *Commission Partenariats* : Françoise Picq, Yvonne Guichard-Claudic, Sylvie Cromer. Objectif : entretenir les liens les avec institutions, ONGs, etc.
- *Commission Communication* : Geneviève Pezeu, Yvonne Guichard-Claudic, Delphine Naudier. Objectif : développer la visibilité de l'ANEF.

N'hésitez pas à vous inscrire dans une commission et/ou à faire des propositions.

ACTIVITÉS EN COURS DES COMMISSIONS

- *La communication ANEF 2015* : Il faut développer les adhésions et la visibilité. Un nouvel outil : le développement de l'annuaire des adhérentes. La nouvelle fiche est mise au point : merci à chacune de la renvoyer.
- *La commission Communication* se réunira pour développer des actions.
- *Le site trilingue* : Le site est devenu particulièrement riche et actif : il reçoit en moyenne 200 visites par jour. Il est d'ailleurs bien référencé sur Google.

PROJETS EN COURS ET À VENIR

- *Le vade-mecum « Harcèlement sexuel »* (Érika Flahault et Sylvie Cromer).

Projet en partenariat avec le CLASCHES et la CPED, à la demande du MESR. Le projet fonctionne bien. Il s'agit d'élaborer un document numérique donnant des exemples de dispositifs dans les universités pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Il sera présenté le 25 juin à la deuxième journée nationale des chargé.e.s de mission égalité, organisée à Rennes par le ministère ; et remis début juillet au ministère.

Voir le site ANEF pour plus d'informations : <http://www.anef.org/?p=1393> & <http://www.anef.org/?p=2418>

- *Congrès de la recherche féministe dans la francophonie de Montréal, août 2015*

L'ANEF animera trois ateliers : deux ateliers « Harcèlement sexuel » et un (sur deux sessions) « Structurer un réseau féministe des femmes universitaires » pour faire exister un réseau francophone à côté des réseaux anglophones.

Discussion sur la stratégie et les attendus de Montréal et le projet ANEF par rapport au projet AUF à Dakar et aux suggestions du Service des Droits des Femmes, et suite à l'abandon du recensement par le CNRS. Il y a besoin de recenser / d'avoir un annuaire à différents niveaux : au niveau des associations (des collectifs en général) travaillant ou participant à l'institutionnalisation des études féministes et de genre, au niveau des personnes, au niveau des enseignements. Consensus sur le fait de garder le mot « féministe » dans l'intitulé du réseau. Il sera important de récolter les avis à Montréal pour revenir vers le SDFE en septembre et obtenir un co-financement mais aussi de réfléchir sur la méthode (*open data*). Mettre en place un comité de pilotage.

- *Mobilisation autour du poste MCF « Inégalités, discriminations, genre » à Toulouse*

Le CA vote la signature d'un nouvel appel du CLASCHES et leur téléphone pour des demandes de modifications, qui ne sont finalement pas intégrées au document final. Récapitulatif de la mobilisation sur le site.

- *Les archives de l'ANEF*

Discussion autour des archives, y compris papiers administratifs et financiers. Annik prend contact avec les Archives du féminisme à Angers pour connaître les conditions.

CA du 11 septembre 2015, à Paris

Présentes : Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Érika Flahault, Yvonne Guichard-Claudic, Annik Houel, Julie Jarty, Hélène Marquié, Delphine Naudier, Geneviève Pezeu, Françoise Picq.

Via Skype : Véronique Perry.

POSTE « GENRE » À TOULOUSE

Le poste « Inégalités, Discriminations, Genre » sera remis au concours au printemps prochain sous un nouveau profilage « Inégalités, diversité ». Il a été convenu (verbalement) par les membres du CSQ (Comité scientifique qualifié) du département de sociologie que Daniel Welzer-Lang ne participerait pas à ce comité de sélection.

Suite à cela, un colloque à Toulouse est prévu le 15 décembre 2015 sur le harcèlement sexuel à l'université, organisé par Julie Jarty et Sylvie Chaperon, avec des interventions pluridisciplinaires.

Le Vade-mecum

Il est en bonne voie de finalisation. Une diffusion massive est prévue. Il sera valorisé lors du colloque à Toulouse, éventuellement au cours d'une autre journée organisée par l'ANEF (format séminaire sur le modèle du 28 novembre 2014). Il est prévu un atelier de travail collaboratif, animé par les trois mêmes associations, pour l'actualiser chaque année en avril-mai dans les premiers temps, tant que les dispositifs sont émergents et en évolution.



© ND - Toulouse, 2014



© ND - Montréal, Canada, 2006

RETOUR SUR MONTRÉAL (7^e Congrès international des recherches féministes dans la francophonie, du 24 au 28 août : Penser, créer, agir les féminismes : de la révolution des savoirs au changement social.

1 200 inscriptions ; 12 à 20 ateliers en parallèle. Difficile d'avoir une vue exhaustive, sur les thèmes nouveaux, les débats. L'ANEF avait proposé deux ateliers, chacun comportant deux séances.

Atelier « Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur » (deux séances) : beaucoup de monde et des interventions très intéressantes (par exemple sur le traitement médiatique d'un viol collectif dans une équipe de hockey d'une université, etc.).

Atelier « Structurer un réseau féministe des femmes universitaires » (deux séances) : moins de monde mais des discussions très intéressantes qui ont permis d'alimenter les réflexions autour des projets de mise en réseau de l'AUF (promotion des femmes à l'université) et de l'ANEF (réseau féministe d'universitaires), avec la participation d'universitaires africaines. Contact a été pris avec la nouvelle représentante de l'AUF Amérique du Nord.

Un projet a émergé : faire l'histoire des sept congrès qui se sont succédés, en interviewant les organisatrices des précédents congrès. Il est donc décidé de la création d'une commission « Histoire des congrès » à l'ANEF.

Il a été prévu d'envoyer le compte rendu aux participant.e.s de l'atelier et d'attendre qu'elles formulent à leur tour leurs attentes et projets.

Séance de clôture :

- Anne-Marie Devreux (CSU-CRESSPA) a été sollicitée pour organiser le prochain congrès, encouragée par ses doctorantes. Il aura donc lieu dans trois ans, à Paris.

- L'idée est lancée de faire une souscription (autour de 10 euros) pour la préparation du futur congrès. Celle-ci serait déduite au moment de l'inscription ou reversée à une organisation féministe.
- Julie Martineau (AUF) a proposé que dans six ans, le congrès se déroule dans un pays du Sud (Haïti est évoqué, mais plutôt un pays d'Afrique).

HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le HCEfh a réuni le 3 septembre 2015, comme chaque année depuis son existence, toutes les associations concernées pour établir un bilan de ses actions. Quatre commissions :

- *Violence* (Ernestine Ronai). Deux avis sont proposés, l'un sur le harcèlement sexuel dans les transports et l'autre sur une redéfinition juridique du viol.
- *Lutte contre les stéréotypes* : préconisation du *gender budgeting* pour voir qui bénéficie des budgets.
- *Enjeux internationaux* (Maxime Forest) : être présent sur COP 21 et climat.
- *Parité* (Réjane Sénac) avec un guide de la parité, un travail sur l'harmonisation de toutes les lois. Développer comme objectif paritaire le partage des pouvoirs et non plus le simple partage des représentations.

Il a été décidé de dresser, lors du bilan HCE, un véritable état des lieux à neuf mois des présidentielles aboutissant peut-être à l'organisation d'« assises ». Idée lancée par Danièle Bousquet, présidente du HCRfh. Certaines d'entre nous restent perplexes sur le fait que des Assises soient proposées par un organe institutionnel.

DIVERS

L'ANEF s'est engagée à participer avec le collectif invité par une délégation du CSP (Conseil supérieur des programmes) en juillet 2015 à la diffusion du texte « Pour une langue non discriminante » de Yannick Chevalier et Christine Planté auprès des maisons d'édition (rédaction de manuels scolaires) et des réseaux d'enseignant.e.s dans le cadre de la rédaction des nouveaux programmes scolaires de la maternelle au lycée.



© ND - Percé, Canada, 2006

IN MEMORIAM

C'est l'une des fonctions du *Bulletin* de l'ANEF de garder la mémoire de celles qui ont été à l'origine des études féministes en France, et qui disparaissent d'année en année, leur rendre hommage, ou du moins garder le souvenir d'elles, de leurs actions, de leur apport théorique ou pratique. En 2009-2010, nous avons rendu hommage à Hélène Rouch, en 2012 à Marie-Claude Hurtig et à Françoise Collin.

En 2014, c'est à Nicole-Claude Mathieu que nous avons rendu hommage, en publiant un texte de Natacha Chetcuti et Martine Gestin. Nous continuons l'hommage à cette grande théoricienne avec le texte de Jules Falquet, publié en 2011 dans *Les Cahiers du genre* n° 50 et que cette revue nous a autorisées à reproduire.

En août 2015, nous apprenons le décès de Michèle Bordeaux, Professeure de Droit à l'Université de Nantes, dont l'engagement féministe l'avait amenée à démissionner le 17 novembre 1971 de sa charge de « Doyen » de la Faculté de Droit, refusant d'être une « femme alibi ». Elle avait publié dans *Le Torchon Brûle* n° 3 cette « démission d'une doyenne » : « La discrimination entre hommes et femmes existe toujours. Ce n'est que collectivement qu'elles pourront y mettre fin, mais certainement pas en entrant en masse dans les structures actuelles comme j'ai pu en avoir l'illusion. Cette entrée ne se ferait qu'au prix d'une adhésion à ce que nous refusons d'être et au risque de ne jamais connaître une existence autonome par rapport au modèle masculin proposé ».

Michèle avait fait partie des organisatrices du Colloque de Toulouse de 1982 et du Comité scientifique de l'ATP du CNRS « Recherches sur les femmes et recherches féministes ». À cet appel d'offres, elle avait répondu avec une recherche sur le viol¹ et obtenu la création à l'Université de Nantes d'un poste de maître de conférences Science politique - Études féministes dans le quota des postes obtenus par Yvette Roudy. Malheureusement, ce poste ne fut pas attribué, la Commission de spécialistes ne parvenant pas à se mettre d'accord sur aucun.e des candidat.e.s.

Les recherches faites dans le cadre de l'ATP « Recherches sur les femmes et recherches féministes » ont donné lieu à plusieurs colloques. Michèle Bordeaux avait présenté une intervention remarquable dans celui que le GEF (Groupe d'études féministes de l'Université Paris 7) a organisé à la Sorbonne les 22 et 23 avril 1988 : « Les retombées juridiques du mouvement féministe ». Étant donné

1 - Michèle Bordeaux et Soizic Lorvellec, « Qualifié viol », Rapport 9-84-102, 1987, 311 p. et XXI p. Annexes, Centre de Recherches politiques-Femmes, Nantes (U.S. CNRS 1154 « Droit et Changement social ». Editions Calligrammes, Quimper, 1^{er} trimestre 1989).

la diffusion confidentielle de l'ouvrage issu de ce colloque², il paraît utile que l'ANEF le publie à nouveau.

Elle a aussi publié aux éditions Flammarion, en 2002, *La Victoire de la famille dans la France défaite, Vichy 1939-1944*.

* * *

Nous souhaitons aussi garder le souvenir de Françoise Duroux, qui est décédée en janvier 2015. Présente dans le champ des études féministes depuis le Colloque de Toulouse, Françoise a été partie prenante des associations qui en sont issues. Elle a été membre du CA de l'APEF (1982-1986), puis de celui de l'ANEF (1996-1998). Elle a notamment participé aux dossiers réalisés par l'ANEF sur l'état des études féministes en 1989 et en 1995.

Agrégée de philosophie (1965), fille d'intellectuels communistes du temps de la guerre froide, elle a été dissidente au Parti, d'abord avec l'UJC(ml) à Normale Sup Ulm, puis avec des femmes communistes qui mettaient en question la priorité de la lutte des classes. Elle a participé aux rencontres organisées à Bruxelles par Françoise Collin et publié divers articles dans *Les Cahiers du GRIF* (1983-1992). Considérant que sur « la question des femmes » les outils freudiens ouvraient des voies plus fécondes que la transposition analogique du matérialisme historique, elle s'est distinguée tant du féminisme matérialiste de Christine Delphy que des positions du Féminisme lutte des classes. « Une classe des femmes est-elle possible ? », se demandait-elle, soulignant la stérilité de l'analogie entre mouvement ouvrier et « mouvements de libération des femmes », quand il s'agissait de mouvements qui déplaçaient le terrain et la définition du « politique »³.

Assistante, puis maître de conférences au département de sociologie de l'université Paris 8-Vincennes depuis 1969, elle a enseigné sur « la question des femmes » depuis 1977 et participé au DEA d'« Études féminines » d'Hélène Cixous (1979-1991).

Au colloque de Toulouse (1982), elle a communiqué sur « L'imaginaire au féminin »⁴. Dans le cadre de l'ATP « Recherches sur les femmes et recherches féministes », elle a dirigé une recherche collective sur « la mise en discours du féminin dans l'époque de la psychanalyse » (avec notamment Rosi Braidotti et Irène Foyentin), qui a donné lieu à un colloque à Reid Hall (Columbia University).

2 - Groupe d'études féministes de l'université Paris 7 (GEF), *Crises de la société, féminisme et changement*, sous la responsabilité de Françoise Basch, Marie-Josèphe Dhavernas, Liliane Kandel et Françoise Picq.

3 - « Une classe des femmes est-elle possible ? » Séminaire EHESS 1987. Inédit.

4 - AFFER, *Femmes, Féminisme et recherches. Actes du Colloque national*, Toulouse, décembre 1982, Editions AFFER, 1984 (en ligne : <http://w3.msh.univ-tlse2.fr/arpege.spip.php?article90>).

Elle a aussi donné un texte pour le colloque Sexe et Genre, « Les incertitudes du sexe ; insignes et positions »⁵.

Ses séminaires au Collège international de Philosophie (1983-1990) ont été particulièrement suivis. Il en est issu un des premiers ouvrages de la collection « Recherches féministes » aux éditions Côté femmes (collection créée et dirigée par Hélène Rouch, Oristelle Bonis, Dominique Fougeyrollas, sous l'égide de l'ANEF) : *Antigone encore : les femmes et la loi*, 1993.

L'originalité de Françoise Duroux dans le champ des études féministes a été de convoquer, pour élucider la « question des femmes », d'autres discours que ceux de la sociologie et de l'histoire. Elle a questionné la philosophie politique, ses silences et ses bavardages sur la place des femmes dans les espaces publics : discours des philosophes sur « La Femme », interférence de la différence des sexes dans les discours philosophiques, présence de l'enjeu sexuel, etc.

L'intervention de Françoise à la journée de l'ANEF « Femmes, féminisme, féminité : représentations et ruptures »⁶, consultable sur notre site, représente bien la pensée et l'apport de Françoise Duroux. Mais elle date du tournant du siècle. Aussi avons-nous préféré un texte postérieur et inédit : « Notes critiques pour un traitement matérialiste de la différence des sexes », rédigées pour un colloque de Vérone (23 avril 2007), qui le prolonge avec une analyse critique de Judith Butler et de Nancy Frazer.

Une édition de textes de Françoise, comprenant de nombreux inédits, est en préparation.

Françoise Picq

5 - Marie-Claude Hurtig, Michèle Kail et Hélène Rouch, *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes*, 2^e édition, Editions du CNRS, Paris, 2001.

6 - *Bulletin de l'ANEF*, supplément au n° 32, 2000.



© ND – NCM, Paris, 2000



© ND - Jules Falquet, Paris, 2009

Pour une anatomie des classes de sexe :
Nicole-Claude Mathieu ou la conscience des oppriméEs
Jules Falquet

*Cet article est paru dans Les Cahiers du Genre n° 50 en 2011 et reproduit ici
avec leur aimable permission et celle de l'auteure*

Il est difficile de présenter en quelques pages l'œuvre d'une très grande intellectuelle comme Nicole-Claude Mathieu, l'une des théoriciennes les plus stimulantes du mouvement féministe français de la deuxième vague⁷. Pourtant, face au déferlement de 'perspectives de genre' parfois peu théorisées et mal maîtrisées et à la confusion croissante concernant ce qu'est ou devrait être le féminisme, cette mise en perspective est on ne peut plus nécessaire aujourd'hui.

Les travaux de Mathieu, pionniers et acérés, relativement peu nombreux mais particulièrement denses – témoins d'une époque où la qualité primait sur la quantité bibliométrique – constituent un exemple de rigueur, mais aussi d'audace intellectuelle. Cette capacité à interroger sans cesse les cadres dominants de la pensée, permise aussi par le climat intellectuel de tout un mouvement qui aidait à remettre en cause les théories les mieux assises, est d'autant plus remarquable quand on connaît la frilosité, voire l'agressivité de l'intelligentsia française dès qu'il s'agit de théorie féministe.

Avant de nous lancer dans une des traversées possibles de son œuvre, il convient d'offrir quelques points de repère pour baliser le voyage.

7 - Je remercie Nasima Moujoud pour nos discussions autour de ce texte.

Trois balises pour une navigation au long cours

Rappelons d'abord que Nicole-Claude Mathieu possède un double ancrage disciplinaire, à la fois en anthropologie et en sociologie, qui fait d'elle une sorte de 'double esprit' aux capacités de perception accrues – s'il est permis de transposer ainsi la conception relative aux berdaches de certaines populations indiennes d'Amérique du Nord. Ou, pour reprendre les termes de sa complice Paola Tabet, Nicole-Claude Mathieu est une femme exceptionnellement 'bien armée', s'étant emparée des outils des deux disciplines, ce qui lui permet de développer des analyses à visée globale, incluant à la fois les sociétés que l'on qualifie de non occidentales et d'occidentales, sans établir de coupure *a priori* ni d'exclusive.

Trop rarement adoptée, cette position est souvent dévoyée, et pourtant Mathieu réussit à en tirer le meilleur. D'abord, elle n'est pas de celles et ceux qui ignorent superbement ce qui se passe en dehors de l'Occident – sa volonté d'amplifier son champ de vision étant d'autant plus intéressante qu'elle précède largement la mondialisation triomphante, avec sa pression à penser le monde comme un « village global » et ses facilités technologiques d'accès aux informations. Mais Mathieu n'est pas non plus de celles et ceux qui établissent des parallèles ou des oppositions hâtives, encore moins des perspectives 'évolutionnistes'. Elle ne méconnaît nullement les rapports Sud-Nord :

Que l'anthropologie soit la fille de l'impérialisme occidental, non seulement historiquement mais dans l'idéologie même qu'elle a pour une grande part véhiculée à travers ses descriptions « scientifiques », est un point désormais à peu près acquis (1985a : 132).

Elle n'en est que plus circonspecte face à certains élans de 'redresseur.e.s de torts' soudains :

De nos jours, nombre d'ethnologues prennent des options ouvertes de « défense » (et pas seulement d'illustration) des cultures minoritaires : dénonciation de l'impérialisme, des génocides, du fait néocolonial ou de la colonisation intérieure de certaines minorités par les nouvelles (ou anciennes) cultures nationales, dénonciations de l'« ethnocide » — l'accent étant mis (ce que faisait déjà en partie l'ethnologie traditionnelle) sur les valeurs, les organisations socio-politiques et/ou les rationalités économiques, jugées meilleures que les nôtres, qu'ont produites certaines de ces cultures en voie de disparition par « notre » faute (ibid. : 133).

Nous y reviendrons.

Rappelons ensuite que Mathieu est l'une des fondatrices et principales théoriciennes d'un des courants de pensée les plus riches de la fin du XX^e siècle, le féminisme matérialiste (et plus particulièrement sa composante francophone⁸), fruit

8 - Une des principales caractéristiques de ce courant est d'affirmer que les femmes ne sont pas une catégorie biologique mais une *classe sociale* définie par des rapports sociaux de sexe,

d'une pratique politique collective bien plus vaste, qui s'est cristallisée autour des revues *Questions féministes* en France, dont elle était l'une des animatrices depuis 1977 jusqu'à la rupture de 1980⁹, et *Feminist Issues* à Berkeley. Sa définition du féminisme constitue un repère utile :

Je donnerai [...] au mot « féminisme » le sens courant et minimal de : analyse faite par des femmes (c'est-à-dire à partir de l'expérience minoritaire) des mécanismes de l'oppression des femmes en tant que groupe ou classe par les hommes en tant que groupe ou classe, dans diverses sociétés, et volonté d'agir pour son abolition. J'estime en effet ne pas avoir à exposer ici les débats politiques internes aux mouvements de femmes concernant les définitions ou les tactiques. Mais il est utile de signaler dès à présent que les mêmes divergences de politiques « féministes » se retrouvent de pays en pays, qu'ils soient développés ou non, et capitalistes ou non (1985a: 172)¹⁰.

Ainsi, pas de 'sujet' unique ni essentialisé du féminisme, mais un ensemble de positions sociopolitiques (ce qu'avec Colette Guillaumin et Danielle Juteau, elle appelle l'expérience minoritaire – cf. Guillaumin, 1981 ; Juteau-Lee, 1981) à partir desquelles élaborer des analyses et des luttes qui ne sont en aucun cas monolithiques. Loin de toute 'sororité universelle', Mathieu souligne que la classe des femmes et ses organisations sont traversées de conflits dans lesquels elle s'est toujours située clairement et qui ne séparent pas le Sud du Nord, ni le capitalisme du socialisme, mais sont le fruit de dynamiques et de luttes au sein de la classe des femmes comme à l'extérieur de celle-ci, pour définir les orientations du mouvement. Pour les féministes matérialistes, ni identitarisme, ni naturalisme, ni angélisme. Il ne s'agit pas de défendre toutes les femmes ou n'importe quelle femme, ni d'obtenir l'égalité ou la parité, ni de réussir dans un seul foyer ou dans un seul pays. L'objectif est bien plus radical, et surtout radicalement différent : comme l'a écrit Monique Wittig (1969), dont Mathieu place une citation en exergue de *L'anatomie politique*, « chaque mot doit être passé au crible » pour en finir avec l'idéologie de la « différence des sexes », et simultanément avec les rapports sociaux de pouvoir et la division sexuelle du travail qui constituent les personnes en femmes ou hommes.

Troisième balise : la relative méconnaissance du travail de Mathieu, alors même qu'il s'agit de réflexions fondatrices qui conduisent à un renouvellement complet

historiquement et géographiquement variables, centralement organisés autour de l'*appropriation individuelle et collective* de la classe des femmes par celle des hommes, à travers ce que Colette Guillaumin (1978, 1992) a appelé le *sexage*. Ces rapports sont solidement appuyés sur ce que cette dernière a appelé l'idéologie de la Nature — qui sous-tend également les rapports sociaux de 'race'.

9 - Sur ce point, on verra par exemple Duchen (1986), Fougeyrollas-Schwebel (2005), Bourcier (2007).

10 - C'est moi qui souligne.

de la pensée, et bien qu'elle ait souvent été la première à discuter sérieusement les travaux d'un certain nombre de 'grands hommes' concernant les rapports sociaux de sexe. Ainsi, elle a méthodiquement débattu des travaux de Bernard Saladin d'Anglure (sur le sens de l'existence d'un « troisième sexe » chez les Inuits) et de Maurice Godelier (sa théorie du consentement des femmes à la domination), mais aussi de Pierre Bourdieu (sa 'découverte' de la domination masculine et son concept de violence symbolique) et de Claude Lévi-Strauss (son interprétation de la division sexuelle du travail, mais surtout la relativité de ses résultats sur « l'échange des femmes » en raison notamment de sa focalisation réductrice sur les sociétés patrilinéaires et virilocalles). Elle a également été parmi les premières en France à réagir au projet de Judith Butler de « troubler le genre » (Butler, 1990).

De fait, son travail n'est pas inconnu des spécialistes, au contraire. Son premier article, une contribution au VII^e congrès mondial de sociologie a été publié en français et en anglais dans plusieurs revues, dont *l'International Journal of Sociology*. Au cours de sa carrière, Mathieu a écrit notamment dans *L'Homme*, le *Bulletin de l'Association française des anthropologues*, le *Journal des Anthropologues*, elle a publié aux Presses universitaires de France, aux éditions de l'EHESS et à la Maison des sciences de l'Homme, et contribué à plusieurs dictionnaires. Pour ce qui concerne le champ féministe, elle a cofondé *Questions féministes*, et ses principaux travaux ont été rapidement publiés en anglais, dont pas moins de six dans *Feminist Issues*. De manière générale, Mathieu a été traduite dans sept langues (espagnol, anglais, allemand, japonais, serbo-croate, italien, et grec) et faite Docteure *honoris causa* en sciences sociales à l'Université Laval au Québec.

Pourtant, ses analyses demeurent très largement ignorées en France, tout comme de la grande majorité des auteur.e.s anglo-saxon.ne.s, y compris celles et ceux qui se revendiquent de la *French theory* et du *French feminism*¹¹. Il est ironique de voir (re)venir des États-Unis, simplifiés et affaiblis par une, voire deux traductions, des débats de fond déjà abordés par les matérialistes francophones et auxquels Mathieu avait apporté des réponses complètes et rigoureuses. Cette constatation interroge sur les logiques scientifiques tant de l'anthropologie que de la sociologie, tout comme sur les mécanismes de diffusion, transmission et discussion des théories féministes. En tout état de cause, les travaux de Mathieu constituent une base historiquement première et particulièrement solide pour théoriser les rapports sociaux de sexe et continuer à penser.

11 - Sur l'invention dans les départements de littérature des universités anglo-nord-américaines, d'un 'French Feminism' particulièrement éloigné de ce que sont réellement les théories féministes en France, on verra notamment Varikas (1993), Delphy (1996), Jackson (1996).

Une épistémologie pionnière

Les rapports sociaux de sexe : avant et au-delà du concept de genre

L'épistémologie est sans doute l'un des sujets que Mathieu a le plus travaillé, et ce, de manière fondatrice sur au moins trois points.

Son tout premier article, « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe » (1971), coïncide avec le début de la deuxième vague du féminisme français et mérite de rester dans les annales comme guide programmatique de sociologie appliquée aux rapports sociaux de sexe et comme exemple de ce que le féminisme peut apporter à la sociologie. Mathieu y dresse un parallèle entre la 'classe' ou la 'catégorie socioprofessionnelle', une variable sociologiquement reconnue car historiquement dénaturalisée suite aux luttes collectives ; l'âge, encore souvent naturalisé mais traité avec de plus en plus de sérieux à mesure que le 'troisième âge' et la 'jeunesse' se sont mis à poser un certain nombre de problèmes sociaux ; et enfin, le sexe. Mathieu montre comment cette dernière catégorie, l'une des plus naturalisées qui soient, commence à l'époque à pouvoir être conçue de manière sociologique/scientifique grâce à l'apparition du mouvement des femmes. Elle insiste également sur l'importance de penser les femmes, jusque-là quasiment invisibles aux yeux de nombreux chercheurs, mais aussi les hommes (jusque-là pris pour la normalité et le modèle neutre de l'humanité), comme des catégories sociales, et surtout sur la nécessité d'étudier ces deux catégories de manière relationnelle, dialectique.

Deuxième trait de génie dans la continuité du précédent, dès son article suivant, paru en 1973, Mathieu pose « les sexes comme produit d'un rapport social » (1991 : 43). En permettant de penser que le sexe n'a rien de biologique, elle entraîne toute une partie des francophones loin des perspectives anglo-saxonnes en train de se développer dans la lignée de Margaret Mead (qui avait montré la relativité culturelle des « rôles sociaux » de sexe) et de la Britannique Ann Oakley qui propose en 1972 de regrouper ces rôles arbitraires dans le concept de 'genre', pour les différencier du 'naturel', le sexe. Rien de tel chez Mathieu, à qui le concept de 'rapports sociaux de sexe' permet de faire l'économie du sexe comme du genre – deux concepts piégeants –, en plus d'avoir l'avantage de nommer clairement les *rapports sociaux* et donc de poser la question du *pouvoir*. Ces remarquables propriétés du concept de rapports sociaux de sexe expliquent probablement pourquoi celui de genre ne s'est imposé que si tardivement et partiellement en France. Parallèlement, si le concept de rapports sociaux de sexe ne s'est guère exporté malgré ses qualités, c'est qu'il n'existe en anglais, en espagnol ou en portugais, qu'un seul terme pour désigner à la fois les rapports sociaux et les relations sociales, ce qui porte à confondre les niveaux micro (relations sociales, interactions entre individu.e.s, assez aisément négociables et modifiables) et macro (rapports sociaux, invisibles à l'œil nu et très stables en dehors des luttes collectives). C'est peut-être ce qui

explique la difficulté de certain.e.s théoricien.ne.s du continent américain à saisir pleinement la perspective féministe matérialiste francophone.

Anthropologie des femmes, anthropologie féministe et point de vue situé

Le vaste travail de synthèse sur les femmes et l'anthropologie que Mathieu réalise en 1985 pour l'UNESCO offre lui aussi des pistes épistémologiques importantes (Mathieu, 1985b). Elle y retrace les débuts de l'anthropologie des femmes et de l'anthropologie féministe, montrant leurs continuités et leurs profondes différences : comme en histoire ou en sociologie, il faut certes d'abord faire apparaître les femmes, mais 'ajouter' les femmes est largement insuffisant si on n'étudie pas, dialectiquement, les rapports sociaux entre femmes et hommes. Surtout, comme elle le dit en reprenant Edholm, Harris et Young (1977) (cf. ci-dessous) et en se préoccupant toujours des deux côtés de la relation anthropologique :

Il ne s'agit pas tellement de chercher les femmes « derrière » les formes sociales manifestes, mais de voir dans les structures sociales étudiées, la signification de leur absence. (J'ajouterai qu'il faut la voir aussi dans les structures des sociétés qui produisent l'ethnologie.) (1985b). « Critiques épistémologiques de la problématique des sexes dans le discours ethno-anthropologiques ». Rapport pour l'UNESCO. Republié in Mathieu, 1991d : 126.

Dans ce texte particulièrement pédagogique, elle présente systématiquement les 'grands anthropologues' structuralistes, fonctionnalistes et marxistes, puis les apports critiques des anthropologues féministes sur les mêmes débats. On l'a vu, ce dialogue avec les travaux de ses pairs est une constante chez Mathieu, qui a beaucoup réfléchi sur ce qu'elle appelle la « conscience »¹² et que d'autres plus récemment nomment « point de vue situé ». Pour Mathieu, il s'agit de contribuer à bâtir la « science des opprimé.e.s » annoncée par Wittig, Guillaumin ou Juteau. Ainsi, pour une pleine compréhension des rapports sociaux de sexe, elle recommande bien sûr de lire/écouter les femmes qui, ayant une expérience directe de la domination, sont les plus fines connaisseuses de ses effets – ce que ne démentirait pas bell hooks. Cependant, elle préconise aussi une lecture attentive des hommes, même pétris de biais androcentriques, car en tant que dominants, ils sont susceptibles d'offrir une meilleure compréhension des mécanismes qui leur permettent de dominer - une position non séparatiste que ne désavouerait pas Barbara Smith (hooks, 1981 ; Smith, 1983).

Androcentrisme et ethnocentrisme : la critique des sociétés occidentales

Bien avant les débats sur le sexisme et le racisme qui ont accompagné la loi de 2004 sur les signes religieux à l'école, en posant un regard critique sur

12 - Au sens marxien et collectif plus que psychologique et individuel, même si elle ne dédaigne pas d'analyser les rêves des femmes (Mathieu, 1985c).

l'anthropologie française face à l'excision, Mathieu a proposé dans plusieurs articles (1985b ; 1987 ; 1993 ; 1995a) des réflexions aiguës non seulement sur l'ethnocentrisme et ses liens étroits avec l'androcentrisme, mais aussi sur ce qu'ensemble, ils masquent dans les sociétés étudiées et surtout *dans les sociétés occidentales*.

Dans un texte au beau titre de « Femmes du Soi, femmes de l'Autre », Mathieu souligne que :

Souvent, les femmes occidentales (ethnologues ou non) qui insistent sur l'oppression physique, économique et mentale des femmes dans un grand nombre de sociétés, sont accusées de se mêler des affaires « intérieures » des autres groupes ou peuples ; elles sont accusées d'ethnocentrisme, d'impérialisme et même de racisme (Mathieu, 1987 : 606).

Or :

a) Des femmes des sociétés en question, par exemple africaines, sont opposées aux mutilations et à l'oppression [...] et il ne s'agit pas seulement de « valeurs modernes » [...] ; b) les féministes ont d'abord dénoncé la barbarie de l'Occident vis-à-vis de ses propres femmes (entre autres la cliteridectomie au XIX^e siècle et l'épisiotomie au XX^e siècle, l'esclavage sexuel, etc.) contrairement aux colonialistes et aux racistes qui n'ont dénoncé que celle des autres. » (ibid. : 606).

Après cet utile rappel, elle ajoute :

Dissocier la notion de minoritaire de la notion de « femme » dans les cultures autres permet (par l'accusation d'ethnocentrisme) de nier un problème dont les ethnologues sont partie prenante dans leur propre société : l'androcentrisme dû aux rapports de pouvoir entre les sexes. [...] Bref, parler d'ingérence dans les « affaires intérieures » des autres sociétés consiste en fait, concernant les sexes, d'une part à refuser de penser à nos affaires intérieures ; d'autre part et corrélativement à continuer de dissimuler une réalité fondamentale des sociétés étudiées (ibid. : 607).

Enfin, sans fausse culpabilité, elle précise dans un autre texte :

Je tiens que les accusations d'ethnocentrisme portées contre celles qui insistent sur l'oppression des femmes par les hommes dans les sociétés autres, ne sont justement qu'un nouvel avatar, culpabilisé, de l'ethnocentrisme même : considérer les sociétés occidentales comme « à part », sous le prétexte qu'elles en oppriment d'autres. [...] (1991 : 125).

On accuse beaucoup aujourd'hui les féministes 'blanches' de tout juger à l'aune de valeurs 'occidentales' ou 'bourgeoises' et de vouloir 'universaliser' des catégories ou des expériences très spécifiques. Cela est manifeste dans le féminisme libéral – dont les institutions internationales et beaucoup d'organisations non gouvernementales – et encore trop souvent observable dans les courants 'socialiste' et 'radical' (qui, au reste, sont loin d'être composés uniquement de 'blanches',

'd'occidentales' ou de 'bourgeoises'). Cependant, Mathieu est ailleurs. Chez elle, il ne s'agit pas d'universaliser, ni de guider qui que ce soit, mais bien de penser les différences et les ressemblances entre les sociétés dites non occidentales et celles dites occidentales :

Il semble plus éclairant de reconnaître que, dans la majorité des cas, il existe en ce qui concerne le pouvoir des hommes sur les femmes, le « viriarcat »¹³, une similitude structurelle entre nos sociétés et d'autres – par-delà les contenus spécifiques [...]. Ce caractère de proximité quant aux rapports de sexe entre les sociétés occidentales et d'autres sociétés – notamment patrilinéaires, patri-virilocalles et fortement viriarcales (qui représentent plus de 80 % des sociétés connues, et sur lesquelles sont basées la plupart des théorisations ethnologiques) – produit à la fois des aveuglements et des empathies entre chercheur(e)s et ethnologisé(e)s. (ibid. : 125-126).

Or, c'est grâce à cette démarche que Mathieu nous propose ses analyses les plus passionnantes.

Une analyse globale mais non universalisante des liens entre anatomie et économie politique

Des corps qui comptent : l'anatomie politique

Après *L'arraisonnement des femmes* (qu'elle coordonne en 1985), le seul ouvrage à ce jour qui rassemble ses principaux articles est à mettre au crédit des éditions Côté-femmes, collection « Recherches » (1991), qui ont également publié le très utile recueil des travaux féministes de Colette Guillaumin (1992). Le titre du recueil de Mathieu est un programme en lui-même : *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*. Preuve s'il en est que les matérialistes ne font nullement l'impasse sur le corps, qui importe à Mathieu depuis bien longtemps et qui est pour elle un construit social (modifiable et modifié). Mais l'originalité de Mathieu par rapport à celles et ceux qui viennent ensuite, est qu'elle constate très nettement que malgré toutes les transformations du corps, déviances ou résistances, comme elle le conclut à l'avant-dernière page de son livre, « à la base et au bas de l'échelle des genres, il y a bien des femelles : sexe social "femme" » (ibid. : 266). Mathieu n'a pourtant rien de victimiste : la toute dernière page de *L'anatomie politique* présente la photo d'une femme de 90 ans tenant à la main les deux armes avec lesquelles elle a « capturé un cambrioleur qui a voulu la dévaliser chez elle » (ibid. : 267). Ainsi les femmes, même dans la vulnérabilité du grand âge, peuvent résister aux agressions de manière concrète, directe, violente, et pas uniquement symbolique. Parmi les outils de transformation des rapports sociaux de sexe, Mathieu donne à voir l'arme à feu plutôt que la cravate.

13 - Il s'agit d'un concept forgé par Mathieu pour faire référence au pouvoir des hommes en tant que personnes de sexe masculin, plus que comme pères ou patriarches – le concept de patriarcat lui semblant insatisfaisant.

Diversité des manières de concevoir l'articulation sexe, genre et sexualité

Pour Mathieu, l'anatomie (construite) importe donc beaucoup. Cependant, le plus important est la diversité socioculturelle et historique des interprétations qui sont faites de cette anatomie, comme elle le montre dans son article magistral « Identité sexuelle/sexuée/de sexe ? Trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre »¹⁴. Elle y répond à Saladin d'Anglure, selon qui l'existence d'un 'troisième sexe' dans la société inuit invaliderait la binarité des genres et des sexes – affaiblissant la théorie de l'oppression des femmes. Mathieu met cette 'découverte' en regard de nombreuses autres pratiques 'déviantes', individuelles ou collectives, permanentes ou occasionnelles, concernant la sexualité, le genre ou le sexe – qu'une pensée quelque peu naïve ou occidentalocentrée qualifierait volontiers aujourd'hui, sans la contextualiser suffisamment, de *queer*. Elle démontre alors que nombre de ces 'transgressions' sont en réalité des mécanismes institutionnalisés d'ajustement qui ne remettent nullement la norme en cause et, surtout, qu'il existe, non pas une seule manière de concevoir l'articulation entre sexe, genre et sexualité (la conception occidentale dominante actuelle), mais trois :

- mode I : Identité « sexuelle », basée sur une conscience individualiste du sexe. Correspondance homologique entre sexe et genre : le genre traduit le sexe ;
- mode II : Identité « sexuée », basée sur une conscience de groupe. Correspondance analogique entre sexe et genre : le genre symbolise le sexe (et inversement) ;
- mode III : Identité « de sexe », basée sur une conscience de classe. Correspondance sociologique entre sexe et genre : le genre construit le sexe (Mathieu, 1991 [1989] : 231).

Ce faisant, Mathieu permet de penser trois choses capitales. D'abord, qu'ici non plus les clivages ne passent pas entre sociétés occidentales et non occidentales, mais au sein même de chaque société. Par exemple, si le mode II est plus caractéristique des sociétés dites traditionnelles, s'y rallient également certains courants lesbiens ou féministes occidentaux (certaines féministes socialistes en Grande-Bretagne, la tendance 'lutte des classes' en France). Les lesbiennes politiques à l'instar de Wittig et les féministes matérialistes comme Tabet sont, pour leur part, convaincues du mode III, auquel adhèrent également des groupes de femmes en lutte en Chine ou en Sierra Leone. Ensuite, que toute une partie des mouvements homosexuels et lesbiens, mais aussi *queer* ou trans, sont fondés sur une adhésion inconsciente au mode I, qui est le plus naturaliste – et le plus fréquent dans les sociétés occidentales. Enfin, que les transgressions (réelles ou supposées) du sexe, du genre ou de la sexualité ne résolvent pas le problème de fond, à savoir que les femelles sont en tout état de

14 - C'est dès 1982, lors du 10^e Congrès mondial de sociologie à Mexico, que Nicole-Claude Mathieu a présenté les bases de ce travail. Il a ensuite été publié en 1989 dans Daune-Richard, Hurtig et Pichevin, puis dans *L'anatomie politique* (1991).

cause presque toujours placées au plus bas de l'échelle sociale¹⁵. C'est pourquoi les mouvements homosexuels à hégémonie masculine ne sont nullement les alliés naturels des mouvements féministes et lesbiens, qui luttent en premier lieu pour les intérêts de la classe des femmes. Or, le problème de la classe des femmes n'est pas tant la définition arbitraire des genres ou l'obligation à des pratiques sexuelles hétérosexuelles (conséquences sociales de l'appropriation), que son infériorité proclamée par rapport à la classe des hommes, l'obligation à la maternité sociale et, surtout, la dénégation quasi totale de l'accès aux ressources.

Je préfère clarifier l'économie politique du genre [plutôt] que le 'troubler' à l'économie. (1994 : 67)

Mathieu a aussi écrit sur la culture populaire 'occidentale', publiant en 1994 un article sur Madonna, « Dérives du genre/stabilité des sexes » (1994). En plein creux du mouvement féministe en France, elle y critique le postmodernisme en train de se développer outre-Atlantique, son idéalisme, son langage abscons et surtout son projet de « troubler le genre » – notamment les travaux de Judith Butler, alors quasiment inconnue en France. De fait, ce qui commence à faire retour dans l'Hexagone, nimbé de la gloire de la consécration dans l'*establishment* universitaire nord-américain en tant que *French Feminism* et *French Theory*, et qui nourrira une partie de la 'troisième vague' et notamment le mouvement *queer*, n'est autre que ce qu'elle a toujours critiqué depuis une position féministe matérialiste, à savoir un discours philosophico-psychanalytique appuyé, côté masculin, sur Lacan, Derrida et Foucault, et côté féminin, sur la triade plutôt antiféministe Kristeva, Cixous et Irigaray¹⁶.

Dans cet article, Mathieu s'avère d'abord respectueuse de l'artiste – une femme, d'origine populaire – en *citant* un extrait d'interview de Madonna (où celle-ci affirme ne rien connaître au mouvement des femmes mais lutter pour être reconnue comme un être humain). En revanche, elle ne se montre pas d'un enthousiasme délirant pour le travestissement de la chanteuse et ses performances scéniques pluriraciales et bisexuelles qui, si elles fascinent certain.e.s universitaires, ne trompent guère les jeunes filles des milieux populaires. Celles-ci, en effet, observent attentivement les spectacles pour « savoir ce qui plaît aux hommes », mais savent pertinemment que dans leur vie réelle, ces fantaisies les feraient immédiatement traiter de 'salopes'. Dans son analyse, Mathieu donne à voir non seulement sa réflexion féministe

15 - Mathieu donne notamment l'exemple des berdaches de sexe féminin qui, bien que considérées socialement comme des hommes, peuvent être violées et sont souvent vues comme ayant moins de technique et moins de pouvoirs spirituels que les berdaches de sexe masculin (1991 : 263, 264).

16 - Comme on le sait, seule la dernière s'est revendiquée du féminisme. Sur la critique du féminisme de la 'différence', on verra, par exemple, l'éditorial du premier numéro de *Questions féministes* (1977).

matérialiste mais aussi une solide conscience de classe sociale : n'oublions pas que c'est « à Alice Cartier, ouvrière à 13 ans » (sa grand-mère) qu'est dédié *L'anatomie politique*. Et ce à quoi Mathieu appelle obstinément, bien plus qu'à troubler individuellement le genre, c'est à clarifier collectivement « l'économie politique du sexe », un projet qu'elle reprend en droite ligne de l'analyse de Gayle Rubin¹⁷.

Des outils et des armes contre l'arraisonnement

La conscience des dominé.e.s : une 'schizophrénie' constitutive et potentiellement politique ?

Un des textes les plus connus de Mathieu est probablement « Quand céder n'est pas consentir... »¹⁸, où elle analyse magistralement les déterminants matériels de la conscience des dominé.e.s, afin de contester l'idée de Maurice Godelier selon laquelle les femmes « consentiraient » à leur situation. Elle y critique aussi vivement le terme de 'domination', prisé par les majoritaires, qu'il flatte, et écarté par les minoritaires, dont il brouille l'entendement :

Le mot « domination » porte l'attention sur des aspects relativement statiques, de « position au-dessus » telle la montagne qui domine ; d'« autorité » et de « plus grande importance ». Tandis que le terme d'oppression implique et insiste sur l'idée de violence exercée, d'excès, d'étouffement [...] (1991 [1985]: 236).

Soulevons trois points importants de cet article. D'abord, le poids des déterminants matériels, corporels, de la conscience, et plus particulièrement de l'épuisement physique chronique des femmes, allié à la dénutrition généralisée, que Mathieu est l'une des rares à souligner. Deuxième évidence remarquable, trop souvent passée sous silence : le partage inégal de la 'culture' selon le sexe. Mathieu rappelle haut et fort que les femmes n'ont généralement pas accès aux mêmes informations sur 'leur' culture que les hommes – que ce soit l'accès à l'alphabétisation, à l'éducation scientifique ou sexuelle, ou aux connaissances religieuses, philosophiques ou ésotériques. Un rappel capital face à la montée des nationalismes, majoritaires comme minoritaires : Mathieu nous permet de penser que les femmes ne sont pas obligées de s'aligner sur un camp ou l'autre, d'autant que 'leurs' propres hommes les excluent généralement de la définition, de la jouissance et de la possibilité d'incarner la version la plus légitime de 'leur' culture. Troisième enseignement précieux : l'explication, dans le cas des femmes, de

17 - La traduction par Mathieu de l'article de Rubin "The traffic in women: Notes on the 'political economy' of sex" de 1975 est publiée en 1998 sous le titre « L'économie politique du sexe : Transactions sur les femmes et systèmes de sexe/genre », *Les Cahiers du CEDREF* (Université Paris 7), n° 7. Mathieu a également traduit Gail Pheterson (*Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan, 2001).

18 - Publié en 1985 dans *L'arraisonnement des femmes* (1985a) et repris dans *L'anatomie politique* (1991).

ce que d'autres ont commencé à théoriser à peu près à la même époque pour la 'race' ou dans la perspective de l'imbrication entre sexe et 'race', et que je propose d'appeler la « schizophrénie légitime et politique des minoritaires ». Mathieu donne l'exemple des attentes sociales différentes envers les femmes et les hommes lors de certaines cérémonies de scarifications visant à démontrer le courage face à la douleur (idéal 'culturel'). Or, si les hommes doivent prouver une résistance maximum, les femmes, elles, doivent s'autolimiter, car si elles montraient 'trop' de courage, elles seraient considérées comme de mauvaises futures épouses (les battre serait sans effet sur elles). En d'autres termes, les femmes doivent adhérer aux valeurs dominantes de 'leur' société, tout en sachant rester 'à leur place', voire en incarnant simultanément le contraire de tout ce qui est considéré comme masculin et qui constitue généralement l'idéal culturel. Être et ne pas être : le problème est complexe. Pour le résoudre, beaucoup de minoritaires développent une sorte de schizophrénie, émotionnellement épuisante, voire pathogène, mais qui peut déboucher sur une lucidité individuelle particulièrement aiguisée et devenir une véritable base épistémologique pour la lutte collective, comme l'ont si bien souligné la théoricienne chicana Gloria Anzaldúa (1999) avec son analyse de la « conscience de la Métisse », bell hooks (1981 ; 1984) et Patricia Hill Collins (1990) à propos du « privilège épistémique » des femmes et des féministes noires, ou encore Paul Gilroy (2003) dans son analyse de la « double conscience » enracinée dans l'expérience de l'esclavage¹⁹.

Bourdieu : (r)ire avec les 'grands hommes'

Quinze ans après la brillante réfutation par Mathieu du concept de domination, qu'il semble totalement ignorer, Pierre Bourdieu fait un 'tabac' avec son mince opuscule *La domination masculine* (1998), qui reprend un article déjà publié en 1990 dans *Les Actes de la recherche en sciences sociales*. Si le succès de ce livre s'explique aisément par sa brièveté, son innocuité pour les dominants et la notoriété de l'auteur, il s'agit, comme le montre Mathieu dans un article publié l'année suivante dans les *Temps modernes* (Mathieu 1999), d'un travail d'une insoutenable légèreté scientifique. Avec un humour décapant, Mathieu souligne à quel point la publication du grand homme s'affranchit des règles minimales du travail scientifique²⁰.

19 - Anzaldúa Gloria. 1999 [1987]. *Borderlands: La Frontera, The New Mestiza*. San Francisco: Aunt Lute ; bell hooks, *Ain't I a woman? Black women and feminism*, op. cit.; *Feminist Theory. From Margin to Center*, South End Press, Boston MA, 1984 ; Patricia Hill Collins, *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*, Harper Collins, Londres, 1990 ; Paul Gilroy, *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Kargo, Paris, 2003, (première édition en anglais, 1993).

20 - On lira également avec profit : Fougeyrollas-Schwebel (1993), Louis (1999), Devreux (2010).

On le sait, en plus de la faiblesse du concept de domination, c'est surtout le concept de violence 'symbolique' développé par Bourdieu qui pose problème. En tant que sociologue informée, Mathieu ne peut que souligner l'immense poids de la violence réelle, *matérielle* exercée contre les femmes par des hommes, analysée depuis plusieurs décennies par les féministes et que l'enquête nationale officielle ENVEFF confirmera en 2002. Et alors que Bourdieu mettait en avant l'amour comme possible remède à la domination masculine, avec une naïveté et une ignorance renversantes chez un scientifique de son âge et de son rang, l'enquête ENVEFF rappellera également que la violence contre les femmes est le plus souvent exercée en famille, par les personnes censées les aimer.

Enfin, rappelons les huit critiques adressées par Mathieu à l'élève Bourdieu, qui serait immédiatement recalé si l'on appliquait à son travail les critères scientifiques classiques : 1) non-citation d'auteurs importants ayant travaillé sur le sujet (dont Françoise Héritier, sa collègue au Collège de France, mais aussi Delphy, Guillaumin, Tabet) ; 2) référence rapide à certains auteurs majeurs en déformant leur théorie (Lévi-Strauss) ; 3) référence à certains auteurs avec allusion faussée à leurs théorisations, ou sans allusion théorique et à propos d'un détail (Gayle Rubin, Gail Pheterson) ; 4) allusion, sans citation de leur auteur, à certaines théories directement en rapport avec le sujet (Godelier) ; 5) recours au saupoudrage de références (anglo-saxonnes principalement) ; 6) recours probable aux notes de seconde main (mélangeant Jeanne Favret-Saada et Mathieu) ; 7) utilisation d'un titre abusif et trompeur pour son ouvrage (« la part symbolique incorporée de la domination masculine » eût été plus exact) ; et enfin 8) « le travail du candidat manque de rigueur technique, méthodologique, et déontologique. Il pêche par pensée, par action, par omission et par distorsion. L'ensemble est à interpréter comme un refus de laisser place à la confrontation entre différentes analyses, ce qui donne à sa thèse un statut d'assertion et non de démonstration » (Mathieu, 1999 : 298). Et d'ajouter cette remarque, qui pourrait s'appliquer à de nombreux autres travaux, à méditer :

On peut se demander s'il ne s'agit pas [...] d'une démonstration particulièrement voyante de la domination masculine, qui redouble l'oppression des femmes par la suppression ou la distorsion de leurs expériences et de leurs analyses (ibid.).

Loin du viriarc et du matriarc : quand les filles sont une bénédiction

Au cours des dernières années, Mathieu a publié principalement des articles de synthèse et de clarification conceptuelle. Parmi eux, signalons une claire critique du concept de 'matriarc' (2004), particulièrement utile pour couper court aux discussions oiseuses sur le 'pouvoir caché' des femmes et le spectre de l'inversion des rôles. Mathieu y déplore l'instrumentalisation d'un ensemble de pratiques supposées 'matriarcales' dans certaines sociétés à des fins idéologiques ou même touristiques. Surtout, elle revient sur deux points clés : d'abord, qu'on

ne connaît pas de sociétés ‘matriarcales’ au sens où les hommes y seraient traités comme les femmes dans les sociétés viriarcales. Nulle part dans le temps et l’espace n’existe de symétrie dans la brutalité de l’oppression que les un.e.s font subir aux autres. Ensuite, que cette symétrie ne saurait être ni le passé glorieux, ni l’avenir radieux que revendique le féminisme matérialiste, pour lequel il n’est aucunement question d’inverser l’oppression, mais bel et bien d’abolir les rapports sociaux de sexe viriarcaux.

Ce texte constitue aussi une sorte d’introduction au grand œuvre auquel Mathieu s’est consacrée pendant la dernière décennie, coédité avec la jeune anthropologue Martine Gestin : *Une maison sans fille est une maison morte. La personne et le genre en sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales* (2007).

Attendu depuis longtemps, cet ouvrage constitue un véritable pavé (de plus de 500 pages) dans la mare : aussi surprenant que cela puisse paraître, à part Alice Schlegel (1972) qui avait travaillé sur 66 sociétés matrilineaires, personne n’avait encore analysé systématiquement et de manière comparative les sociétés uxori-locales²¹. Certes, celles-ci ne représentent que 7 % environ des 565 sociétés répertoriées dans le *World Ethnographic Sample* de 1957 — mais elles constituent quand-même 20 % des sociétés en Afrique, un quart dans le Pacifique et jusqu’à un tiers en Amérique du Nord. Les raisons de cet aveuglement ? On remarquera que précisément, sans être des ‘matriarcats’, elles sont moins inégalitaires que les autres du point de vue des rapports sociaux de sexe, sont historiquement antérieures au mode de production capitaliste et se situent en dehors du monde occidental — qui aime tant se croire à la tête des ‘avancées’ concernant l’égalité des sexes.

L’ouvrage regroupe quinze auteur.e.s analysant quatorze sociétés extrêmement diverses – plus ou moins forte matrilinearité ou uxori-localité, degré variable d’englobement dans la société nationale, poids démographiquement varié²². Une bonne moitié sont encore vigoureuses et l’une d’entre elles, les Ngada d’Indonésie, constitue même l’un des rares cas connus de passage de la patrilinearité viri-locale à la matrilinearité uxori-locale (l’inverse étant généralement présenté comme l’évolution ‘naturelle’ des sociétés). Les sociétés matrilineaires et surtout uxori-locales s’avèrent particulièrement intéressantes pour au moins quatre raisons :

- la matrilinearité inscrit structurellement la production de filles dans la continuité du groupe qui fonde l’identité individuelle et sociale ;
- le pouvoir masculin y est moins fort que dans les sociétés patrilineaires ;
- le cas échéant, la matrilinearité renforce la matrilinearité ;
- enfin, l’uxori-matrilinearité renforcerait la conscience de groupe sexué chez les femmes grâce à leur stabilité territoriale.

21 - Sociétés où le couple récemment marié s’installe chez la famille de l’épouse ou à proximité de celle-ci.

22 - La société Minangkabau à Sumatra compte environ trois millions de personnes.

Les ouvertures théoriques de cet ouvrage sont passionnantes et impossibles à résumer ici. Cependant, soulignons-en quatre.

D'abord, sur les fondements de l'oppression. On s'accorde généralement à penser que les religions, notamment monothéistes, assoient le pouvoir des hommes sur les femmes. Or, d'une part, on trouve dans l'ouvrage des populations christianisées ou islamisées où le sort des femmes paraît fort enviable. D'autre part, on constate que religions et mythes peuvent tout à fait constituer une importante source de pouvoir pour les femmes – lorsqu'elles s'en réservent le monopole. C'est le cas (fort rare il est vrai) des Kavalan (Taïwan), où longtemps les hommes ont été rigoureusement exclus du contact avec les puissances de l'au-delà, les pratiques chamaniques étant strictement l'apanage des femmes. Dans les mythes d'origine Kavalan, ou ceux de populations proches, un père tue son fils par fainéantise, deux frères tuent leur père : le meurtre du père n'est pas le pilier de l'exogamie qui fonde le lien social, mais « la négation de la transmission du pouvoir et des objets matériels ou des richesses entre un père et ses fils » (394).

Ainsi :

Le groupe des hommes est privé de l'appropriation et de l'accumulation des richesses. De plus, ce n'est ni une unité de production, ni une unité de consommation. Ils ne chassent ni ne pêchent collectivement dans le cadre des classes d'âge (395).

Ces observations aident à comprendre : 1) que mythes et religions n'ont pas systématiquement un impact négatif sur les femmes ; mais 2) que combinés à d'autres éléments de l'organisation d'une société, ils ont un rôle important pour priver de pouvoir certains groupes sociaux.

Ensuite, sur les enjeux de l'oppression : n'est-elle pas liée à l'obtention d'un sur-travail de la part des groupes dominés, au profit des groupes dominants ? Or, plusieurs articles montrent que même dans des sociétés où leur statut est bien meilleur qu'ailleurs, la quantité de travail que les femmes doivent réaliser est considérable – comme chez les Na, en Chine, où l'oisiveté des hommes est notoire. Il s'agit là d'une piste plutôt contre-intuitive, à explorer davantage.

La troisième piste est celle de la remise en cause des 'fondamentaux' de l'anthropologie, en l'occurrence « l'échange des femmes », auquel est consacrée la longue postface de Martine Gestin. Premièrement, cet 'échange' est loin d'être universel comme l'avait pensé Lévi-Strauss. Chantal Collard avait déjà démontré que les femmes pouvaient être des « échangistes actives », même en société patrilinéaire (Collard, 2000). Mais les sociétés analysées dans l'ouvrage ouvrent d'encore plus vastes horizons. Non seulement les femmes peuvent à plus forte raison y être d'actives échangistes mais, surtout, le rôle socioculturel fondamental attribué par l'anthropologie à l'échange matrimonial mérite d'être relativisé. Ainsi, chez les Kavalan, la circulation de richesses lors des échanges matrimoniaux joue un rôle mineur comparé aux échanges de nourriture annuels lors de la fête d'initiation

chamanique des femmes. Ce qui est significatif pour les rapports sociaux de sexe, c'est que les femmes sont opératrices dans ces deux réseaux d'échange.

Enfin, *Une maison sans fille* jette un jour nouveau sur l'articulation des rapports sociaux de sexe, de 'race' et de classe (bien que cela ne soit pas son propos central). Que se passe-t-il en effet lors des unions 'mixtes' entre femmes de sociétés matrilineaires ou uxori-locales (souvent dominées dans la société globale) et hommes de sociétés patrilineaires et viri-locales (souvent dominantes) ? Comment fonctionnent de telles alliances matrimoniales où, structurellement, les inégalités de 'race' et de sexe ne vont pas dans la même direction ? Une autre question brûlante est celle de la co-extensivité (ou non) des rapports de sexe et de classe. Ainsi, chez les Minangkabau de Sumatra, les lignages socialement dominants pratiquent parfois des unions asymétriques (entre un homme de rang supérieur et une femme de lignage inférieur). Or, dans ce cas :

Pour payer un prix du fiancé élevé, les femmes de rang moyen entrent en rapport de service avec les mères ou les sœurs de leur mari de rang supérieur, constituant un réservoir de main d'œuvre (le plus souvent sur le mode du métayage). [Ici cependant] la matrilinearité et la matrilocalité qui posent nettement les femmes du côté des richesses empêchent que s'impose dans l'échange matrimonial la coextension des rapports de genre et des rapports de classe (2007 : 461).

Cet exemple d'institutionnalisation d'un type d'union matrimoniale où les inégalités de lignage vont en sens inverse des inégalités de sexe, a de quoi donner à réfléchir.

À l'issue de notre parcours, force est de constater que l'œuvre pionnière de Nicole-Claude Mathieu a de quoi nous nourrir politiquement et intellectuellement pour longtemps encore. La manière dont, dès 1973, elle affirme que les sexes sont une construction sociale, permet de sortir de l'impasse à laquelle les courants dominants du 'genre' semblent nous avoir conduit.e.s, où en réaction à l'idée que féminité et masculinité seraient des essences ou des identités naturelles, on en arrive à les analyser comme de pures fictions. La perspective des rapports sociaux de sexe se révèle en ce sens beaucoup plus heuristique que celle du genre. Elle reste, certainement, à approfondir, tout particulièrement dans le domaine de la co-formation des rapports sociaux de pouvoir. Souhaitons que ce soit, dans la perspective ouverte par Mathieu, à partir des opprimé.e.s elles-mêmes et eux-mêmes, en vue de fonder, à partir de leur conscience, une véritable science, non pas tant à propos de ces opprimé.e.s, que *pour mettre fin à l'oppression*.

RÉFÉRENCES

Publications de Nicole-Claude Mathieu citées dans l'article

— (1971). Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe. *Épistémologie sociologique*, n° 11.

- (1973). Homme-culture et femme-nature ? *L'Homme, revue française d'anthropologie*, vol. 13, n° 3.
- (1985a) (dir.). *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*. Paris, Éd. de l'EHESS « Cahiers de l'Homme ».
- (1985b). Critiques épistémologiques de la problématique des sexes dans le discours ethno-anthropologiques. Rapport pour l'UNESCO. Republié in Mathieu Nicole-Claude (1991d).
- (1985c). Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes et de quelques-unes de leur interprétations en ethnologie. In Mathieu Nicole-Claude (1985a).
- (1987). Femmes du Soi, femmes de l'Autre. In *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*. Actes du Colloque international de l'Association française des Anthropologues, Paris, 9-11 janvier 1986. Éd. de l'ORSTOM « Colloques et séminaires ».
- (1989). Identité sexuelle/sexuée/de sexe ? Trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre. In Daune-Richard Anne-Marie, Hurtig Marie-Claude, Pichevin Marie-France (dir.). *Catégorisation de sexe et constructions scientifiques*. Aix-en-Provence, Petite collection CEFUP.
- (1991). *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris, Côté-femmes « Recherches ».
- (1993). Questions à l'éco-féminisme. In d'Avila Maria Inácia, de Vasconcelos Naomi (dir.). *Ecologia, feminismo, desenvolvimento*. Rio de Janeiro, EICOS/ Universidade Federal do Rio de Janeiro, Série Documenta EICOS, 1).
- (1994). Dérive du genre/stabilité des sexes. In Dion Michel (dir.). *Madonna, érotisme et pouvoir*. Paris, Kimé.
- (1995a). Relativisme culturel, excision et violences contre les femmes . In *Sexe et race. Discours et formes nouvelles d'exclusion du XIX^e au XX^e siècle*. Tome 9. Paris, CERIC/Université Paris 7.
- (1999). Bourdieu ou le pouvoir auto-hypnotique de la domination masculine. *Les Temps modernes*, n° 604, mai-juin-juillet.
- (2004). 'Matriarcat' ou résistance ? Mythes et réalités. *Espace lesbien*, n° 4.
- (2007) (dir.). *Une maison sans fille est une maison morte. La personne et le genre en sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales*. Paris, Éd. de la MSH.
- La bibliographie complète de Nicole-Claude Mathieu est consultable sur le site Internet des *Cahiers du Genre*.

Autres références

- Anzaldúa, Gloria (1999 [1987]). *Borderlands: La Frontera, The New Mestiza*. San Francisco, Aunt Lute.
- Bourcier, Marie-Hélène (2007). Wittig la politique. In Wittig Monique. *La pensée straight*. Paris, Éd. Amsterdam.
- Bourdieu, Pierre (1998). *La domination masculine*. Paris, Seuil.
- Butler, Judith (1990). *Gender Trouble: Feminism and the Subversion of Identity*. New York, Routledge [trad. française de l'éd. de 1999 (2005). *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*. Paris, La Découverte].
- Collard, Chantal (2000). Femmes échangées, femmes échangistes. *L'Homme*, n° 154-155, avril-septembre.
- Delphy, Christine (1996). L'invention du "French feminism" : une démarche essentielle. *Nouvelles questions féministes*, vol. 17, n° 1.
- Devreux, Anne-Marie (2010). Pierre Bourdieu et les rapports entre les sexes : une lucidité aveuglée. In Chabaud-Rychter Danièle, Descoutures Virginie, Devreux Anne-Marie (dir.). *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques de Max Weber à Bruno Latour*. Paris, La Découverte.
- Duchen, Claire (1986). *Feminism in France, From May '68 to Mitterrand*. London & Boston, Routledge & Kegan Paul.
- Fougeyrollas-Schwebel, Dominique (1993). Aux marges de la domination masculine : le féminisme. *Futur antérieur* « Féminismes au présent », supplément.
- (2005). Controverses et anathèmes au sein du féminisme français des années 70. *Cahiers du genre*, n° 39 « Féminisme(s) : penser la pluralité ».
- Gilroy, Paul (2003). *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*. Lille & Paris, Kargo & Éclat [éd. originale en anglais, 1993].
- Guillaumin, Colette (1981). Femmes et théories de la société : remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées. *Sociologie et sociétés*, vol. 13, n° 2.
- (1978). Pratique du pouvoir et idée de Nature. (I) L'appropriation des femmes. (II) Le discours de la Nature. *Questions féministes*, n° 2-3. Republié en 1992 sous le titre : *Sexe, race et pratique du pouvoir, l'idée de nature*. Paris, Côté-femmes.
- Hill Collins, Patricia (1990). *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*. London, HarperCollins.
- hooks, bell (1981). *Ain't I a Woman? Black Women and Feminism*. Boston, South End Press.
- (1984). *Feminist Theory from Margin to Center*. Boston, South End Press.
- Jackson, Stevi (1996). Récents débats sur l'hétérosexualité : une approche féministe. *Nouvelles questions féministes*, vol. 17, n° 3.

Juteau-Lee, Danielle (1981). Visions partielles, visions partiales : visions des minoritaires en sociologie. *Sociologie et sociétés*, vol. 13, n° 2.

Louis, Marie-Victoire (1999). Bourdieu : défense et illustration de la domination masculine. *Les Temps modernes* « Sur la domination masculine : réponses à Pierre Bourdieu », n° 604, mai-juin-juillet.

Schlegel, Alice (1972). *Male Dominance and Female Autonomy : Domestic Authority in Matrilineal Societies*. New Haven : Human Relations Area Files Press.

Smith, Barbara (dir.) (1983). *Home Girls: A Black Feminist Anthology*. New York, Kitchen Table/Women of Color Press.

Varikas, Eleni (1993). Féminisme, modernité, postmodernisme. *Futur antérieur* « Féminismes au présent », supplément.

Wittig, Monique (1969). *Les guérillères*. Paris, Minuit.

Les retombées juridiques du mouvement féministe

Michèle Bordeaux

Professeure - Responsable de l'UA CNRS 1154, « Droit et changement social »,
Faculté de Droit de Nantes

*Intervention au colloque du GEF, 22-23 avril 1988*²³

Quels changements dans le domaine du Droit et par le Droit seraient à inscrire dans un rapport direct, explicite, avec le Mouvement de libération des femmes ? Comment se situer par rapport aux retombées supposées du Mouvement ? Quelles actions et réflexions peut-on et devrait-on peut-être mener actuellement ?

On ne tiendra pas ici tout ce vaste bien qu'utile propos, d'autant plus que, méthodiquement, la mise en relation n'est pas évidente. Elle est brouillée par les échos pour le moins « renversants » en provenance des acteurs politiques et sociaux et par la difficulté de saisir les contours du Mouvement lui-même. Il s'agit avant tout d'éviter les rapports simplistes de cause à effet.

Il paraît donc nécessaire d'évoquer en premier lieu les grandes lignes du rapport au Droit nourri par le Mouvement principalement entre 1970 et 1980-1983 (I). On peut dire d'emblée que le rapport au Droit traduit les stratégies et les clivages, les actions et les contradictions, les aspirations communes et les divergences internes. Son observation est incontournable en matière d'histoire du Mouvement. Aussi les travaux s'y référant principalement (et surtout secondairement) sont-ils assez nombreux depuis 1976-1978 et l'on me pardonnera de les utiliser sans les citer tous dans l'approche réduite que l'espace impose.

23 - Groupe d'études féministes de l'université Paris 7 (GEF), *Crises de la société, féminisme et changement*, sous la responsabilité de Françoise Basch, Marie-Josèphe Dhavernas, Liliane Kandel et Françoise Picq.

Pour qu'il y ait relation explicite (terme plus adéquat que celui de « retombée »), il faut que les deux conditions de réflexion et d'action collectives soient réunies puis suivies d'une demande de loi, ou d'un autre type d'inscription dans le Droit. On citera en tout premier lieu la lutte contre le viol, car elle est autonome et ne reçoit pas le soutien (voire déclenche l'hostilité) des hommes de gauche et gauchistes (cf. bien des articles de *Libération* en 1975-1976). Puis celle pour l'avortement menée dans une mixité intéressée à « la libre disposition de nos corps ». Sans être des victoires, il s'agit bien de changements obtenus dans l'union et la ténacité.

Les choses sont beaucoup moins claires en matière de modifications (techniques) du droit de la famille (si l'on excepte le droit au nom), et par cela seul qu'il s'agit de ce lieu éminemment patriarcal que nous critiquons. Ainsi le Mouvement était-il absent des réformes sur le divorce, la filiation, les régimes matrimoniaux et l'est-il encore en 1985 lorsque « l'égalité parfaite » est dite nous être octroyée. Au colloque d'Aix, « Femmes et Universités » en 1975 et dans des réunions de groupes on débattait déjà du pourquoi de ces octrois, des intérêts cachés derrière des réformes non demandées²⁴. Le Mouvement n'est pas directement moteur de la problématique de l'égalité, pas plus, malheureusement, qu'il n'a réfléchi suffisamment sur la validité et sur les implications de cette démarche universalisante (II). Il n'est donc pas question de dresser un catalogue de mesures banalisées comme « favorables aux femmes », qui ne sont bien souvent que molécules dissociées et transplantées, ni bien évidemment de rentrer dans une analyse de contenu et d'effectivité de retombées dites de progrès. Je terminerai (III) sur l'exemple du viol qui permet de montrer quelques résultats explicites, juridiques et judiciaires, et de ne pas s'enfermer dans un pessimisme total et démobilisateur. *Le viol (et les violences contre les femmes) sont actuellement à mon avis le seul révélateur audible, visible par toutes les femmes, de l'oppression patriarcale de toutes les femmes, le terrain d'une possible action unitaire.* Il se situe en effet au-delà du morcellement catégoriel imposé par une société du toujours-plus-de-droits.

I

Les différentes histoires du féminisme, les précieux outils documentaires produits par l'A.T.P.- C.N.R.S. « Recherches sur les femmes et recherches féministes » à Paris et à Lyon, les articles militants et les ouvrages parus permettent de distinguer trois séquences qui se succèdent sans jamais s'annuler complètement l'une l'autre. Elles reposent chacune sur des logiques différentes entre lesquelles nous ne devons pas faire de choix manichéen :

1. Celle qui va du refus de la Loi (1970/1974, et dont le radicalisme perdure), vers moins-de-droit.

24 - Sans doute rendre plus souple, plus fluide, moins pesant, le lien familial et qu'il se (re)constitue ainsi facilement dans la mobilité.

2. Celle de la subversion de la Loi et du Tribunal comme tribune (1974/1978).
3. Celle du recours à la loi générale ou particulière (depuis 1975/1976 à la réhabilitation du réformisme légal (plus-de-droit) comme moyen privilégié d'inscription visible et valorisante des changements. Avec le risque, inhérent au genre, d'un trop-de-droits particuliers au détriment de lois générales et de la recherche d'un droit commun nouveau.

Le refus de la loi et la déjudiciarisation

En 1970-1971 « *La loi ne nous concerne pas* ». Il s'agit aussi bien de la loi juridique, de l'institution judiciaire patriarcale et bourgeoise, que de la Loi symbolique : on unit dans le même refus la loi du père et les lois, « les lois sont faites par les hommes et pour les hommes ». Le recours au Droit est impensé, impensable collectivement. Quand on en parle – rarement – c'est pour le dénoncer : dénoncer son origine et sa fonction de pérennisation des états patriarcaux et/ou bourgeois ; dénoncer son rôle dans la « reproduction des hiérarchies sociales fondées... sur l'exploitation de l'homme par l'homme et des femmes par les hommes ».

Il s'agit donc d'une dénonciation politique globale portant sur un objet à la fois détesté et mal connu, une sorte de *deus ex machina* monstrueux. Le droit est de ce fait réduit le plus souvent à la loi qui n'est que sa principale source formelle, en simple avatar (naïf) de la psychanalyse. Sa mise en œuvre par l'appareil judiciaire et les contraintes de procédures de la justice sont rarement évoquées. Sa nécessité sociale est repoussée. Bref, « Soyons ailleurs » ; des « Hors la loi » ; ignorons la loi qui, elle, ne nous ignore pas.

Le droit, en effet, s'est toujours spécialement et beaucoup occupé des femmes, on est loin d'être face à un vide de l'histoire (si tant est qu'il y en eut) mais face au contraire à une minutieuse organisation des statuts féminins de manière à ce que stratifiées, pétrifiées, (statufiées) et muettes, elles ne puissent broncher²⁵.

En fait, le Mouvement des femmes à ses débuts prend d'une certaine façon le droit en compte pour le transgresser en en tirant jouissance et valorisation identitaire. Ainsi le « Manifeste des 343 » – Nous sommes toutes des avortées – dénonce-t-il l'anachronisme et l'hypocrisie de la loi.

L'abandon total d'une telle position au nom d'un principe de réalité n'est sans doute pas inéluctable. Une voie est ouverte vers le « moins-de-droit » possible, en utilisant des espaces de normalisation sub-légaux, des systèmes non judiciaires de

25 - D'où ma méfiance historique – et non instinctive – vis-à-vis des catégories statutaires « favorables » aux femmes, vis-à-vis des différents versants de la condition féminine morcelée et assistée dans son statut social plus que dans son statut civil. On observe le même phénomène à propos des âges, quel que soit le sexe.

règlement de conflits²⁶ qui font leur apparition en 1968 en vue d'une déflation de la répression pénale et d'une dérégulation de la vie privée.

Ainsi pour l'avortement, dès 1972 s'est posée la question de savoir quelle position l'on devait défendre : l'abolition de la loi de 1920 et des articles du Code pénal modifiés 1923 portant suppression pure et simple de toute incrimination avec inscription de l'intervention dans la nomenclature des actes médicaux ? Ou une législation-cadre nouvelle, la plus large possible quant à la date d'intervention et aux personnes pouvant la pratiquer ? La première solution était à l'origine celle du MLAC ; la seconde, celle de Gisèle Halimi et de *Choisir*, s'est imposée²⁷.

On a vu aussi apparaître, avant et hors du Mouvement femmes, une demande de déjudiciarisation du divorce afin que le mariage-contrat civil puisse être dissous sur simple constat de dissensus entre époux, entériné par un officier d'état civil, jugement et gratuitement (comme cela était le cas entre 1792 et 1804) et que le juge n'ait plus à connaître que du contentieux matrimonial ou la garde des enfants. On en a discuté au Mouvement dans plusieurs groupes et villes durant les années 1973/1974 avant et après la loi giscardienne du 11 juillet 1975. Tout s'accordait : le refus du recours à l'appareil, à ses agents, à son coût, à son contrôle social, sinon à sa loi ; cependant, les rapports de force inégaux dans les couples, les situations économiques désastreuses des femmes ont obligé les groupes à accepter le juge aux affaires matrimoniales comme pis-aller, le droit comme garde-fou. Mais il reste bien entendu que la loi elle-même n'a pas été portée par le Mouvement et que l'on ne peut la considérer comme une de ses retombées explicites. Le lien avec le mariage ou le remariage futur qu'il permet, la mixité des intérêts, le champ du droit civil par lui-même, expliquent que le divorce n'ait pas fait partie des luttes prioritaires même s'il était et reste un terrain privilégié de prise de connaissance des rapports inégalitaires de sexes²⁸.

La décriminalisation du viol faisait aussi partie des thèmes gauchistes d'après Mai et c'est bien sur ce terrain (ou celui de la prostitution) que les affrontements idéologiques ont été les plus forts : entre certains groupes-femmes de tendance « lutte des classes » (proches d'organisations politiques gauchistes, soutenues par une presse d'extrême gauche, entrées dans le Mouvement principalement entre 1974 et 1975) et la majorité du Mouvement. Le débat a été à son comble lorsque les affaires de viol furent soutenues publiquement et portées sur la scène judiciaire.

26 - Et de leurs épigones : décriminalisation, dépénalisation : ce que l'on énonce difficilement comme la déjudiciarisation.

27 - Hostiles à ce qu'elles dénonçaient comme étant du libéralisme, du « laisser-faire, laisser-passer ».

28 - On notera à Lyon le groupe Flora Tristan s'adressant en priorité aux femmes au foyer et demandant le divorce au féminin, c'est-à-dire le divorce libre sur la demande de la seule épouse exprimée à la mairie.

Le tribunal comme tribune de la subversion de la loi (1974-1978)

À partir des luttes concrètes (viol, avortement, travail des femmes) et de cas personnels exposés collectivement (divorce, filiation, conditions de travail) on a reconnu qu'il fallait compter avec le droit, mieux le connaître pour le dénoncer systématiquement dans tous ses rouages, avec l'espoir de pouvoir, de savoir le subvertir, pour l'utiliser au mieux des intérêts des femmes.

Des juristes féministes expriment collectivement en 1977 dans *Actes*²⁹ « leur vécu commun d'altérité et d'impuissance par rapport aux normes qui leur sont imposées dans le fonctionnement même de l'appareil judiciaire... des pratiques judiciaires... » et au-delà la nécessité d'une stratégie collective d'action juridique féministe. Il s'agit bien de s'attaquer de l'intérieur au contenu même du droit, de forcer l'épuration de tout ce qui réifie les femmes, de tous les mécanismes et textes qui réduisent la femme à être un objet de droits des hommes. On n'en est pas à une analyse en terme de discrimination, d'actions positives, de mesures de rattrapage. On est loin de la lénifiante égalité. On s'exprime en termes de patriarcat, d'oppression, de soumission, de domination, de libération dans un style qui tient encore de la dénonciation mais dans une optique de subversion : comment utiliser au mieux toutes les ficelles juridiques au profit des femmes face à la règle de l'appareil. On donne des conseils juridiques en ce sens dans diverses publications³⁰ et dans les réunions de groupes lorsqu'un cas « juridique » se pose.

Cependant l'unanimité supposée de la classe des femmes conserve encore toute sa force : toutes les femmes sont victimes de la loi. Elles n'ont jamais tort. Leur parole est la vérité, leurs plaintes sont toujours justes. Face au droit patriarcal elles sont de toutes manières toujours victimes et « en dernier ressort » dans leur droit sans être dans le droit. « Dans une société où elle n'a aucun pouvoir elle n'a rien à prouver, elle est victime d'office », dit une femme du cercle Flora Tristan de Lyon en 1974 à propos du divorce.

Cela est patent pour le viol. Il ne peut y avoir de plaintes abusives ; il y a bien eu viol « quelque part » pour qu'une victime choisisse le parcours pénible de la plainte. « Quand une femme dit qu'elle a été violée nous le croyons et nous la soutenons » vis-à-vis de l'opinion publique et de la justice³¹. Il est difficile d'admettre le grand principe d'un droit pénal démocratique, celui de la présomption d'innocence, lorsqu'il s'agit d'un auteur de viol.

Comme il existait une législation criminelle en matière de viol, la question se posait en terme d'utilisation ou non, de réactivation ou non de cette législation dans un

29 - *Actes, Cahiers d'Action Juridique*, n° 16, Paris 1977.

30 - Comme *Femmes en mouvement hebdo* ou, auparavant, *Le Torchon brûle* n° 5 (par exemple, comment éviter la reconnaissance de l'enfant par le père naturel).

31 - Lyon, tract de soutien à une femme violée, (1977 ?).

nouveau contexte social fort de la pression du Mouvement ; en terme d'utilisation stratégique ou non de la scène judiciaire pour faire sortir le viol de la clandestinité, de l'insignifiance, pour dire publiquement l'intolérable.

On s'interrogea donc d'une part sur la validité politique du recours ou non à la voie juridique. Si oui, y-a-t-il lieu de réclamer l'envoi aux Assises (en audience publique) et la sanction, toute la sanction criminelle prévue par les textes ? Ou faut-il accepter moins de sanctions pour assurer le plus grand nombre de condamnations et ainsi plus de réprobation sociale ?

Parmi celles qui hésitent à recourir au judiciaire et au risque d'amplification par le recours, on retrouve des tendances féministes « lutte des classes » pour lesquelles il s'agirait d'envoyer au tribunal répressif et bourgeois les plus défavorisés, ceux-là mêmes que l'appareil d'état aurait conduit à la misère sexuelle. Certaines s'interrogent sérieusement sur le fait de savoir si l'on ne devrait pas poursuivre les seuls auteurs détenteurs d'un pouvoir économique ou policier... D'autres féministes radicales préfèrent proposer des actions collectives préventives et curatives : des mesures d'autodéfense, des patrouilles « sortir la nuit » dans les quartiers à risques, des commandos de représailles. Elles refusent encore d'admettre que ces actions puissent être corrélatives de la voie juridique, et que choisir cette dernière n'implique pas forcément une alliance avec le patriarcat.

Demande de loi et réformisme

La troisième séquence paraît être (principalement depuis 1976-1978) celle de la prise en compte du droit comme moyen d'accéder au changement et comme garant de la durée et de l'efficacité de ce changement, sans que soient toujours mesurés les risques d'un dérapage d'un plus-de-droit à un trop-de-droit ; pas plus qu'un glissement de contenu dû à l'inévitable récupération par « le législateur », c'est-à-dire plus prosaïquement par les acteurs politiques.

La Ligue du Droit des Femmes, en tant que première association instituée en 1974, est révélatrice de cette entrée dans le réformisme. Le projet de loi antisexiste³² qui impliquait enfin la formulation légale, donc la mise en œuvre, du principe constitutionnel d'égalité, en est issu. *Choisir* proposait aussi des projets aux institutions spécifiques de « la condition féminine » giscardienne. Mais cette approche n'était pas toujours très réaliste, ni très au fait des limites de l'innovation dans un État de Droit, voire très insuffisamment préparée techniquement. Ainsi, les projets transmis aux politiques en matière de viol ne résistèrent malheureusement pas à l'analyse, la plus bienveillante soit-elle, et laissèrent le champ libre aux « techniciens ».

Ce sera ensuite le temps du ministère des « Droits de la Femme » en 1981 et celui du développement de la recherche. Le colloque de Toulouse fin 1982 le manifeste clairement par son atelier « Droit » qui fonctionne sans désespérer, par

32 - Démarquée, (trop démarquée) du modèle anti-raciste.

ses communications où on aborde l'histoire du rapport difficile du Mouvement au droit, la nécessité de ne pas opposer stérilement réformisme et révolution « puisque changement législatif il y aura... faire en sorte qu'il soit... le moins insatisfaisant possible de notre point de vue ». Il ne faut plus être absentes de l'élaboration formelle des textes : l'analyse du débat parlementaire sur les lois Auroux a montré les limites paternalistes des bonnes intentions des partis politiques. On trace des cadres pour une recherche féministe en Droit et pour une stratégie juridique et judiciaire plus collective³³.

La double fonction du Droit, moyen d'accéder au changement et de le mettre en œuvre suppose donc que l'on intervienne en amont sur l'activité du législateur ; et que l'on suive en aval l'application et les effets des réformes. Or le Mouvement a été bloqué par ses combats internes entre réformisme et radicalisme, institution / hors institution et autres clivages. Il a su pourtant assurer le suivi de l'adoption définitive de la loi Veil (31 décembre 1979) menacée par la majorité répressive issue des élections de 1978. Pour le viol, le désintérêt est, par contre, manifeste entre 1978-1980.

Or, pendant ce temps, les « groupes-femmes » se développaient dans les partis et les syndicats (par exemple CFDT 1976), dans une référence diffuse et profuse au féminisme, tandis que l'objet « femme » devenait de plus en plus un enjeu politique. Ces institutions ont donc pris petit à petit le monopole de la lutte légale et juridique pour une égalité supposée être la quintessence des aspirations des femmes. Or, l'histoire personnelle des actrices politiques de premier plan ou, dans une moindre mesure, des syndicalistes est étrangère au Mouvement de libération proprement dit³⁴. Au mieux, comme la plupart des femmes du PC, font-elles référence aux organisations féminines de leur propre parti.

II

Nous n'avons pas assez analysé collectivement en amont la portée de l'omniprésente dynamique de l'égalité, mais simplement pris acte de ses retombées appréciables, en particulier pour les femmes salariées, en Droit du travail. L'égalité et son champ sémantique ne faisaient pas partie du vocabulaire des groupes du Mouvement : on parlait moins de « à travail égal, salaire égal » que de partage des tâches, moins de discriminations que de fin de la division sexuelle du travail. On évitait ainsi la modélisation d'un statut féminin sur le statut masculin actuel et dominant. Or, la symbolique sportive du « rattrapage »³⁵ nous montre que l'on y

33 - Actes du Colloque de Toulouse, « Femmes, Féminisme et Recherche », cf. interventions de Christine Delphy, Odile Dhavernas, Michèle Bordeaux ; Diffusion *Alternatives*, 1984.

34 - Ainsi que je crois le voir dans l'échantillon « femmes politiques » de Mariette Sineau.

35 - Le vocabulaire juridique français, sans doute en raison du principe constitutionnel (bafoué) d'égalité entre les sexes, ne veut connaître que des « mesures de rattrapage » pour désigner les « actions positives » ou « discriminations positives » visant à réaliser l'égalité des chances en particulier en Droit du travail.

court tout droit. Elle suppose que l'on ratifie sans broncher le Sujet du Droit masculin comme idéal à atteindre, sans s'inquiéter de l'état de ce Droit, sans procéder à une analyse critique des enjeux et sans proposer une donne juridique nouvelle. Est-ce cela le changement ?

Il serait temps de mener une réflexion approfondie ; de faire ensuite mieux entendre nos voix « discordantes » face à un unanimisme égalitariste qu'il s'agit bien plutôt de modérer. Si l'on a commencé à dénoncer naïvement dès 1975 ses effets « pervers » (par exemple en Droit du travail³⁶), le mythe de l'égalité en général a bien d'autres vices fondamentaux ne serait-ce que sa plasticité idéologique et sa vigueur démobilisatrice dont nous donnerons quelques exemples.

Ainsi c'est sous couvert de l'égalité que depuis la fin des années 1970 les femmes sont saisies par une avalanche d'appareils avantages immédiats, mais aussi classifiées en multiples sous-statuts féminins issus du croisement (technocratique et statistique) entre leur situation matrimoniale, professionnelle, sociale, fiscale et leur classe d'âge ; sous-statuts revêtus en bout de ligne d'un label de qualité Droit, d'une légitimation *a posteriori*. En fait d'égalité, c'est à une hiérarchisation et à des cloisonnements entre femmes que l'on assiste.

Ainsi, au nom de l'égalité et de la cessation d'une protection infantiliste se sont succédés aménagement du temps de travail, temps partiel, et autres flexibilités dont on sait qu'ils ont pour fonction essentielle l'accroissement de la productivité des entreprises et pour effet d'accentuer les inégalités de carrière entre hommes et femmes. Juges et patronat savent, de plus, fort bien tourner les obligations de la pourtant trop timide loi Roudy du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle et la formation.

Ainsi, l'octroi de l'Égalité, de plus d'égalité, de toute l'égalité dans les régimes matrimoniaux (1985) et dans la relation juridique aux enfants pourrait faire croire à une égalité réelle dans la famille. L'égalité complète serait acquise : quel désamorçage !³⁷ Les jeunes générations ne se mobiliseront pas sur le terrain de la « lutte des sexes », elles ne joueront pas au MLF ! Vive la paix du couple dans la liberté et l'égalité bien comprise proposée par tous les partis. Les femmes pourront « concilier leur vie professionnelle avec leurs devoirs familiaux » (les hommes n'ayant rien à concilier). Les femmes pourront « choisir librement d'élever et d'éduquer leurs enfants »³⁸ (alors que la provocation financière promise par

36 - En fait prévisibles et prévus par un patronat narquois : « Vous l'avez voulue... (l'égalité), vous l'avez... » lorsqu'il s'agit, par exemple, de lever l'interdiction du travail de nuit (sans contrepartie).

37 - Nous pensons y voir une explication parmi d'autres de la désaffection des jeunes générations pour ce qui n'a jamais été « une lutte des sexes » (on ne trouve cette expression que chez les détracteurs du féminisme) mais une revendication d'identité libre.

38 - Jusque dans la campagne 1988 du Président Mitterrand.

« certains »³⁹ pour qu'elles restent au foyer se rapprocherait du montant du salaire perçu en assumant une double journée de travail).

Je rappellerai à ce sujet les réformes de la Révolution nationale en 1942 – suite à la soi-disant disparition de l'incapacité de la femme mariée de 1938 – portant sur le mandat domestique et le pouvoir de remplacement du chef de famille, et cela sous l'étiquette d'un plus d'Égalité entre époux et une législation « de progrès » sachant (enfin) reconnaître le mérite de la mère de famille⁴⁰. Un tel régime aurait-il pu vouloir une quelconque égalité alors qu'il prônait la différence naturaliste et hiérarchisée des sexes et l'inégalité des races ? Certainement pas. Il s'agissait, d'une part de mesures conjoncturelles imposées par les conditions de guerre et fort soigneusement choisies, d'autre part de solutions renforçant de fait le rôle domestique de l'épouse. Leur étendue et leur dénomination tiennent en domesticité et infantilisent la femme mariée. Les premiers quotients familiaux apparaissent, fondés sur une égalité arithmétique où l'épouse égale un enfant à charge ! Formule « égalitaire » dont nous ne sortons toujours pas complètement.

Le législateur français n'est pas épargné par une récente décision de la Cour de Luxembourg. Sur plainte déposée par la Commission européenne contre la France pour non-respect de la directive 76207 sur l'égalité dans le travail, la Cour a estimé que la France ne s'était pas dotée de moyens juridiques suffisants pour faire respecter le principe affiché. La loi ne contient pas de sanctions suffisamment dissuasives, elle laisse subsister trop de droits particuliers aux femmes, qui loin d'être des avantages conduisent à l'inégalité. La Cour recommande donc, et là il y a un déplacement intéressant, que les hommes aient eux aussi accès à ces « générosités » lorsqu'elles ne ressortissent pas de « la stricte période de grossesse et de maternité » (ainsi que nous avons été nombreuses à le répéter durant le colloque).

III

En matière de lutte contre le viol, le Mouvement des femmes a su éveiller des consciences et imposer la nécessité d'une réforme, sans proposer pour autant de textes opératoires⁴¹. A partir de 1978 la pression sur les acteurs politiques s'est relâchée. Aussi la loi de 1980 reflète-t-elle un compromis politique qui nous est extérieur.

En utilisant les résultats d'une importante étude collective de sociologie juridique sur le viol, effectuée dans le cadre de l'ATP « Recherches sur les femmes

39 - Programme RPR.

40 - Malheureusement souvent rappelées comme telles... dans la plupart des articles et ouvrages – même féministes – traitant de l'acquisition progressive du statut de personne juridique à part entière.

41 - Relire le texte consternant de *Choisir* où toute agression sexuelle serait un crime relevant des Assises !!! Et celui, flou, sans corps, de la Ligue du Droit des femmes.

et recherches féministes »⁴², on évoquera quelques points relevant de notre thématique.

Débutons par les faits quantifiables. La courbe des condamnations en Assises pour viol change de tendance en 1976, donc bien avant une loi dont la caractéristique principale porte adoucissement des peines encourues par le violeur. Nous pouvons voir là une retombée explicite matérialisée des luttes féministes. Pour la première fois depuis l'existence des Statistiques judiciaires nationales, en 1976, le nombre des condamnations d'Assises pour viol sur des femmes de plus de quinze ans dépasse celui sur mineurs de quinze ans. C'est aussi l'apogée du Mouvement contre le viol. Depuis les années 1830, en effet, le nombre de viols réprimés sur femmes adultes était toujours largement inférieur à celui sur les mineurs de quinze ans. Il a été laminé jusqu'à descendre, par exemple, à six viols condamnés en Assises en 1921 pour toute la France. C'était corrélativement parmi les affaires de viols sur femmes adultes (que je nomme « viol ordinaire ») que l'on trouvait des non-lieux, des classements sans suite et des acquittements en nombre effarant. De plus, on ne peut mesurer l'intensité de la correctionnalisation, tout particulièrement lorsqu'auteurs et victimes se connaissent, ne serait-ce que le temps d'une brève rencontre. Que depuis les années 1970 les femmes adultes portent plus souvent plainte ne change rien à la qualité d'un phénomène ascendant qui paraît se maintenir jusqu'à ces dernières années ; le viol serait enfin perçu comme intolérable à tout âge et dans toutes les situations⁴³.

Il est gênant cependant que ce soit avec l'aide de notre silence que la loi de compromis du 23 décembre 1980 ait été adoptée à l'unanimité ; et quel compromis. L'opposition de gauche désirait voir adoucir les peines encourues pour ce crime « de société » – soit un emprisonnement de 5 à 10 ans seulement au lieu et place des 10 à 15 ans légalement en vigueur. La majorité parlementaire, sécuritaire et répressive, issue du scrutin de 1978 héritait d'un projet gouvernemental voté par le Sénat et l'Assemblée précédente en première lecture (1976). Il la satisfaisait en élargissant l'incrimination à « tous les actes de pénétration sexuelle » en accroissant donc le champ possible du crime : enfin l'attentat à la pudeur avec violence sur une personne du même sexe pourrait être réprimé comme crime de viol (et non plus comme délit). C'était, par ce côté, une aggravation de la qualification qui n'est pas choquante en raison de la violence et de la contrainte que l'agression suppose, qu'elle soit homosexuelle ou hétérosexuelle. Par contre, la phobie de l'homosexualité d'une partie de cette droite morale était réveillée par la proposition

42 - « Qualifié Viol », Rapport 9-84-102, 1987, 311 p. et XXI p. Annexes Centre de Recherches politiques - Femmes, Nantes (U.S. CNRS 1154 « Droit et Changement social »), Ed. Calligrammes, Quimper, 1989.

43 - Les données contrôlées sur échantillon nantais s'arrêtent à 1984, année de plainte, jugées 1985-1986. Noter que le nombre total de viols réprimés en France en 1984 est encore inférieur à celui de 1860, tous âges des victimes confondus.

de suppression de la discrimination de l'article 331 alinéa 2 du Code pénal punissant comme attentat à la pudeur aggravé (par rapport au même délit hétérosexuel) les « actes impudiques ou contre nature avec un individu du même sexe » (même consentant). De cela le Président de la Commission des lois Jean Foyer sait dire haut et clair qu'il n'en est pas question. Il va donc choisir de céder sur la réduction de la durée de la peine demandée par la gauche et une partie progressiste de la majorité, pour obtenir le maintien de la discrimination homosexuelle⁴⁴. Tel était aussi l'enjeu d'une loi tant et si mal désirée.

De plus, malgré le silence et la discrétion de la mouvance féministe depuis 1978 – ainsi que l'on vient de s'en apercevoir – le texte a été très mal reçu par le milieu judiciaire qui l'a toujours considéré comme émanant directement des féministes, comme « inspiré du féminisme le plus radical ». Le Rapport annuel de la Cour de Cassation le fustige en des termes très durs. La Doctrine le commente dans le même esprit. Ce serait un texte « extraordinaire », hors des normes du droit pénal ; un texte bouleversant les hiérarchies établies entre le Juge et « ses » justiciables (que sont aussi les victimes) ; un texte « violent », mais oui, les grands principes du droit français car il donne(ra)it à la victime la maîtrise du procès ! Toute notre étude⁴⁵ montre le contraire ; il n'y a aucun changement dans les rapports de la victime avec son procès, elle reste toujours largement victime de ce procès. Une pénaliste se réjouit cependant : « la nouvelle loi va permettre – enfin – de condamner les femmes comme violeuses... comme violeuses homosexuelles, ou autre ; et cela », nous dit-elle, « les féministes radicales qui ont inspiré la loi n'y avaient pas pensé ! »

On comprend donc bien que cette loi n'a pas touché à des points qui nous sont apparus névralgiques à l'analyse.

Le crime de viol (ou attentat à la pudeur aggravé) reste inséré dans le fourre-tout déclassé des attentats aux mœurs⁴⁶, entre l'exhibitionnisme et le proxénétisme. Il échappe ainsi à la prise en compte d'une constante de sa réalisation : la préméditation qui ne joue aucun rôle d'aggravation (à la différence d'autres crimes et délits sur les personnes). Le viol n'est en rien spontané, il n'est pas le fruit d'une « pulsion irrésistible » ; tous les scénarios d'agression révèlent la présence de stratégies et tactiques parfaitement volontaires.

Rien n'est prévu non plus pour le crime répété par le même auteur sur plusieurs victimes. Que l'on viole une ou dix ou vingt femmes, lorsqu'on n'a pas été jugé

44 - Une argumentation des plus fallacieuses est développée durant les débats.

45 - 278 plaintes auprès du Parquet de Nantes montrent la faiblesse des retombées favorables à la victime : son identité est en principe mieux protégée, elle peut s'opposer au huis-clos, elle peut autoriser une association à se porter partie civile, ce qu'elle ne fait pas souvent – c'est tout.

46 - Ainsi certain auteur de manuel épris d'originalité désigne-t-il aux générations d'étudiants le viol comme « atteintes aux sentiments ».

antérieurement pour ce même crime il n'y a pas récidive légale. Or la notion de crime d'habitude pourrait lui être appliquée ; le législateur avait très bien su le faire en matière d'avortement.

Par contre, rien ne s'oppose dans le texte à la qualification criminelle du « viol conjugal » ainsi que Monique Pelletier⁴⁷ l'a elle-même répondu lors des débats de 1978. Mais sous le couvert de la jurisprudence antérieure et de la difficulté de la preuve, c'est bien au vieux devoir conjugal (étendu au concubinage) que se réfèrent encore implicitement ou explicitement les magistrats pour refuser leur qualification. Il s'agit là d'un thème mobilisateur pour les associations de femmes battues⁴⁸, avec l'inceste et ses violences familiales permanentes.

Nous avons actuellement, du fait du développement de la recherche, de meilleures armes, argumentations et propositions qu'il y a dix ans. Nous pouvons nous faire entendre et présenter des projets « réalistes », contrairement à la fallacieuse image accrochée au moindre rapport des femmes au Droit. Cependant gardons-nous de focaliser toute l'action sur les rapports intrafamiliaux : privilégier, par exemple, l'observation du viol en milieu familial ou sur les seuls jeunes enfants risque de renvoyer le « viol ordinaire » sur la pente de l'oubli⁴⁹.

47 - Alors Secrétaire d'État à la Justice dans la période giscardienne dite de progrès (1974-1978).

48 - Une étude plus approfondie tout en restant militante devrait être menée sur la question du viol conjugal car il n'est pas certain qu'il s'agisse de la meilleure voie possible pour obtenir des résultats améliorant le sort des épouses et concubines violentées.

49 - Entre la communication au Colloque et la publication de ce texte, nous n'avons plus entendu parler de viol ordinaire mais de violences sur enfants et incestes. Il est à noter que c'est le Secréariat d'État à la Famille qui réunit « ses experts » et non celui des Droits des femmes. Ce qui va dans le sens de notre conclusion d'avril 1988.

Notes critiques pour un traitement matérialiste de la différence des sexes

Françoise Duroux

Pour le Colloque de Verona (23 avril 2007)



© ND – Françoise Duroux,
Paris, 1994

Matérialismes

À l'aube d'un nouveau féminisme, dans la seconde moitié du XX^e siècle, l'heure était aux « matérialismes ».

La revendication suffragiste est à peu près satisfaite, en Occident. Les femmes votent. Sont-elles pour autant éligibles ou élues ? La question subsiste.

Mais dans les années 1970, la référence était le « matérialisme historique ». La « condition féminine » devait être traduite en termes d'exploitation.

S'ensuivaient les travaux féministes sur le travail domestique, de l'invisibilité marchande au « sexage » : ce travail était-il une survivance d'un mode de production archaïque (selon Colette Guillaumin) ou une exploitation impossible à comptabiliser ? Le matérialisme des sociologues a rencontré un mur : pourquoi le travail domestique et gratuit est-il assuré par les femmes ?

Aujourd'hui on dit « par amour ». Ce n'est pas une explication.

L'héritage de ce matérialisme peut désormais être représenté par les tentatives acrobatiques de Nancy Frazer pour articuler un reste de « matérialisme historique » avec les modes nouvelles de la « reconnaissance », du *Care* et plus généralement de la Justice, ou encore par l'« intersectionnalité » proposée comme outil par Kimberlé Creenshaw Williams pour penser, à la manière des cercles d'Euler, les déterminations hétérogènes de la situation des femmes.

Mais au « matérialisme sociologique », dont sort la notion de « rapports sociaux de sexes », traduction française restrictive du « gender » américain, s'ajoute désormais un matérialisme anatomo-physiologique : effet d'un repentir auto-critique de Judith Butler, corrigeant les solutions performatives de *Gender Trouble*.

Au « pouvoir des mots », s'oppose l'irréductibilité du « corps » et du « Sex », conformément à la dualité Sex/Gender.

Deux remarques s'imposent :

1. « Bodies That Matter » ne prolonge pas les mots d'ordre féministes des luttes pour la dépénalisation de l'avortement ou la pénalisation du viol.
« Notre corps nous appartient » dénonçait la dépendance aux institutions juridiques et médicales, aux convictions largement répandues confortant les

fantasmes masculins et conduisant à la légitimité de pratiques sexuelles et sociales qui prennent le « corps des femmes » en otage.

2. Ce « matérialisme » est déterminé par la langue : « Sex », en américain, signifie étroitement l'anatomie, voire la représentation « pornographique » de la sexualité.

Je reviendrai sur ces points.

Là où les choses se compliquent, c'est lorsque l'on aborde l'hypothèse d'un « matérialisme analytique » qui doit d'abord se défaire des tentations essentialistes ou substantialistes. Luce Irigaray y a succombé.

La tentation est forte, en effet, de rabattre sur la catégorie imaginaire du « féminin » les positions possibles d'un sujet sexuellement défini :

- Lou Andréas Salomé, version positivée d'Otto Weininger (« Sexe et caractère »).
- Luce Irigaray, version bavarde de Lacan.

Et finalement l'évacuation par le dualisme « Sex/Gender » de l'ouverture freudienne des « trois voies » qui s'offrent aux petites filles et de la proposition lacanienne du nœud borroméen, à trois puis quatre fils : le « synthôme » du mal nommé « penis-neid » indique probablement un chemin, entre la « voie royale » de la maternité qui obtempère à la fonction et l'hystérie qui se tape la tête contre les murs du fantasme.

Je ne me lasse pas de citer les propos de Jean Laplanche⁵⁰ : « Les distinctions conceptuelles ne valent pas pour elles-mêmes, mais pour les potentialités conflictuelles qu'elles recèlent ; et si elles sont binaires, elles sont souvent la marque de la négation, donc du refoulement. Ainsi en est-il du déplacement de la question de l'identité sexuelle à la question de l'identité de genre. Ce déplacement cache peut-être que la découverte freudienne fondamentale n'est pas là, mais que, à côté du genre et à côté du sexe, elle recèle la question du sexual ou du sexuel ».

Féminismes

La démarche de Judith Butler est, à ce titre, exemplaire (du refoulement). Elle a d'abord essayé, dans un style purement hégélien, l'Aufhebung de la différence des sexes par un traitement performatif, c'est-à-dire idéaliste. Elle a ensuite fait son autocritique matérialiste au nom du « corps » : matérialisme vulgaire qui ignore, malgré les références livresques à Freud, le nouage psychique qui fait parler le corps des hystériques ou en dépossède les schizophrènes.

50 - « Le Genre, le sexué, le sexuel » in *Sur la théorie de la séduction*. In Press, 2003. Jean Laplanche, psychanalyste et philosophe, à qui Térésa de Lauretis se réfère elle aussi beaucoup, a fait l'effort de lire presque toute la production théorique féministe des sociologues et des anthropologues.

Elle en tire la « mélancolie de genre », pour échouer sur la neutralisation « éthique » (dans les pas d'E. Levinas) de la « vie psychique ».

Or « le « sexual » est extérieur ou même préalable pour Freud à la différence des genres⁵¹ : soit « l'inconscient ne connaît pas la différence des sexes ». Il faut en passer par le fantasme.

Mais :

- Il y a des femmes et des hommes. Et si, comme dit Lacan, « la quiddité du sexe est peut-être manquante », la « queerité » renvoie, elle, à la certitude de la demande transsexuelle : faire coïncider le « genre » avec le sexe anatomique, comme si la position psychique était impérieusement chevillée au corps, en conformité avec les critères de l'État civil : fille ou garçon, Sexe F ou M, 2 ou 1 pour la Sécurité Sociale.
- Marx avait pensé qu'il fallait remettre Hegel sur ses pieds, car il marchait sur la tête : matérialisme donc des rapports de production. Remettre Judith Butler sur ses pieds requiert une opération plus complexe que celle qu'elle a tentée elle-même : l'appel au corps conclut aux opérations chirurgicales, marché du conformisme inauguré par John Money en sa Clinique d'Hopkins ; plus complexe aussi que celle de Nancy Frazer dans la ligne du « féminisme matérialiste ». Les sociologues en labourent les sillons et les ornières : travail domestique, exploitation/oppression, sexage, etc. Au pied du mur « symbolique » des causes et des raisons inavouables qui concluent au vide fait que les tâches domestiques sont accomplies gratuitement et « par amour », comme par hasard par les femmes, les théories du « care » prennent le relais. On passe de l'« économie politique féministe » à la psychologie sociale, avec Carol Gilligan qu'avait précédée Nancy Chodorow et son « Motherhood ».

On est loin des perspectives ouvertes par les groupes de femmes, solidaires et partageant dans les pratiques d'auto-conscience des expériences « personnelles » qui devenaient « politiques ».⁵²

Au « Sisterhood is powerful » s'était en effet rapidement substitué, de façon plus réaliste ou opportuniste, le « Motherhood », qui se réclamait de la psychanalyse, made in USA : le sous-titre du livre de Nancy Chodorow, *Psychoanalysis and the Sociology of Gender*, inaugure l'alliance improbable de Freud revisité par l'Ego Psychologie et du « gender », dont Joan Scott fera la fortune et réciproquement.⁵³

51 - J. Laplanche, *ibid.*

52 - Carol Gilligan, *In a Different Voice*, Harvard University Press, 1982. Voir *Le souci des autres* de Patricia Paperman et Sandra Laugier, Éditions de l'EHESS, 2006 ; Nancy Chodorow, *The reproduction of Mothering*, University of California Press, 1978 ; Maria-Rosa dalla Costa et Selma James, *Pouvoir des femmes et subversion sociale*, Librairie adversaire, Genève, 1973.

53 - « Le Genre : catégorie utile d'analyse historique », *American Historical Review*, 1986. Trad. française *Cahiers du GRIF*, 1988.

Le « care », inscrit dans les gènes féminins, a pris le relais dans une version sociopsychologique, et comme toujours en sociologie, l'enquête vérifie l'évidence : les femmes sont douées pour les soins des enfants, des malades et des vieillards. Leur conformation (naturelle ?) les prédispose aux tâches auxquelles les destine la société : ça tombe bien.

Les « politiques sociales » de « discrimination positive » font désormais grand usage des expertises fournies par les spécialistes du « genre ».

Les effets de reconduction, de reproduction aurait dit P. Bourdieu, de la division sexuelle du travail et des territoires ne se font pas attendre : quelques anthropologues constatent les dégâts dans les États pionniers, comme l'Espagne et ses provinces pionnières, comme l'Andalousie.⁵⁴

Il convient d'insister sur la proximité de ces « politiques » avec un essentialisme travesti en progressisme réaliste : réconciliation hégélienne des Pénates et de le Cité, du Care et du Politique.

Cette affaire de « prédisposition » de genre mérite qu'on s'y attarde.

Lors d'un « show » organisé par Éric Fassin avec Didier Eribon et Michel Tort, Judith Butler, en « vedette américaine », tirait larmes et kleenex d'une assistance émue par les envolées lyriques sur « la vie vivable » de l'ego.

Catherine Malabou a, en cette occasion, fait une critique aussi subtile que prudente des « dispositions et prédispositions de genre » induites par l'impérialisme de la matrice hétérosexuelle : « Matrix ».

Du conformisme post-moderne on peut tirer quelques effets, théoriques et esthétiques, qui ne sont pas sans implications politiques.

Pour qui aurait perdu la mémoire, Paolo Bertolucci, plus subtilement, analysait dans ses films, *La stratégie de l'araignée* et *Le conformiste*, les effets pervers de la perversion infiltrée dans le politique.

Subreptions et dérapages

Les « prédispositions », à la « mélancolie de Genre » notamment, posent problème quant à leurs fondements :

- le tabou de l'inceste comme effet d'un tabou principal : celui de l'homosexualité. Sur ce point il faut lire, avec des lunettes sophocléennes, les délires de Judith Butler, dignes d'Anouilh. Une Antigone Queer, incestueuse et amoureuse de son frère Polynice...⁵⁵. Les opérations de rapatriement, sur les terres gays plus que lesbiennes, au nom d'une éthique neutre de l'autre, en hommage à Levinas, font symptôme d'une misogynie militante ;

54 - Voir la contribution remarquable d'Ana Camacho Constanzo et Belen Lorente Molina : « Intervencion social y politicas de Genero », Colloque de Sevilla, 2005, Fundacion El Monte.

55 - J. Butler, *Antigone's Claim*, Columbia University Press, 2000 (trad. française EPEL, 2003).

- l'imposition d'« identifications » qui passe par la « répudiation » d'une homosexualité primaire ;
- d'où suit un « devenir corps » douloureux pour les personnes « mal genrées ».

À partir de ces trois subreptions, je ferai quatre objections⁵⁶.

1. Il n'y a pas de « tabou » de l'homosexualité. La preuve : elle est diversement traitée, tolérée, réprimée, institutionnalisée, ritualisée selon les époques et les lieux.

Platon exalte dans les *Dialogues* une homosexualité « initiatique » et condamne dans *Les lois* une homosexualité pornographique et/ou vénale⁵⁷. Cela n'a rien à voir avec l'interdit – qui n'est pas une interdiction – de l'inceste. L'inceste puni et réel : père/fille n'est pas celui du tabou : mère/fils, seul à brouiller l'ordre des générations. Freud note bien, dans *Totem et Tabou*, que la « prohibition de l'inceste » ne relève pas de calculs rationalisants ou hygiénistes. Mais il note aussi, citant Frazer, que l'interdit suppose une rupture avec la nature. « Nous ignorons l'origine de la peur de l'inceste » car loin d'être « naturelle », elle convoque le dispositif « culturel » du tabou : « On ne voit pas bien comment un instinct humain profondément enraciné aurait besoin d'être renforcé par une loi. Au lieu de conclure de l'interdit de l'inceste qu'il existe une aversion naturelle pour l'inceste, nous devrions plutôt en conclure à l'existence d'un instinct naturel poussant à l'inceste. »⁵⁸

Freud se débat donc dans l'entrelacs des lois, des interdits et des interdictions délibérément décrétées, des interdits qui ne relèvent pas de « décrets » mais pas non plus d'un instinct naturel : au point de faille entre nature et culture.

56 - J'en avais donné une première formulation à Séville, en 2005, au Colloque d'Anthropologie. Voir « Anthropologia Feministay/o del Genero » sous la direction de Rosa Andrieu et Carmen Mozo Gonzalez (Ed. Al Monte, 2005). Ma contribution : « Performances du Gender » a été publiée en français dans la revue *Prochoix* n° 34, 2005.

57 - Voir Bernard Sergent, *L'homosexualité initiatique dans l'Europe ancienne*, Payot, 1986 ; K.J. Dover, *Homosexualité grecque*, G. Duckworth, London, 1978 (trad. française La pensée sauvage, Grenoble, 1982).

Pour les observations anthropologiques, voir Pierre Clastre : « L'arc et le panier » in *La société contre l'État*, Minuit, 1986. L'homme « pané », frappé par la malédiction consécutive à la perte de sa virilité de chasseur (généralement consécutive à la violation par une femme de la prohibition de toucher à son arc) devient « femme ». Mais son homosexualité est intégrée, tolérée, contrairement aux répressions cruelles de l'Inquisition dont Carlos Fuentes ressuscite la légende dans *Terra nostra*, Gallimard, 1979.

58 - Frazer, « Totemism and exogamy », cité par Freud in *Totem et tabou*, ch. 4. Voir aussi les remarques de Jung sur l'inceste, en 1912 : « Si c'était l'inceste biologique, alors père/fille devrait également tomber sous l'interdit... le rôle énorme de la mère dans la mythologie a une importance qui dépasse d'extrêmement loin le problème biologique de l'inceste et qui ne peut être que fantasmagique » (27/4/1912). À quoi Freud ne répond pas, si ce n'est par des considérations sur la non-existence du Droit maternel (14/5/1912). *Correspondance Freud /Jung*, Tome II, Gallimard, 1975.

C'est, selon Judith Butler et d'autres⁵⁹, ce qu'il conviendrait de remettre en cause : retour à la nature des pulsions infantiles, partagées d'ailleurs par les garçons et les filles dans leur commune condition de « His Majesty the baby ».

Que les petits garçons gardent le privilège d'avoir juste à déplacer leur investissement initial à leur mère sur la série indéfinie des femmes éternellement insatisfaisantes reste l'histoire connue des Don Juan.

Que les petites filles doivent changer d'orientation sexuelle est tout aussi connu. Faut-il pour autant confondre les destins de la libido, entre choix d'objet et position ? La réduction de la position, celle de la « troisième voie » ouverte aux petites filles qui ne renoncent pas à l'activité, à l'orientation sexuelle et au choix d'objet, semble encore une fois d'un conformisme affligeant⁶⁰.

2. Le terme d'« identification » mérite à la fois définition et mise à sa juste place.

Il faut d'abord éviter la réduction de l'« identification » à la poursuite de la conformité (encore) à une « image », celle de la mère, celle du père, d'un homme ou d'une femme. Ressembler à, être la copie conforme, relève d'une psychologie qui reste à la surface phénoménologique, tributaire des définitions imaginaires et normatives portées du masculin, du féminin, de leur rôles et de leur fonction.

Le parcours semé de chicanes et d'embûches du « développement du moi » est plus souterrain. Entre le « moi idéal » de « His Majesty The Baby » (Ich-Ideal), et le moi identitaire intervient « Idéal du moi » (Idéal-Ich).

Aucun n'est certainement sexué. L'« idéal du moi » « prend sa place dans l'ensemble des exigences de la loi » et manœuvre donc au plan du symbolique et non de l'imaginaire des identifications dites « de genre »⁶¹.

Très vite : le « devenir corps » a donc moins à voir avec une conformité quelconque à un modèle « genré » qu'avec un « idéal » de valeurs qualifiées : viriles, féminines, force, beauté, santé, souplesse, adresse, etc. qui se distribuent indifféremment quant au « genre ». Sans parler de l'agilité d'esprit ! Ici se situe l'errance de la revendication transsexuelle, dont J. Butler voudrait faire le fer de lance des révolutions post-modernes⁶².

59 - M. Godelier et J. Hassoun, *Meurtre du Père et sacrifice de la sexualité*, Arcanes, 1995. Les auteurs, respectivement anthropologue et psychanalyste, voulaient détruire « les structures élémentaires de la parenté » selon Levi-Strauss.

60 - Sur les trois voies, voir S. Freud : *Sur la sexualité féminine* (1931), « Die Weiblichkeit », XXX^e Conférence in *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse* (1932). J'avais fait un point pédagogique sur ces questions dans *Femmes, féminisme, féminité : représentations et ruptures* in *Bulletin de l'ANEF*, supplément au n° 32, 2000. J'ai creusé le propos dans un texte encore inédit : « Narcissismes », pour le Colloque « Psychopathologie du lien social » (Strasbourg, 2006).

61 - Voir l'explication de texte de *Pour introduire le narcissisme* (Freud 1914) par Serge Leclair et Jean Hippolyte dans le Séminaire I de J. Lacan, *Les écrits techniques*, Seuil, 1975, p.149-163.

62 - Pour le point sur la question voir : P.H. Castel, *La métamorphose impensable*, Gallimard, 2003.

Mais surtout :

3. « Les exigences de la loi » : qu'est-ce à dire ?

Du télescopage des « exigences de la loi » et du « traitement de la différence des sexes » (euphémisme pour la guerre des sexes), il y a en effet beaucoup à dire. Et d'abord beaucoup plus que ce qu'en peuvent dire certains constats sociologiques de l'oppression, de la division sexuelle du travail, incapables d'en démontrer le ressort (ou le pourquoi).

Les anthropologues savent bien que la « valence différentielle des sexes », selon la formule de Françoise Héritier, ne s'explique pas dans le champ du matérialisme historique réduit à l'économie. Si elle est critique et politique, l'économie ne peut pas ne pas intégrer les paramètres offerts par l'anthropologie et par la psychanalyse : tel était le programme de Gayle Rubin en 1975, au temps de ses ambitions théoriques, lorsqu'elle proposait ses « Notes on the political economy of sex »⁶³. Du mécanisme de ce qui produit la « domestication des femmes », elle cherchait le secret au croisement de l'Anthropologie et de la Psychanalyse, après avoir constaté l'impuissance de l'Économie à expliquer cette machine, marginale au regard de l'exploitation et des rapports de production. Marx avait fait cadeau du *Capital* au Mouvement ouvrier. Le Mouvement de Libération des Femmes ne disposait d'aucun instrument analogue, adéquat à la spécificité des luttes. Paola Tabet a plus tard montré que les « rapports de production » sexués ne relevaient pas d'un rapport de force empirique, mais d'un partage symbolique⁶⁴.

63 - Gayle Rubin, « The Traffic in women : Notes on the political economy of sex », in Rayna Reiter, *Toward an Anthropology of Women*, Monthly Review Press, New-York and London, 1975 (trad. française : « L'économie politique du sexe : transactions sur les femmes et systèmes de sexe/genre », *Cahiers du CEDREF*, 1999).

On remarquera que la traduction du titre inclut significativement dans un après-coup tardif ce que Gayle Rubin introduisait alors avec précaution : « Freud et Levi-Strauss... ne voient ni les implications de ce qu'ils disent, ni la critique implicite que leur travail peut suggérer lorsqu'il est soumis à un œil féministe. Néanmoins, ils fournissent des outils conceptuels qui permettent d'élaborer cette part de la vie sociale qui est le lieu de l'oppression des femmes, des minorités sexuelles et de certains aspects de la personnalité humaine chez les individus. J'appelle cette part de la vie sociale le 'système de sexe/genre', faute d'un terme plus élégant ». Le terme n'était pas seulement peu « élégant », mais insuffisant et inadéquat. Il a donc produit des rejetons aussi nombreux que simplistes, en dépit de la pertinence du programme.

64 - Paola Tabet, « Les mains, les outils, les armes », in *L'Homme*, n° 19, 1979. Réédité dans *La construction sociale de l'inégalité des sexes*, Bibliothèque du féminisme, L'Harmattan, 1998. Beaucoup de traductions et de rééditions en France ont tendance à réduire les problématiques proposées à la « construction sociale », sans souci des propos. La « Bibliothèque du Féminisme » est un exemple du genre : les *Actes du Colloque* tenu à Lyon en 2003 sous la direction de Patricia Mercader ont été publiés sous le titre : « Sexe, Genre et Psychologie » (2005) alors que quatre textes sur six se réfèrent à la « psychanalyse » : « mot impie, sordide », comme écrivait Joan Scott de *L'Ouvrière du XIX^e siècle*, à censurer donc.

Les lois et les femmes

C'est dans ce nœud de lois et de partages qu'est prise la figure paradigmatique d'Antigone.

Son crime est double : elle désobéit au « décret » (*kèrugma*) de Créon, produit de l'arbitraire, voire de l'*hubris* d'une Real-Politik convaincue de sa légalité et de son pouvoir ; mais plus, elle franchit les barreaux de la Thémis qui enferme les femmes dans le gynécée, donc les bornes du supportable pour Créon.

Son insurrection invoque les grandes lois, au côté desquelles siège Eros combattant. Le conflit n'oppose donc pas, dans une confrontation duelle qu'un partage sexuel bien compris pourrait résoudre, les Dieux d'en bas et la loi humaine, comme le propose Hegel par la réconciliation du Staat et des Pénates.

Il se joue entre trois instances : le décret (*kèrugma*), la Dikè qu'il faut définir et la Thémis qui porte statut de la différence des sexes, coutumière et politique, celui de « l'exclusion incluse des femmes » (selon la formule de Nicole Loraux) du fonctionnement de la cité. L'enjeu est leur tressage, dont devraient résulter les lois (*nomoi*) : un partage (*nomos*) juste (*dikaïos*), mais pas au sens distributif d'Aristote. L'Antigone de Sophocle fait donc un pas de plus que la Médée d'Euripide : elle fait irruption sur la place publique non pour dénoncer le sort des femmes, comme Médée haranguant les femmes de Corinthe, mais pour intervenir sur le terrain interdit.

Sa « réclamation » de *philia* suppose l'acte dont la publicité constitue le sens et signe la transgression majeure : « Moi vivant, ce n'est pas une femme qui fera la loi », déclare Créon.

Antigone parle depuis ce point improbable : depuis le gynécée où elle refuse de rentrer, forte pour un instant de son statut de *parthénos*, de *numphè* pas encore prisonnière du mariage. Mais elle ne parle pas « du gynécée », génitif objectif. Ce n'est pas son propos.

Il est inutile d'insister sur le fait que son propos et son acte ne visent pas non plus, et encore moins, la promotion de l'inceste. Car on ne voit pas bien où serait l'inceste, sauf à suivre Anouilh dans sa tragédie de boulevard : Antigone amoureuse... de Polynice !

S'il fallait donner une interprétation « psychique » et non politique, comme l'indique la fonction du théâtre dans la Cité grecque⁶⁵, ce serait plutôt du côté des « trois voies » proposées par Freud au destin du désir féminin qu'il conviendrait de chercher.

C'est le parti que prend Jean Bollack qui fait d'Antigone le héraut d'Eros, et non d'Aphrodite : le désir (*himéros*) comme « parèdre » des lois, une énergie (*himéros énergès*) qui « bouleverse l'ordre que construisent les lois dont se réclame Créon ». Et cet ordre s'adosse à la Thémis, qui lui convient si bien dans la mesure où

65 - Voir Christian Meier, *De la tragédie grecque comme art politique*, Les Belles Lettres, 1991.

elle enferme l'« éternelle ironie de la communauté » et la condamne au mutisme⁶⁶. Mais Eros combattant, « invincible au combat » dit le chœur dans le troisième *stasimon*, « recrute ses troupes dans les chambres des femmes », là où elles sont maintenues à l'écart et à côté (*parédrai*) de la place publique : exclues/inclues.

L'acte d'Antigone brise l'éternité de l'ironie : elle fait irruption sur la place publique et cherche les mots pour bien-dire la proclamation de *Philia*. Les « cris d'oiseaux » qu'entendent les gardes quand elle ensevelit une première fois son frère deviennent des arguments face à Créon en Majesté. C'est sans doute pourquoi Luce Irigaray l'accuse d'avoir « digéré le masculin ». Mais ce bien-dire qui doit emprunter encore les formes et les références qui peuvent le rendre audible ne se réduit pas à un « acte de parole », performatif : il argumente un acte.

Positions, actes

Mon interprétation s'écarte, avec Freud, des « images » sur lesquelles on rabat trop souvent la fameuse « bisexualité » pour accentuer l'aspect « économique » de la question. Je chercherais donc plutôt :

- du côté de l'« *andreia* » d'Antigone, ou complexe mal nommé de masculinité, qui désigne le refus de renoncer à une position active,
- du côté de l'orientation narcissique (et non de l'orientation sexuelle qui préside au choix d'objet) soumise à des contraintes spécifiques concernant les femmes, le « *genos gunaikôn* », comme le définissait déjà Hésiode, pour en dénoncer la calamité⁶⁷.

Dès 1914, dans « Pour introduire le narcissisme » (et même dès 1908, dans « La morale sexuelle civilisée ») Freud articule le destin pulsionnel et les contextes historiques, socio-culturels. « Il s'installe, en particulier dans le cas d'un développement vers la beauté, un état où la femme se suffit à elle-même, ce qui la dédommage de la liberté de choix d'objet que lui conteste la société ». Mais elle le paye cher, jusqu'à « la dépendance accablante envers le sauveur », objet d'amour venant à la place de l'idéal du moi, dont la poursuite asymptotique est entravée... par la société⁶⁸ ».

66 - Jean Bollack, *La mort d'Antigone. La tragédie de Créon*, PUF, *Les Cahiers du Ciph*, ch. 2 « L'emblème ».

67 - Hésiode « Théogonie » v. 591-593. Sur « la race des femmes », de *Pandora à la Mélissa*, voir Nicole Loraux, *Les enfants d'Athéna*, Maspéro, 1981, ch. 2. Les hommes d'Euripide (Jason dans *Médée* ou Hippolyte) sont intarissables sur ce fléau.

68 - Si la « construction sociale » de la différence des sexes désignait la greffe des images générées sur une constitution pulsionnelle unique et asymétriquement canalisée et tentait d'en analyser les mécanismes, je serais d'accord avec la formule. Hélas, la « construction sociale » du genre se passe de cette exigence et en reste aux prescriptions superficielles de l'imaginaire « social » traditionnel de la différence.

Dans les textes ultérieurs qui analysent explicitement la « sexualité féminine », la violence à laquelle est exposé le « développement du moi », dans le cas des individus de sexe féminin, insiste dans les termes qu'utilise Freud, qu'il martèle même.

Non seulement il dénature les « propriétés » du féminin, couramment reçues et même exaltées par Hélène Deutsch et quelques-unes de ses consœurs, notamment le « masochisme primaire », mais il rappelle qu'il faut « prendre garde à ne pas sous-estimer les organisations sociales qui acculent la femme à des situations passives. La répression de son agressivité, constitutionnellement prescrite et socialement imposée à la femme favorise le développement de fortes motions masochistes qui parviennent à lier érotiquement les tendances destructrices tournées vers le dedans » : consentement arraché de vive force⁶⁹.

Bien avant Simone de Beauvoir, Freud avertit « ne pas vouloir décrire ce qu'est la femme – tâche difficilement réalisable – mais comment elle le devient. ».

La « constitution ne se plie pas sans résistance à la fonction ». De ce rapport de force, (« Céder n'est pas consentir », dira Nicole-Claude Mathieu), *Le Deuxième sexe* n'offre que les effets constatés et décrits, d'où le dégoût manifesté pour les femmes ainsi produites.

Freud s'intéresse à la résistance. En effet la « constitution », la bisexualité de l'être humain, (plus bi-sexuelle chez la femme que chez l'homme), ne renvoie pas à la distribution weiningerienne de « traits » masculins et féminins phénoménologiquement constatés selon un continuum qui va de l'ange viril à la femme bestiale en passant par l'homme efféminé et la virago⁷⁰.

69 - S. Freud, 33^e Conférences in *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse*. Freud réagit vigoureusement aux hypothèses des analystes-femmes, réunies autour d'E. Jones : une sexualité féminine spécifique, « concentrique », ordonnée aux représentations anatomiques et fantasmatiques de la différence des sexes : vagin et utérus/ pénis en érection phallique. Voir sur ces points la présentation du débat des années 1920-1930 par Michèle Montrelay « Sur la féminité » in *L'ombre et le nom*, Minit, 1977 ; et Maria Torok « La signification de l'envie du pénis chez la femme » in *La sexualité féminine*, textes réunis par J. Chasseguet-Smirgel, Payot, 1964. Freud avait d'ailleurs réagi avec autant de détermination à la proposition, par Lou Andrea Salomé du texte qui sera plus tard publié sous le titre « Vom frühen Gottessdienst » : « Nous ne devons pas avoir un comportement de refus, à condition qu'elle se contente de la Sublimierung et qu'elle laisse la sublimation à la chimie. Si c'est un bavardage sur l'idéal, nous devons le repousser de manière aussi polie que décidée » (Freud à Jung, 10 janvier 1912). Plus tard, sur « Le narcissisme comme double direction » (1921) qui propose une sublimation féminine ancrée dans une essence biologiquement déterminée, Freud gardera le silence.

70 - Otto Weininger, *Sexe et caractère*, mai 1903 (trad. française : *L'Âge d'homme*, 1975). En octobre 1903, Otto Weininger se suicide à l'âge de 23 ans. Jeune viennois, appartenant comme beaucoup à une famille juive convertie, son livre l'avait mis au centre de la brouille entre Fliess et Freud, à propos du « vol de concept » de la bisexualité. Pire : le dernier chapitre du livre concluait à la définitive exclusion du « Juif » de la race humaine et virile, poursuivant l'angélisme éthique. Du succès du livre suivirent plusieurs suicides, de jeunes filles, étudiantes et juives.

Le conflit a lieu entre la libido (active) et les contraintes (« dressage ») au retournement de l'activité contre le moi : « poursuite active de buts passifs » à laquelle la fonction plie la constitution.

Il faut noter que Freud parle de ce processus de « dressage » alors qu'il a depuis longtemps abandonné la répression au profit du refoulement, pour suivre les trajectoires psychiques. Ce n'est donc pas par inadvertance qu'il réintroduit ici la dimension de contrariété ou de répression de la pulsion.

Donc, nonobstant les définitions fantasmatiques qui en sont portées, « la femme est aussi un être humain », et il n'y a qu'une libido, qui peut être mise au service de la fonction requérant des « buts passifs ».

Cela n'est pas idyllique : « Ce serait bien sûr d'une simplicité idéale si nous pouvions supposer qu'à partir d'un âge déterminé l'influence élémentaire de l'attirance des sexes opposés pousse la petite femme vers l'homme et que la même loi permettrait au petit garçon de demeurer auprès de sa mère »⁷¹.

Hélas, les petites filles qui résistent et tirent la langue engagent « un violent combat de libération ». Elles ne veulent pas céder sur leur « Wunsch ». « Was will das Weib ? » (ou « eine Weib », rectifie Lacan).

Trois voies s'ouvrent au destin pulsionnel des petites filles, inégalement permises et interdites selon les cas, les conjonctures, l'histoire⁷².

Et si les lectures de Freud (par exemple celle de Luce Irigaray dans *Speculum*) se sont arrêtées au simplisme du verdict « l'anatomie, c'est le destin », c'est pour n'avoir pas prêté une attention suffisante à la dimension « économique » des analyses freudiennes. La rupture avec Carl-Gustav Jung coïncide avec la priorité que Freud va désormais accorder à l'économie pulsionnelle. « En l'absence complète d'une théorie des pulsions », il tente dans « Pour introduire le narcissisme » de détacher des images, de la mascarade du « genre », la position libidinale, en rapport étroit avec le devenir sexué. Joan Rivière apportera plus tard une contribution précieuse au débat⁷³.

Mais « Pour introduire le narcissisme » est déjà envahi par le vocabulaire économique : placements de la libido, investissement, dédommagement, etc. en

71 - Freud, « Die Weiblichkeit » *op. cit.* De la « supposition » précipitée de la féminité d'une petite fille, peuvent résulter de funestes malentendus. Voir le « cas Dora », revisité par Jonathan Lear : « Comment attaquer sa sexualité ; embardée et rupture » in *Le moi contre sa sexualité*, coordonné par P.H. Castel, PUF, 2002.

72 - Ultimentement, Freud reproche à Fliess dans « Die Endliche und die unendliche Analyse » (1937) de « fonder l'origine du refoulement sur des bases biologiques », de le « sexualiser » au prix d'un contresens sur la « sexualité ». Voir J. Laplanche et J. B. Pontalis, « Bisexualité » in *Vocabulaire de Psychanalyse*, PUF, 1967.

73 - Joan Rivière, « La féminité comme mascarade », 1929 (trad. française in *La Psychanalyse*, n° 7, PUF, 1964, repris dans « Féminité Mascarade » où M.C. Hamon a réuni les pièces de la controverse des années 1920-1930).

attendant la théorie des pulsions et de leurs destins dans « Métapsychologie », où les « intérêts » du moi usent des opérations dynamiques du « refoulement », négociant les « bénéfiques » de la névrose : économie de la différence sexuelle dont l'histoire déplace les barrages politiques.

En 1920, Colette Yver, auteure de romans militants contre l'émancipation des femmes prend acte dans un essai théorique (« Dans les jardins du féminisme ») : « Opposer une résistance à une évolution des mœurs telle que cet afflux des femmes vers les carrières libérales ou les emplois publics, mouvement aussi puissant qu'une force de la nature, est presque impossible... Il faudrait remonter à ses sources. Elles sont complexes et fatales »⁷⁴. Car il est loin le temps où Rousseau pouvait affirmer tranquillement : « Les petites filles doivent être gênées de bonne heure. »

Autrefois, regrette Colette Yver, « il était plus facile, moins compliqué, de détruire la volonté des filles que de leur apprendre à la tourner contre elles-mêmes ». Aujourd'hui, étant venu le temps des « Cervelines », comme elle les nomme, « les femmes vivent près des hommes dans la plus complète confusion des fonctions » (et la promiscuité des bureaux).

Le « mouvement aussi puissant qu'une force de la nature », qui ouvre les vannes de l'indépendance des femmes, ne s'est pas arrêté. Il pourrait donc sembler anachronique de se référer à ces propos jaunis, modernes plus que post-modernes.

Pourtant, si l'indépendance économique et juridique a progressé, elle n'est ni accomplie, ni acquise. Quant à l'indépendance politique, elle reste manifestement dépendante de l'érotique, ultime bastion défendu par les armes fantasmagoriques dont disposent les discours, le cinéma, la télévision, la publicité.

Pour défendre la liberté d'expression – pornographique par exemple – contre la redoutable et impuissante censure des « féministes » moralistes (« mal baisées » comme on disait aux temps héroïques), certaines s'enrôlent dans les bataillons qui revendiquent le « droit de se prostituer », comme si la guerre des sexes n'avait jamais eu lieu, ou qu'il n'y ait plus, dans la réalité et ses principes, ni hommes, ni femmes. La logique libérale de « c'est mon droit » conclut aussi à celui de porter le voile, sur les injonctions à la régression au chef de l'identité communautaire.

Le « choc des civilisations » ou les fractures « post-coloniales » confluent en tous cas sur une cible commune : les femmes, accommodées à la sauce libertaire/libérale, ou à la mode intégriste ; entre le string et le tchador, il n'y a pas de différence et le résultat est le même.

74 - Colette Yver, *Dans les jardins du féminisme*, 1920. Elle a écrit de nombreux romans à succès, qui racontent tous la même histoire : celle de femmes dévoyées, avocates ou médecins, sombrant dans la misère et le désespoir faute de s'être mariées ; *Princesses de science*, 1907. La littérature abondait à l'époque sur ce sujet, Marcel Prévost avec la série des *Lettres à Françoise*, Paul et Victor Marguerite avec le célèbre *La Garçonne*, rattrapée au tome II par l'amour.

Je tiens à revenir, pour conclure, sur la nécessité de penser et danser sur trois fils, pour éviter les pièges du dualisme : Pénates/État, Privé/Public ou Sex/Gender, nature/construction sociale.

Ce que repère Jean Laplanche dans le texte cité initialement, ce sont les dangers d'un binarisme qui fait disparaître la position effective des femmes : celle dont Virginia Woolf voulait faire « Société » des « Marginales », dans *Trois guinées*.

Partition à trois portées que Lacan figure dans le nœud borroméen de l'imaginaire, du symbolique et du réel, à quoi il adjoint *in fine*, celui, inéluctable, du synthôme⁷⁵ : tressage à chaque fois singulier du nœud, qui jusque dans « la voie royale », normale, de la maternité, garde le stigmaté du désir (phallique).

De l'orgueil de la mère qui a fait un garçon aux prétentions exorbitantes de celles qui préfèrent leur « carrière », « Women take issues », à condition de tenir tous les fils : ainsi l'exige un matérialisme conséquent.

75 - Jacques Lacan, *Séminaire XXIII*, « Le sinthome » (1975-1976), Seuil, 2005.



© ND, Paris, MESR, 2015

JOURNÉE D'ÉTUDES :

Quel genre de MOOC ?

De la pertinence d'un cours en ligne en études de genre

Journée organisée par l'ANEF et l'ARCEF le 16 mars 2015
au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
25, rue de la Montagne-Sainte-Genève 75005 Paris

Mot d'ouverture de Najat Vallaud-Belkacem

Représentée par Adeline Desbois-lentile, Conseillère discours, égalité, parité et lutte contre les discriminations. Cabinet de la secrétaire d'État chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Bonjour à toutes et à tous,

Il y a une semaine, nous avons célébré la journée internationale des droits des femmes. Les publications réalisées à cette occasion par l'OCDE, par le ministère des Droits des femmes ou par mon ministère lui-même nous rappellent combien cette journée est encore nécessaire.

Vous le savez comme moi, l'égalité réelle, qui est l'ambition de la loi que j'ai portée dans d'autres fonctions, n'est pas encore acquise. Elle reste évidemment, pour vous comme pour moi, une nécessaire et indispensable ambition.

Je connais évidemment vos attentes très concrètes à l'égard de mon ministère : des attentes en matière d'égalité professionnelle et de promotion de la mixité ; des attentes en termes d'implication dans le développement des études de genre ; des attentes en termes de formation des enseignants et de transmission d'une culture de l'égalité à la jeunesse ; des attentes aussi en termes de lutte contre les violences faites aux femmes.

Vos attentes sont légitimes. Elles ne le sont pas parce que je suis l'ancienne ministre des Droits des femmes devenue ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; non, elles le sont parce que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur de notre République que l'École doit transmettre aux nouvelles générations ; elles le sont aussi car les violences faites aux femmes sont une réalité intolérable de notre société, incompatible avec l'idée que nous nous faisons de l'égalité entre les femmes et les hommes ; elles le sont enfin car notre pays, dans toutes ses dimensions sociales, économiques et même politiques, n'a que des avantages à tirer d'une société enfin égalitaire.

J'ai conscience que cette bataille pour l'égalité, nous devons aussi la gagner au sein même de mon ministère : si les femmes représentent 82 % des professeurs des écoles, elles ne sont en revanche que 24 % des professeurs des universités, et on voit qu'au sein de ce ministère très féminisé (le personnel dans son ensemble est composé à 68 % de femmes), le plafond de verre agit malheureusement encore.

Face à la persistance des inégalités, la réponse, vous la connaissez : elle doit être globale et transversale. Ce sont précisément les principes que j'ai retenus dans la feuille de route que j'ai fixée pour le ministère en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2015.

Cette feuille de route que nous avons avec Geneviève Fioraso diffusée à toutes les autorités du ministère trace de nouvelles orientations dans le domaine des ressources humaines, de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle met en particulier l'accent sur la formation des élèves à l'égalité, mais aussi des enseignant.e.s et des autres personnels du système éducatif. Au sein des écoles, nous poursuivrons avec détermination, dans les académies, la déclinaison des outils pour l'égalité entre les filles et les garçons. Je n'ignore pas que certains d'entre vous ont pu accueillir avec scepticisme ces outils pour l'égalité et doutent... Je peux l'entendre, mais je ne partage pas ce sentiment car une dynamique nouvelle est réellement en marche.

La mise en place cette année, dans le cadre de la réforme du collège, de l'enseignement moral et civique, du parcours d'éducation artistique et culturelle et du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel permettra de prendre en compte durablement dans les enseignements la question de l'égalité.

Et cette dynamique entraîne d'autres progrès :

- lors du dernier Comité interministériel à l'égalité et la citoyenneté, le Premier ministre a arrêté de nouvelles mesures pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- demain, je réunirai les ministres européens de l'Éducation pour un engagement collectif très fort pour faire vivre les valeurs communes que nous partageons ;

et l'égalité femmes-hommes aura toute sa place parmi ces valeurs. J'y ai personnellement veillé.

Vous le savez mieux que moi, les progrès pour l'égalité femmes-hommes ne peuvent durablement se diffuser sans le développement de la formation et sans le développement de la recherche, pour continuer à progresser et pour investir de nouveaux terrains.

Le ministère s'est fortement engagé ces dernières années pour soutenir le développement des savoirs scientifiques sur le genre et la transmission des résultats de ces recherches, notamment afin de mieux cibler les actions et mesures en faveur de l'égalité de toutes et de tous dans le monde académique et, plus largement, dans la société tout entière. Le 25 novembre dernier, j'ai accordé un financement exceptionnel de 400 000 euros au projet de recherche de grande envergure VIRAGE, porté par l'INED, qui permettra d'établir une connaissance précise des violences liées au genre (en direction des femmes, mais aussi des hommes) aujourd'hui en France.

L'engagement des chercheur.e.s sur ces thématiques est fondamentale et je voudrais aujourd'hui remercier les associations d'enseignant.e.s et de chercheur.e.s travaillant sur le genre, en particulier l'ANEF et l'ARCEF qui organisent cette journée d'étude, pour leur implication en faveur d'une meilleure égalité entre les femmes et les hommes.

Le transfert des résultats de la recherche s'applique aussi, évidemment, aux sciences humaines et sociales. La recherche en sciences humaines et sociales a vocation à expliquer les enjeux et le fonctionnement de nos sociétés, éclairer le débat public, accompagner les évolutions de nos sociétés. Ce rôle d'éclaireur est devenu d'autant plus important que les événements tragiques de janvier nous ont montré combien il devenait urgent de réaliser pleinement l'égalité et de consolider la cohésion sociale dans une société en proie aux doutes sur ses valeurs, attaquée pour ses valeurs.

La formation est un vecteur naturel pour le transfert des résultats de la recherche, et le numérique représente aujourd'hui à cet égard une chance pour notre système d'enseignement et de recherche. Vous l'avez bien compris, il faut mêler ces deux approches.

Le succès de la plate-forme France Université Numérique, qui a été lancée en janvier 2014 et accueille déjà une soixantaine MOOCs suivis par plus de 400 000 personnes, est l'indice des attentes très fortes qu'ils suscitent pour la formation initiale mais aussi pour la formation continue. Si l'on pense que 65 % des apprenants inscrits à un MOOC ont entre 25 et 50 ans, on voit d'emblée le rôle que les MOOCs peuvent jouer pour élever le niveau de qualification tout au long de la vie. Et effectivement l'égalité femmes-hommes a toute sa place dans cette évolution.

La journée d'étude que vous organisez est l'occasion de réfléchir mais aussi d'agir ; c'est l'occasion de diffuser des savoirs et ainsi toucher un public plus large que le cercle traditionnel des acteurs et actrices de l'égalité. Je serai évidemment attentive à vos réflexions et suggestions dont j'ai demandé à mes services qu'elles puissent m'être rapportées rapidement. Ainsi, nous pourrions établir un dialogue qui doit être régulier avec vos associations.

Ce dialogue et cet échange pour faire avancer les valeurs de la République, il est certes collectif mais il doit aussi être individuel. Vous ne devez pas en douter, l'École a besoin de vous pour la transmission des valeurs de la République ; elle a besoin de vous comme chercheur.e.s bien sûr, mais elle a aussi besoin de vous comme citoyenne ou citoyen engagé.e.

Vous en avez peut-être entendu parler, j'ai créé une réserve citoyenne de l'Éducation nationale pour permettre à nos concitoyen.ne.s engagé.e.s de venir faire part de leurs savoirs, de leurs expériences et accompagner les enseignant.e.s dans la transmission des valeurs de la République.

Cette réserve, cela peut être grâce à vous un fantastique vecteur pour aller à la rencontre des jeunes pour parler d'égalité entre les filles et les garçons et pour aider les enseignant.e.s.

Je compte sur vous. Vous pourrez compter sur mon attention et mon soutien.

MOOC ou pas MOOC, de quoi parle-t-on ?

Isabelle Collet
Université de Genève



© ND, 2015

Je suis Isabelle Collet, Maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Genève, Présidente de l'ARGEF (Association de recherche sur le genre en éducation et formation) et membre du CA de l'ANEF (Association Nationale des Études Féministes).

Je suis accompagnée pour cette journée par Geneviève Pezeu, doctorante à Paris 5 et également membre du CA de l'ANEF et de l'ARGEF.

C'est au nom de ces deux associations que nous vous accueillons aujourd'hui pour cette journée de réflexion sur la pertinence des cours en ligne pour enseigner le genre. C'est une réflexion car nous ne sommes pas venues avec des réponses, mais avec beaucoup de questions que nous allons tâcher d'éclairer sous divers angles, avec des MOOCs, avec des solutions qui n'en sont pas, avec un regard critique également.

Si nous sommes ici, c'est grâce au soutien logistique et financier de la MIPADI, la Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et plus particulièrement de sa cheffe, Agnès Netter et de Maria Eleonora Sanna, chargée d'études Parité. Nous les remercions très sincèrement pour le soutien sans faille qu'elles apportent à nos associations.

Nous allons donc parler toute cette journée de MOOC (*Massive Open Online Course*). La Commission générale de terminologie nous propose d'utiliser l'acronyme CLOT : Cours en Ligne Ouvert à Tous, mais souvenons-nous qu'elle a rarement de bonnes inspirations, si on en croit la manière dont elle refuse l'usage du terme « genre ».

Il y a également la formulation de l'initiative Sillages, que nous entendrons cet après-midi, qui utilise le terme de FLOT : Formation en Ligne Ouverte à Tous et toutes.

Nous pouvons aussi utiliser la proposition québécoise CLOM, Cours en Ligne Ouvert et Massif, qui a, pour nous, le gros avantage d'être épïcène, comme l'est d'ailleurs la formulation anglaise de MOOC.

Un MOOC est une forme d'enseignement à distance, un télé-enseignement, pour employer sciemment un terme déjà vieillot. Ce qui fait la particularité d'un télé-enseignement par MOOC, c'est que les cours sont ouverts à tous et toutes, ce qui signifie que tout le monde peut s'inscrire gratuitement et suivre les cours depuis son ordinateur dans le lieu de son choix. Les interactions entre la ou les personnes qui dispensent le cours se font par internet, ainsi que les relations éventuelles entre les apprenant.e.s. Le plus souvent les contenus utilisés sont libres de droit.

À partir de ces principes, de multiples variations sont possibles. Certains MOOCs proposent des certifications, la plupart du temps payantes. Les formats et contenus sont très divers : depuis le simple cours filmé jusqu'à des séquences nécessitant une ingénierie de formation très élaborée, différentes typologies de MOOC nous seront présentés dans un instant par Véronique Perry.

Les MOOCs sont présentés comme la révolution de l'enseignement supérieur : les universités américaines qui annoncent des centaines de milliers d'inscrit.e.s à leurs cours suscitent bien des envies. En France, des universités et des organismes de formation mettent sur pied des MOOCs, avec l'aval du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'arrivée des MOOCs dans le paysage universitaire en France ou en Suisse romande est considérée néanmoins avec une certaine méfiance. N'est-ce pas un moyen souterrain pour remplacer les professeur.e.s par une vidéo de leur cours, et ainsi indéfiniment dérouler d'année en année le même cours, permettant d'économiser des postes ? Un bataillon de tâcheron.ne.s universitaires sous-payé.e.s se chargeant *in fine* de corriger les copies.

Fiona Hollands, de l'Université Columbia, et Devayani Tirthali, de l'Université Brown montrent que le temps de conception d'un MOOC est trois fois supérieur à celui d'un cours classique. Pour créer, par exemple, dix minutes d'une vidéo, il faut environ six heures de travail. En général, le/la professeur.e développeur.e du MOOC doit y consacrer 400 à 600 heures de travail, ce qui équivaut à 26 % de sa tâche annuelle.

Si un MOOC basique peut être bradé à 30 000 €, les prix se situent plutôt autour de 90 000 €, voire le triple pour les plus élaborés.

À l'époque du grand plan Informatique pour tous, dans les années 1980, des prédictions annonçaient déjà la prochaine suppression des enseignant.e.s au profit de l'ordinateur, supposé plus équitable avec les élèves. Et bien sûr beaucoup moins cher ! Le même fantasme réapparaît pour les MOOCs. Le fait que ce soit du non-sens ne signifie pas que certain.e.s ne soient pas tenté.e.s par l'idée.

Si l'argument de l'époque était l'impartialité supposée de l'ordinateur, celui d'aujourd'hui serait la démocratie. Le MOOC serait l'outil universel permettant de former tout le monde à tout.

Démocratique ? Pour utiliser un MOOC, il faut accéder à un ordinateur, savoir s'en servir, avoir une chambre à soi, avoir une certaine familiarité avec la culture universitaire et tout autre élément du curriculum caché d'un MOOC, en particulier, celui injecté dans le programme de cours par ses concepteurs-trices.

Quand Nadine Plateau dit, par exemple, que les programmes scolaires ont été pensés pour des hommes blancs hétéros de milieu bourgeois, il n'est pas certain que les MOOCs soient différents.

Certes, les MOOCs recensent un certain nombre d'avantages :

- l'abolition du temps et de l'espace, permettant d'aider à l'articulation vie personnelle / travail / études ;
- la démultiplication d'une offre de formation, permettant aux universités et aux formateurs.trices ou enseignant.e.s une plus grande visibilité.

Dans le même temps, il ne faut pas négliger les limites des MOOCs. Tout d'abord, il s'agit d'une forme rénovée de l'enseignement à distance, avec une partie de ses inconvénients : moins de 3 % des étudiant.e.s réussissent l'examen final des MOOCs nord-américains.

Enfin, si les MOOCs permettent bien une abolition de l'espace, elle ne dure souvent que jusqu'à l'examen : beaucoup d'examens se font finalement sur le site de l'Université, ne serait-ce que pour le contrôle de votre identité. Si « sur Internet, personne ne sait que vous êtes un chien »... le jour où on vous diplôme, il faut s'assurer de votre identité.

Enfin, on peut se demander si tous les sujets se prêtent à un passage au MOOC.

En effet, les études de genre demandent très souvent de passer par une phase de prise de conscience suivie par une remise en question personnelle. Peut-on confier une telle tâche à un MOOC ? Un MOOC peut-il traiter de harcèlement

sexuel ? De discriminations ? Peut-il proposer un accompagnement ou se contente-t-il de diffuser d'une manière moderne un savoir sur les législations en vigueur ou les études réalisées ?

Le MOOC n'est-il qu'un effet de mode face à des besoins que l'on sait déjà satisfaire d'une autre manière ?

Pour répondre à ces questions et nous donner matière à réfléchir, nous allons commencer par vous présenter des formations à distance sur le genre et l'égalité Femmes/Hommes qui ne sont pas tout-à-fait des MOOCs, mais qui en sont peut être finalement. Ainsi qu'une base de données en ligne, qui n'est absolument pas un MOOC, mais qui est peut-être, en réalité, ce que beaucoup d'entre nous attendent en pensant aux ressources sur Internet.

Cet après-midi, ce seront des MOOCs sur le genre et l'égalité qui vous seront présentés. Ainsi qu'une télévision féministe qui n'est pas tout à fait un MOOC.

Et nous finirons par une analyse critique nous permettant d'analyser si un MOOC peut nous permettre d'apprendre une pratique.

Dispositifs hybrides et typologie des MOOC

Véronique Perry,
Université Toulouse III - Paul-Sabatier



© ND, 2015

En préambule : qui je suis et d'où je parle

J'ai proposé de présenter quelques perspectives subjectives sur le lien entre les dispositifs hybrides et les MOOCs car la problématique d'un possible « MOOC sur le genre » est à l'intersection de plusieurs de mes préoccupations et pratiques de chercheure-enseignante engagée depuis plus de 15 ans sur le genre en didactique des langues-cultures (désormais DLC-genre). Tout d'abord, pour ce qui de mon affiliation aux partenaires de la journée « Quel genre de MOOC ? », je précise que je suis adhérente de l'ANEF depuis 2001 et membre de son CA depuis 2010. Je suis également membre de l'ARGEF (Association pour la recherche sur le genre en éducation et formation). Ensuite, depuis une vingtaine d'années, dans le cadre de ma pratique de formatrice de la formation continue (promotion sociale des adultes) et d'enseignante d'anglais et de FLE, aujourd'hui en poste à Toulouse 3 (public LANSAD : spécialistes d'autres disciplines que les langues), j'ai toujours essayé de comprendre la valeur ajoutée qu'apportent les technologies de

l'information et de la communication (TICE) au présentiel (face à face pédagogique). Enfin, dans le prolongement de ma recherche en DLC-genre, je travaille aujourd'hui sur les pratiques culturelles des jeunes, les nouveaux médias et la médiation par les TICE : ma question principale est la modélisation du genre en DLC au travers de dispositifs hybrides.

Problématiques connexes

En amont de tout questionnement sur les dispositifs de cours à distance ou de « MOOC sur le genre », il faut penser à quelques problématiques connexes. En premier lieu, qu'entend-on par « accès massif à distance sur le genre » quand la fracture numérique est toujours une réalité pour 20 % des personnes en France (zones blanches en milieu rural, méconnaissance d'Internet et des outils informatiques, etc. ; cf. CREDOC, 2013) ? On peut aussi rappeler les limites de la formation et du partage à distance sans véritable accompagnement ni regroupement pédagogique régulier. Enfin, non seulement définir le genre est en soi un défi mais il faut surtout le rendre crédible comme concept critique dans la multiplicité de ses expressions, théoriques (chez les enseignant.e.s) mais aussi interactives et pratiques (chez les apprenant.e.s). Pour se mettre d'accord ici, on peut dire que le genre est donc à la fois objet d'étude et moyen de réflexivité.

Je crois avant tout que les MOOCs prolongent des dispositifs pédagogiques déjà existants et ne sont que leur évolution socio-technologique : on ne peut donc les envisager comme une véritable révolution systémique mais comme de nouvelles opportunités apportées par de nouveaux outils. On reste aussi dans la continuité du repositionnement de l'enseignant.e comme guide et facilitateur/facilitatrice. Avant de présenter une rapide typologie des MOOCs, je vais prendre deux exemples de ma « pratique hybride » en DLC-genre afin de montrer pourquoi je parle de continuité pédagogique.

Exemples de dispositifs hybrides en DLC-genre

La méthodologie que j'applique en DLC me permet d'y intégrer le genre transversalement et elle repose depuis quelques années sur des dispositifs innovants. Par « intégration du genre », j'entends la valorisation de la réflexivité et le retour sur soi dans l'acte de communication global (analyse de l'implicite, conscience éthique, compétence en genre, interculturalité) à l'écrit comme à l'oral. Cette méthodologie s'inscrit dans une pédagogie de projet en petits groupes, projets ou activités fil-rouge adaptés aux syllabus des années et des filières. Ces principes méthodologiques s'articulent au « savoir-agir » de la perspective actionnelle du CECRL où « l'apprenant est considéré comme un acteur social [qui] doit savoir agir dans quatre principaux domaines : professionnel, public, personnel et éducatif » (Perrichon, 2008 : 45). Pour valoriser cette perspective, je mets également en place des dispositifs d'enseignement-apprentissage dits « hybrides ».

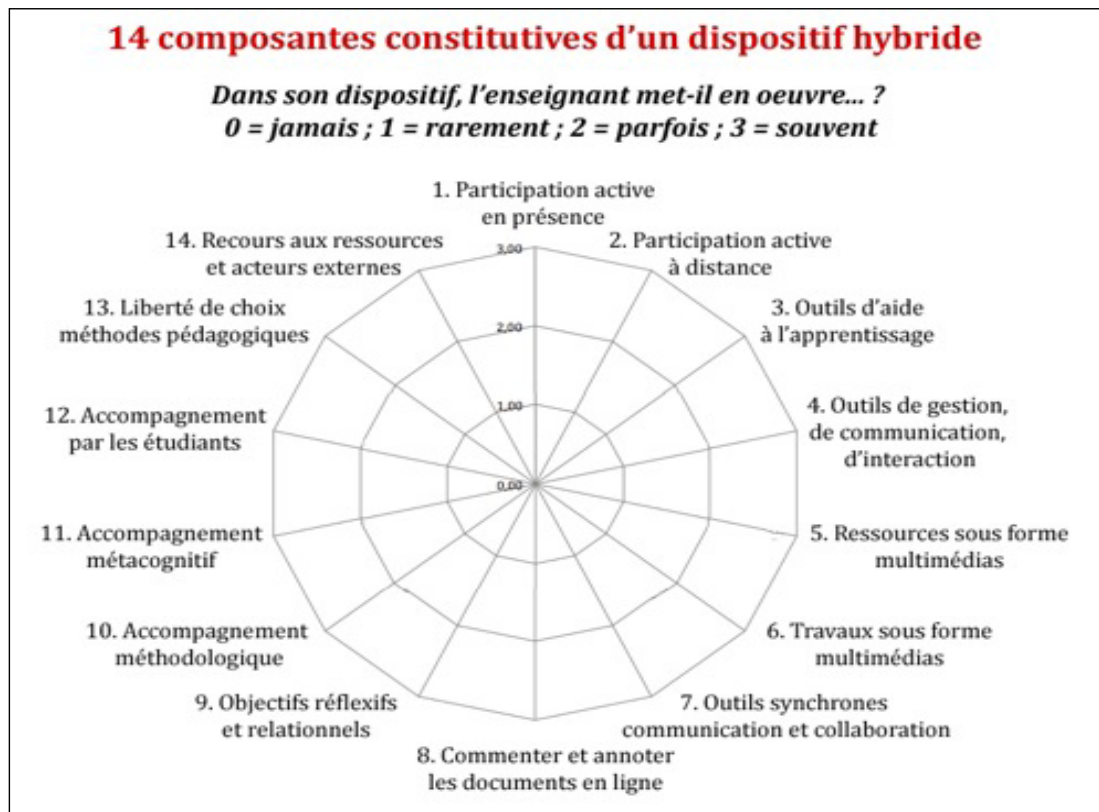


Illustration 1 : Flexibilité des dispositifs hybrides

La définition des dispositifs hybrides est, d'après le projet européen Hy-Sup (2009-2012), « tout dispositif de formation (cours, formation continue) qui s'appuie sur un environnement numérique [et qui] propose aux étudiant.e.s des ressources à utiliser ou des activités à réaliser à distance (en dehors des salles de cours) et en présence (dans les salles de cours). La proportion des activités à distance et en présence peut varier selon les dispositifs ». D'après cette étude, la définition est souple : il y a six configurations de dispositifs hybrides et 14 composantes constitutives de ces dispositifs (voir illustration 1). Le site propose aussi un outil d'auto-positionnement pour évaluer les différents dispositifs que l'on peut mettre en place dans ses pratiques [<http://spiralconnect.univ-lyon1.fr/hysup/>].

Ces pratiques hybrides sont à la fois stimulantes pour les apprenant.e.s démotivé.e.s et dynamisantes pour les plus assidu.e.s et autonomes ; elles permettent donc de prendre en compte « les variables personnelles de l'apprenant.e ». L'exigence pédagogique que je pose est l'absence de compétition au profit de la coopération entre pair.e.s, de la complémentarité des compétences et de l'entraide dans les productions, de la bienveillance dans les interactions (pas de moqueries).

Premier exemple

Je demande aux L2-sciences dont le thème à traiter au semestre 2 est « l'éthique et l'environnement », d'écrire un article scientifique inspiré d'un scandale sanitaire (sur le modèle des *class actions* menées par Erin Brockovich, personnage réel et

fictionnel). Les apprenants et apprenantes doivent à la fois s'engager dans une écriture créative (*creative writing* ; situation de procès, vocabulaire du débat) et une recherche documentaire guidée (*WebQuest*). Sont utilisés des outils et ressources en ligne à la maison et en classe, sont proposés à l'écrit des bilans intermédiaires ensuite présentés à l'oral chaque semaine aux autres groupes qui posent des questions. J'ai (souvent) la chance de disposer d'une salle de classe multimédia (parfois un salon où je peux travailler avec des petits groupes sur leurs projets ou reprendre des points de langue-culture précis, à leur demande ou si je note des erreurs récurrentes).

Second exemple

Lors d'une année d'intervention auprès des masters de sociologie à Toulouse 2 (dont les étudiant.e.s en GEPS, Genre et Politiques Sociales), j'ai mis en place un dispositif d'enseignement hybride à partir de l'exploration d'une base de données en ligne sur des archives du féminisme européen. Il s'agit d'un site produit grâce au projet européen FRAGEN (2009-2011) dont je fus la déléguée pour l'ANEF qui en était le partenaire français (voir bibliographie). J'ai tiré un article de cette expérience (cf. Perry, 2013). Cette base de données est constituée de documents numérisés (*searchable PDFs*) en accès gratuit, ces documents (articles scientifiques, articles de presse, manifestes, livres, etc.) ayant construit l'histoire du féminisme en Europe. Seuls les résumés sont en anglais mais la base est conséquente. L'objectif de cette activité filée sur plusieurs semaines était triple : (1) articuler une « perspective genre » à leurs questionnements de jeunes chercheurs et chercheuses du Web et à leur spécialisation de sociologues ; (2) décentrer l'apprentissage de l'anglais par la médiation des TICE ; (3) motiver des apprenants obligés de prendre des cours d'anglais le vendredi après-midi en leur permettant de ne pas assister au cours et donc de travailler à distance (prise en compte des fonctionnements des publics).

Au vu de mes expériences pédagogiques et de mes questionnements de recherche, je me suis donc posé la question en ces termes à l'arrivée de cette déferlante : un MOOC ne serait-il alors que la valeur ajoutée à un dispositif hybride déjà pensé ? La définition d'un MOOC est d'ailleurs aussi souple que celle d'un dispositif hybride (cf. illustration 2). Le problème est qu'à force d'être souple dans la définition, on nage dans la confusion.

Une seule typologie de MOOCs ?

Pour définir un MOOC, on peut dire que c'est un exemple de formation ouverte à distance impliquant une « communauté de pratique » (Wenger, 2006) constituée de personnes qui se regroupent pour atteindre un même but. Parmi les premières plates-formes de MOOCs anglophones, on trouve Coursera et pour la France c'est FUN (France Université Numérique). Le premier MOOC francophone est ITyPA (de type connectiviste) dont l'acronyme veut dire « Internet Tout y Est Pour Apprendre ». Son créateur, Jean-Marie Gilliot, anime le développement des MOOCs au sein de

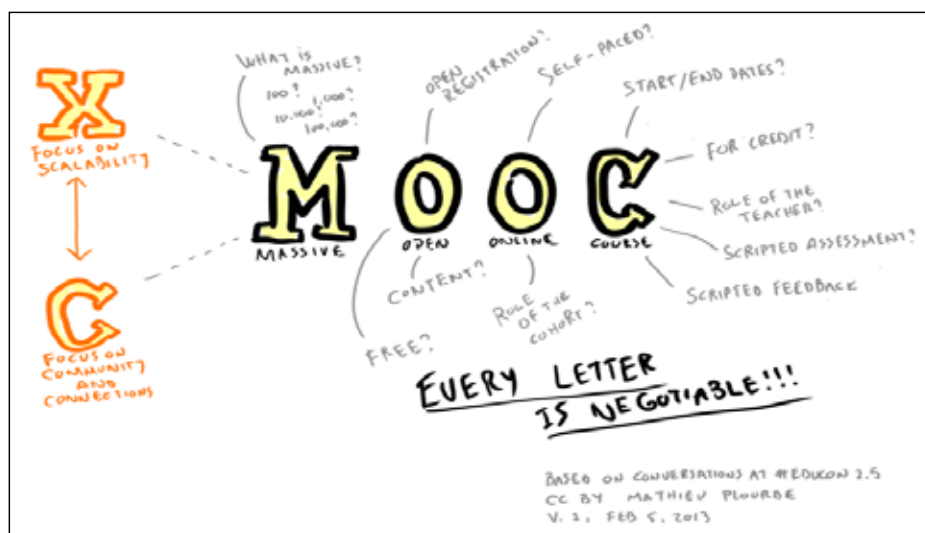


Illustration 2 : MOOC « Every letter is negociable »

l'Institut Mines-Télécom et propose la notion de « transmedia » : relier des choses complémentaires via différents média (cf. Gilliot, 2014a ; il a également un site « Partageons autour des MOOCs »). Cette définition générale permet d'ouvrir non pas une mais différentes typologies de MOOCs dont les approches méthodologiques sont variables en fonction des modèles de transmission et des axes prioritaires.

En juillet 2012, c'est Stephen Downes qui, le premier, publie une typologie reprise par George Siemens : on y distingue les xMOOCs, issus de cours traditionnels (cours transmissifs) des cMOOCs, issus de l'approche connectiviste (cf. tableau 1). On trouve parfois aussi une typologie présentant trois catégories de MOOCs, selon qu'ils mettent en avant : le réseau des apprenants (*network-based*), le travail d'équipe (*task-based*) ou le contenu (*content-based*). En juin 2013, Matthieu Cisel (FUN / « Monter un MOOC de A à Z ») propose une grille de lecture pour décrire l'anatomie d'un MOOC, et identifie cinq axes principaux : l'objectif pédagogique, le public visé, le type de ressources pédagogiques, les activités proposées et le degré de contrainte (Cisel, 2013a). Dans sa conclusion, il propose une hybridation des types de MOOC en fonction des choix pédagogiques.

Pour la problématique spécifique d'un MOOC sur le « genre », on pourrait se concentrer sur trois questions : comment construire une interactivité avec le public ? Comment envisager des débats ? Et donc quelle « hybridation » de MOOC serait la plus adaptée en fonction d'un public-cible ?

Matthieu Cisel distingue plus précisément quatre catégories de MOOCs pour les cours d'un établissement d'enseignement supérieur qui doit se focaliser sur le public-cible : (1) le cours introductif généraliste (audience importante) ; (2) le cours spécialisé nécessitant peu de pré-requis (pédagogie différenciée avec plusieurs parcours proposés) ; (3) le cours spécialisé nécessitant de nombreux pré-requis (peu d'audience) et (4) et le cours de vulgarisation ou *citizen Mooc* (format conférence-débat). La flexibilité reste très grande.

xMOOC = purement transmissifs	cMOOC = connectivité
<p>objectif : duplication du savoir ressources : produites pour le MOOC par interactif : centrés sur des activités individuelles (parfois : évaluation par les pairs + interaction via forums) « évaluation » souvent minimale : QCM portant sur le contenu des vidéos mais aucune activité nécessitant de réfléchir variable : importance donnée au rendu de productions par les participants</p>	<p>objectif : faciliter les interactions entre participants ressources : trouvées sur la Toile et agrégées par des techniques appropriées très interactif : réseaux sociaux, forums, blogs des participants (apprentissage décentralisé) évaluation : ni échéance ni contraintes ou parfois productions à rendre sur une base hebdomadaire. distinction entre cMOOC libre, cMOOC cadré, cMOOC orienté projet ou cMOOC basé sur la résolution de problème</p>
<p>Pratique néfaste pour l'image des MOOC, souvent vue comme régression pédagogique. L'importance donnée à la pédagogie active est ce qui distingue les cours transmissifs les uns des autres.</p>	<p>Ce sont historiquement les premiers MOOC, fondés en 2008 par G. Siemens. Avantages : permet de fournir cadre susceptible de canaliser la créativité des participants.</p>

Tableau 1 : xMOOCs VS cMOOCs (d'après Matthieu Cisel, 2013b)

Pour conclure

Le premier objectif, pour moi, dans l'élaboration d'un MOOC sur le genre, quel que soit le public visé, est de maintenir le présentiel grâce à la classe inversée, laquelle peut se définir comme « une démarche pédagogique qui s'appuie sur les nouvelles technologies pour transmettre les éléments de contenu de la matière avant la séance de cours afin de la rendre plus interactive et plus orientée sur la mise en application des connaissances » (Michel Briand, 2014). La démarche serait alors d'intégrer un MOOC à un dispositif hybride en valorisant la pédagogie active et la pédagogie de projets, la médiation des savoirs et des savoir-faire par les nouveaux médias, la coopération et l'écoute pour une meilleure intégration des savoirs et savoir-faire sur le genre. On pourrait également s'inspirer des initiatives du monde anglophone (cf. tableau 2) et proposer un DOCC (*Distributed Open Collaborative Course*) féministe sur le genre en valorisant à la fois une nouvelle approche plus horizontale et donc moins hiérarchique de l'enseignement-apprentissage. Comme valeur ajoutée aux MOOCs, la pédagogie DOCC aurait alors toute sa place dans la construction d'une autre forme de médiation du savoir sur le genre aux niveaux théorique (débat), pratique (dispositifs) et praxéologique (efficacité de l'action).

<p>Introduction to Women's and Gender Studies - Instructor: Andrea Walsh, Elizabeth Fox Writing Advisor - Course Provider: MIT / - Price: Free / - Next Session: Self-paced http://www.coursetalk.com/mit/introduction-to-women-and-gender-studies-fall-2010</p>
<p>Gender and Sexuality (saylor.org) https://www.mooc-list.com/course/gender-and-sexuality-saylororg</p>
<p>Women Study MOOCs (accusé de diffuser de « mauvaises idées ») The panel, titled "MOOCs, Boutique Subjects, and Marginal Approaches," featured five college professors who expressed fear for the future of their humanities departments and courses because of the introduction of MOOCs, mostly from a feminist perspective. http://www.academia.org/women-study-moocs/</p>
<p>FemTechNet: The first DOCC, * a Feminist MOOC (Oct 10, 2012) http://www.slideshare.net/nitile/femtechnet-the-first-docc-a-feminist-mooc « DOCC, the Feminist MOOC » (extraits). Rutgers Joins 15 Universities in Pioneering Venture - Tuesday, September 17, 2013 Now feminist scholars at Rutgers are joining colleagues at 15 colleges and universities worldwide to launch a new model with an equally catchy acronym but a radically different approach [...] DOCC, pronounced "Doc" and more formally known as Distributed Open Collaborative Courses, is the brainchild of a collective known as FemTechNet, which brings together hundreds of scholars, students and artists who work with technology, science and feminism across a variety of fields. [...] "The feminist model is a more collaborative one – students bring their own experiences to the course and have a learning experience more grounded in their own lives," says Karen Alexander, dean of junior and senior year programs at Douglass Residential College.</p>

Tableau 2 - Webography : gendered Moocs

Bibliographie et webographie sur les MOOCs

- BRIAND Michel. 2014. « MOOC et classe inversée : Les défis pédagogiques posés par l'ère numérique », posté le mardi 2 septembre 2014 [<http://www.mooc.fr/MOOC-et-classe-inversee-Les-defis-pedagogiques.html>]
- Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). 2000. Conseil de l'Europe. Paris : Didier ; http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf.
- Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC). 2013. « Fracture numérique : 1 français sur 5 n'a pas accès à Internet » ; <http://www.netpublic.fr/2013/12/fracture-numerique/>.

CISEL Matthieu. 2013a. « Anatomie d'un MOOC », posté le 25 juin 2013 ; <http://blog.educpros.fr/matthieu-cisel/2013/06/25/mooc-une-proposition-de-grille-de-lecture/>

CISEL Matthieu. 2013b. « Une typologie des MOOC », posté le 30 juin 2013 ; <http://blog.educpros.fr/matthieu-cisel/2013/06/30/une-typologie-des-mooc/>

DESCHRYVER Nathalie et CHARLIER Bernadette. 2012. Dispositifs hybrides. Nouvelles perspectives pour une pédagogie renouvelée de l'enseignement supérieur (dir.) Rapport final : <http://spiralconnect.univ-lyon1.fr/spiral-files/download?mode=inline&data=1757974>

GILLIOT Jean-Marie. 2014a. « MOOC : un dispositif pédagogique mutagène ? » Conférence à l'INSA de Toulouse, le 26 mai 2014.

- Documents-support : <http://plip.univ-toulouse.fr/course/view.php?id=82>

- Ppt : <http://fr.slideshare.net/jm.gilliot/mooc-agent-mutagne>

- Vidéos : http://www.dailymotion.com/video/x1zvxwx_conference-mooc-jm-gilliot-26-mai-2014_school

GILLIOT Jean-Marie. 2014b. « Quelques innovations pour plus de social dans les MOOCs », posté le 15 octobre 2014 ; <http://www.mooc.fr/Quelques-innovations-pour-plus-de-social-dans-les.html>

PERRICHON Émilie. 2008. *Agir d'usage et agir d'apprentissage en didactique des langues-cultures étrangères : enjeux conceptuels, évolution historique et construction d'une nouvelle perspective actionnelle*, Doctorat de Sciences du langage sous la direction de Christian Puren, Université Jean Monnet de Saint-Étienne.

WENGER Étienne. 2006. Communities of practice, a brief introduction ; posté en juin 2006 ; <http://www.ewenger.com/theory/index.htm>.

Wikipedia : « Du MOOC au FLOT » ; http://fr.wikipedia.org/wiki/Formation_en_ligne_ouverte_%C3%A0_tous

Exemples de plates-formes de MOOCs

– <https://fr.coursera.org/>

– <https://www.france-universite-numerique-mooc.fr/>

– <http://mooc-francophone.com/>



© ND, 2015



Nadine Plateau © ND, 2015

TABLE RONDE

Alternatives aux MOOCs

Animée par Érika Flahault, Université du Maine

Avant les MOOCs : une expérience de cours en ligne pour la sensibilisation des enseignant.e.s au genre

Nadine Plateau, Commission enseignement du CFFB & Sophia

Préalable (le cadre institutionnel)

En Fédération Wallonie Bruxelles, les enseignant.e.s du pré-primaire, primaire et premier cycle du secondaire sont formé.e.s dans les sections pédagogiques des Hautes Écoles (enseignement hors université type court de trois ans) tandis que les enseignant.e.s des trois dernières années du secondaire sont formé.e.s dans les universités (master en cinq ans). En ce qui concerne la question du genre, il existe, dans les Hautes Écoles, un cours de 30 heures dispensé la première année et intitulé « Approches théoriques et pratique de la diversité culturelle et de la dimension de genre ». Ce cours est donné par des enseignant.e.s qui n'ont reçu aucune formation spécifique pour cette matière. La formation initiale des enseignant.e.s dans les universités, quant à elle, n'inclut aucune forme d'enseignement en genre. Contrairement à l'ensemble des pays de l'Union européenne, la FWB ne propose aucun master en genre. Si des recherches et enseignements de qualité sont cependant effectués dans ce domaine, ils ne sont pas institutionnalisés et par conséquent disparaissent avec leurs promoteurs et promotrices. Toutefois, les recherches et enseignements en sociologie de l'éducation et en psychopédagogie n'ont toujours

pas intégré le genre, ce qui explique la quasi-absence d'expertise scientifique dans ces disciplines. Les premières recherches en genre et enseignement, qui furent financées par le département Égalité de la FWB, datent de 2009.

Introduction

Je voudrais tout d'abord esquisser rapidement le contexte dans lequel nous avons conçu le premier module de sensibilisation des futur.e.s enseignant.e.s à l'égalité filles/garçons, femmes/hommes. Ce premier module (il y en a eu deux) est un exemple de la collaboration étroite entre l'associatif féministe (Sophia et la Commission enseignement du Conseil des Femmes Francophones de Belgique) et le féminisme institutionnel (la Direction de l'Égalité des chances du ministère de la Communauté française). Cette collaboration s'est mise en place à partir des années 2000 dans le cadre d'une politique publique d'égalité des chances. L'objectif poursuivi était ce que le Conseil de l'Europe appelle une approche intégrée de l'égalité des sexes à l'école. Notre stratégie consistait, et consiste toujours, à sensibiliser à la question de l'égalité filles/garçons, femmes/hommes aussi bien les autorités en matière d'enseignement que les institutions et associations œuvrant au sein du monde de l'éducation (syndicats, associations de parents, d'enseignant.e.s, d'étudiant.e.s, d'élèves, divers organismes au sein de l'enseignement tels les centres psycho-médico-sociaux).

Ce qui a caractérisé cette collaboration entre l'associatif et l'institutionnel, c'est le pragmatisme, c'est-à-dire que ce sont les opportunités qui ont dicté le type de projets ou d'actions menées, opportunités liées à nos expériences précédentes, à nos réseaux et aux politiques d'égalité. Je parle d'expériences précédentes parce que nous avons déjà mis au point et testé un module de sensibilisation à l'égalité dans la section pédagogique d'une Haute École dans le cadre d'un projet européen Daphné. Nous avons donc une première ébauche de cours si bien que lorsqu'une fonctionnaire sensible à la question que nous connaissions bien et qui nous soutenait, accéda à un poste de responsabilité à l'Enseignement à distance (EAD), nous avons accepté sa proposition de réaliser un module en ligne dans le cadre de ce département, la chose étant possible grâce à un subside de la Ministre de l'Égalité. Je voulais attirer votre attention sur le fait que si nous (associatif et direction Égalité des Chances) sommes parti.e.s sur l'idée de module en ligne, ce n'est pas par choix parce que cette formule nous semblait particulièrement bien adaptée à nos objectifs mais par souci d'efficacité. Cette logique pragmatique s'est imposée à nous en l'absence d'un plan englobant l'ensemble du système éducatif.

Construction du premier module

Le premier module a été conçu (2006-2009) par une équipe restreinte comprenant le gestionnaire du projet, l'informaticien, deux infographistes, un directeur d'école et une psychopédagogue, en poste à l'EAD et détaché.e.s, certes sensibles à l'égalité mais sans connaissances du corpus féministe sur l'école, plus

deux vacataires, possédant une expertise en matière d'égalité (la directrice de l'Égalité des Chances et moi-même).

D'emblée, nous avons été confronté.e.s à une première difficulté, celle de l'outil informatique. L'EAD, à l'origine et encore actuellement cours par correspondance, s'est modernisé et a mis quelques cours en ligne. En 2009, la procédure, calquée sur le cours par correspondance, consistait à simplement transposer le manuel à un cours accessible sur internet en gardant la même subdivision en chapitres, sous-chapitres, etc., les pages s'appelant désormais « écrans ». Cette procédure déjà lourde pour la mise en ligne d'un cours élaboré s'est avérée totalement inadéquate dans le cas de notre cours qui, n'étant absolument pas au point, subissait sans cesse des modifications et comme la moindre correction exigeait de nombreuses opérations, nous avons perdu énormément de temps.

La deuxième difficulté, c'était notre sujet, l'égalité des sexes. Nous avons l'expérience d'un module *live* dans les écoles avec des groupes composés le plus souvent exclusivement de filles heureuses de pouvoir s'exprimer dans une école qui ne donnait pas beaucoup de place à la parole des élèves. Donc, le sujet (égalité, rapports filles garçons) a suscité des débats où les étudiantes exprimaient leur vécu en des moments émouvants d'échange de paroles très intimes dans un climat de confiance. Ces conditions favorables à la prise de conscience de ses propres représentations et de son propre rapport au monde, ne pouvaient être recrées dans le cadre d'un module en ligne. Nous nous sommes alors fixé deux objectifs : d'abord susciter la mise en œuvre d'une démarche réflexive en ce qui concerne le genre. L'idée était de déclencher un processus réflexif, de soulever des questions, d'éveiller la vigilance par rapport aux discriminations réelles dans le système éducatif. Ensuite, dispenser des savoirs. Le module devait fournir des données scientifiques (statistiques, travaux académiques, etc.) et en particulier les concepts clés des théories féministes qui développent une approche critique (genre, traitement préférentiel, ségrégation sexuée du travail et des savoirs, etc.). Au terme du module, les étudiant.e.s devaient avoir acquis des outils pour repérer les mécanismes cachés de la discrimination. Nous espérions qu'elles et ils devraient pouvoir « chausser des lunettes de genre ».

Ce premier module¹ comporte trois entrées : maternel, primaire, secondaire. Nous avons retenu deux thématiques qui correspondent aux domaines les mieux documentés pour ce qui est de la (re)production des discriminations sexuées à l'école, à savoir les outils pédagogiques (albums de jeunesse, jeux et jouets, livres scolaires, etc.) et les interactions entre enseignant.e.s et élèves (programme caché d'inégalités, traitement différentiel des élèves, etc.). Pour chacune des deux thématiques, nous avons distingué trois phases : l'observation à partir d'une grille de

1 - Le site est toujours en ligne : <<http://ead.lin01.cfwb.be/999/9-index.html>>. On peut le consulter en utilisant deux fois le mot de passe : 502.

lecture donnée soit d'un document, soit de ce qui se passe dans sa propre pratique. Cette phase aide la visiteuse ou le visiteur à jeter un regard nouveau sur sa classe, l'environnement pédagogique et même sur sa propre pratique. Ensuite, l'exploration qui se fait à partir des résultats d'études et de recherches. Cette phase permet de confronter les constats établis lors de l'observation avec les résultats des travaux scientifiques et de s'approprier des outils permettant de repérer et d'analyser les problèmes. Enfin, des propositions de pistes sont avancées de manière à stimuler la création d'alternatives, d'expériences pilotes, l'idéal étant que chaque enseignant.e ré-aménage son cours ou une partie de son cours en fonction des outils qu'il ou elle a découverts.

Construction du second module

En 2010, le second module, soutenu par les ministres de l'Enseignement et de l'Égalité et entièrement financé par le Fonds Social Européen, a été réalisé par la même équipe augmentée d'une quinzaine d'enseignant.e.s des Hautes Écoles en charge du cours sur la diversité et le genre. Le projet visait la mise à jour et le développement du site existant via un outil informatique nouveau, la plate-forme Moodle qui s'est avérée plus souple et plus simple à l'utilisation, plus interactive aussi mais plus contraignante car elle offre moins de possibilités de mise en page. Le site initial a été complètement reconstruit et offre plus de possibilités d'interaction grâce à l'existence d'un tutoriel.

Cette fois, nous étions confronté.e.s à une autre difficulté : l'hétérogénéité de l'équipe, d'abord par les ancrages disciplinaires, les expériences professionnelles diverses mais surtout par rapport à l'expertise en genre. Étant donné qu'aucune formation spécifique n'est requise pour donner le cours « Approche théorique et pratique de la diversité culturelle et de la dimension de genre », les formateurs et formatrices d'enseignant.e.s ne possèdent pas les bases théoriques et méthodologiques des savoirs en genre. Cette absence de culture commune dans le domaine du genre a nécessité une étape de quasi « groupe de prise de conscience » permettant de passer de son vécu personnel à une position réflexive sur ce vécu et de familiarisation avec les théories féministes sur les inégalités sexuées à l'école. Le travail sur le module n'a véritablement commencé que lorsque des sous-groupes se sont constitués en fonction des trois entrées du module correspondant aux quatre niveaux d'enseignement : pré-primaire, primaire, secondaire et supérieur. Il ne restait alors plus beaucoup de temps, ce qui explique que par rapport au projet initial de développer et d'enrichir le module, certaines rubriques du site actuel² sont encore incomplètes.

Le module « Égalité Filles Garçons » constitue un des cours en ligne de l'EAD. Il est possible de se connecter anonymement car le site est accessible à tout le monde gratuitement mais il est aussi possible de s'inscrire en tant qu'enseignant.e

2 - <<http://www.egalitefillesgarcons.be>>.

et de bénéficier d'un compte permettant de travailler à distance avec ses étudiant.e.s directement sur du matériel proposé sur le site. Un tutoriel de présentation et un *teaser* permettent de se faire une idée du contenu du module.

Une nouveauté a été apportée au module précédent : l'entrée supérieur qui comporte quatre rubriques dont la dernière comprend une banque de données des recherches en genre avec mise à disposition de textes scientifiques originaux gratuitement accessibles.

En ce qui concerne la fréquentation du deuxième module, l'indicateur prévu à cet effet montre que, depuis la mise en ligne en février 2014, le nombre de visites a quasiment triplé. L'analyse des thématiques consultées suggère un intérêt plus marqué pour les questions liées au concept même de genre. Aussi les rubriques concernant la différence entre les notions de sexe et de genre, la construction de l'identité sexuelle et les stéréotypes sexistes, la sexualité sont les plus consultées. On peut faire l'hypothèse que l'actualité française n'a pas été étrangère à cet intérêt pour le genre.

Il faut noter cependant que l'augmentation du nombre de visites n'est pas continue. Il y a des pics puis des reculs. Le nombre de visites dépend de l'organisation ou non d'actions de communication. La présence du module dans la liste des cours de l'EAD ne suffit donc pas à attirer les internautes. Le premier pic s'observe lors du lancement qui correspond à un colloque et un second à partir de janvier 2015 se poursuit sans doute à cause des animations dans le cadre du *Girls Day Boys Day* qui a lieu dans les écoles et où les animateurs proposent le module en outil pour les enseignant.e.s.

Par ailleurs, la plupart des enseignant.e.s se sont connecté.e.s au site de manière anonyme. Aucun.e n'a eu recours au tutoriel. Ce n'est donc pas encore un site interactif bien que le type de plate-forme choisie pour héberger le site permet la création de communautés éducatives virtuelles.

Conclusion

À ce stade du projet, le module ne fait pas formellement partie de la formation initiale des enseignant.e.s ni des programmes et contenus de formation proposés par les organismes de formation agréés (comme par l'Institut de Formation Continué), ce qui lui assurerait une fréquentation plus régulière et plus massive.

En outre, la question de la mise à jour n'est pas résolue et la pérennité n'est pas assurée.

Par contre, c'est un outil gratuit accessible à toutes et tous même s'il s'adresse prioritairement aux formatrices et formateurs d'enseignant.e.s.

Enfin, je voudrais souligner un autre aspect positif : la conception du module (travail de groupe avec des enseignant.e.s et le *testing* avec des groupes d'étudiant.e.s), puis sa diffusion (via des colloques et conférences) ont impliqué de nombreux acteurs et actrices du système éducatif (non seulement auprès du

corps professoral mais aussi auprès des directions, inspections et centres PMS). Tout cela a certainement contribué à accroître la légitimité de cette problématique. Nous sommes évidemment encore loin d'une véritable intégration de la question du genre dans la formation des enseignant.e.s. Une telle intégration ne sera une réalité que lorsque l'université aura intégré cette dimension dans ses cursus aussi bien dans l'ensemble des disciplines qu'à l'intérieur des dites «études de genre» mais ça c'est encore un autre combat.

Base de ressources en ligne : l'égalithèque du Centre Hubertine Auclert

Amandine Berton-Schmitt,
chargée de mission Éducation



© ND, 2015

Le Centre Hubertine Auclert (CHA), centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes, est un organisme associé de la Région Île-de-France. Créé en 2009, à l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France et des acteurs et actrices de l'égalité, il regroupe à ce jour 110 membres : 89 associations, 9 syndicats et 12 collectivités.

Son objectif est d'accompagner toute personne et toute structure dans son projet en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Ces missions se déclinent plus précisément en quatre pôles :

- créer et animer une plate-forme de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes ;
- accompagner toute personne et structure, notamment les associations, les collectivités locales et les acteurs et actrices du champ éducatif, dans le montage de leurs actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment via l'accompagnement des acteurs et actrices du champ éducatif et la production d'expertise sur les représentations sexuées et sexistes dans les manuels scolaires ;
- lutter contre toutes les formes des violences faites aux femmes. Depuis juillet 2013, le CHA intègre l'Observatoire régional des violences faites aux femmes (ORVF).

Dans le cadre de ses missions de création d'une plate-forme de ressources et d'éducation à l'égalité, le centre a créé l'Égalithèque. De quoi s'agit-il ?

- C'est une base de données qui recense et fournit des informations précises sur les outils développés dans le but de promouvoir une culture de l'égalité : guides, formations, expositions, ouvrages, affiches, vidéos, spectacles vivants, diaporamas, quiz, etc. Elle permet d'avoir accès en un clic, un coup de téléphone ou un mail, à plus de 1000 outils.
- L'objectif général est de mettre en lien les expertes et experts de l'égalité (associations, syndicats, chercheuses, etc.) avec les personnes qui souhaitent mettre en place des actions sur ces sujets.
- Cela permet à la fois à chacun.e de trouver un outil qui lui convient ET de valoriser l'expertise sur ces sujets ainsi que d'encourager les usagers et usagères de l'égalithèque à contacter les personnes qui ont conçu les outils.

Une démonstration de recherche a été réalisée, en adéquation avec le public présent, en croisant différents critères.

– Affiches

- <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/kit-d-affiches-feministes-d-hier-combats-d-aujourd-hui>

– Exposition

- <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/je-ne-crois-que-ce-que-je-vois>

– Vidéo – Collège

- <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/bienvenue-dans-la-vraie-vie-des-femmes>
- <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/objectif-egalite-onisep>

– Kit pédagogique – Primaire

- <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/boite-a-outils-20-albums-de-jeunesse-pour-une-education-non-sexiste>
- <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/guide-de-ressources-pour-les-actions-d-education-a-l-egalite-filles-garcons>
- <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/mallette-123-egalite>

– Site internet – Petite enfance

- <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/site-aussich-regarder-le-monde-de-l-enfance-avec-des-lunettes-de-genre>

– Formation – Professionnel-le-s

- <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/stage-theatre-de-l-opprime-pour-lutter-contre-le-sexisme-et-pour-la-prevention-des-violences-f>
- <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/journee-de-formation-sur-le-harcelement-sexuel-et-les-autres-formes-de-violence-sexiste>

– Jeux

- <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/stoppons-les-cliches>

Il convient de s'interroger sur les limites et les perspectives de l'outil « Égalithèque » et d'évoquer :

La question de la structuration de l'égalithèque

- Délimitation des thématiques
- Question des mots clés
- Nécessité aujourd'hui de mettre en place un Thésaurus

La question de l'étendue et de « l'entretien » de l'égalithèque

- La sélection des outils
- La question de la mise à jour
- La question des partenariats => Où arrête-t-on le recensement ?

Bien évidemment se pose la question de l'appropriation des outils et par conséquent de la formation. Car l'outil, aussi accessible soit-il, ne remplace pas la formation.

Des modules francophones de formation à distance pour promouvoir l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans l'Enseignement supérieur et la Recherche

Dragana Drincourt

Agence universitaire de la francophonie



© ND, 2015

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF) est une association internationale de coopération universitaire en langue française et l'opérateur de la Francophonie institutionnelle pour l'Enseignement supérieur et la Recherche depuis 1989 ; elle fédère près de 800 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans une centaine de pays.

L'Agence universitaire de la francophonie suscite, structure et anime la coopération des établissements universitaires francophones dans le respect de la diversité culturelle et linguistique. Acteur international du développement, elle promeut le rôle des universités dans le monde. L'AUF fonde sa programmation 2014-2017 sur les quatre axes suivants :

- *formation* : promouvoir les formations en valorisant la mobilité des personnes et des savoirs et l'acquisition des compétences utiles au développement ;
- *recherche* : faciliter la mise en réseau des chercheurs, des équipes et des laboratoires et leur rayonnement ;

- *gouvernance* : accompagner les institutions dans leur démarche de modernisation de la gouvernance universitaire ;
- *rayonnement et vie associative* : contribuer au rayonnement international de l'Université et de la communauté scientifique francophone.

Deux champs prioritaires transversaux viennent plus particulièrement orienter l'action de l'AUF : la langue française et le numérique éducatif.

Les missions principales de l'AUF consistent, par la mobilisation des établissements universitaires du Nord au bénéfice de projets scientifiques développés au Sud, à :

- contribuer à faire émerger une génération d'enseignant.e.s, de chercheur.e.s, d'expert.e.s et de professionnel.le.s, acteurs et actrices du développement ;
- participer à la construction et à la consolidation d'un espace scientifique en français.

Les instruments d'action de l'AUF permettent de proposer :

- des projets au Sud pour ancrer la formation et la recherche, autour des établissements membres de l'AUF ;
- des lieux de formation et d'accès à l'information scientifique et technique pour les étudiant.e.s, les enseignant.e.s et les chercheur.e.s ;
- des réseaux institutionnels et scientifiques pour fédérer les initiatives et accélérer l'insertion dans la communauté universitaire mondiale.

L'AUF est une association plurielle de savoir-faire et de moyens, en français, au service du Sud (des Sud) en complément des actions menées localement par les membres et par les autres partenaires.

Ces activités de soutien sont complétées par des activités propres. L'AUF offre ainsi aux publics universitaires la possibilité de se former aux technologies de l'information et de la communication et de suivre des formations diplômantes, à distance, dans ses nombreux campus numériques francophones®.

Dix bureaux régionaux pilotent les interventions de l'AUF sur le terrain : en Afrique centrale et des Grands Lacs, en Afrique de l'Ouest, dans les Amériques, en Asie-Pacifique, dans la Caraïbe, en Europe centrale et orientale, en Europe de l'Ouest, au Maghreb, au Moyen-Orient et dans l'Océan Indien. L'AUF est présente dans 40 pays avec 68 implantations régionales. Son siège est installé à Montréal (Canada), ses services centraux à Paris (France).

L'AUF et les FOAD

Depuis 20 ans, la formation ouverte et à distance (FOAD) est un des outils au service de la construction des sociétés émergentes que propose l'Agence universitaire de la francophonie (AUF). La FOAD permet aux étudiants et aux salariés en formation continue de se former tout en restant dans leur pays.

L'action de l'AUF dans le domaine de la FOAD se traduit par :

- l'appui aux universités du Sud dans l'élaboration de leurs formations à distance (par un apport d'expertise scientifique),
- le soutien à 85 diplômes de niveau licence ou master dont 34 au Sud dans les domaines suivants : droit, économie et gestion (16) ; éducation et formation (13), sciences de l'ingénieur (12), médecine et sante publique (23), sciences humaines (11), environnement et développement durable (10).

Cette offre est composée de diplômes issus d'universités européennes, mais aussi d'établissements du Burkina Faso, du Cameroun, du Canada, d'Égypte, du Liban, de Madagascar, du Maroc, du Sénégal et de la Tunisie.

Plusieurs centaines d'allocations d'études à distance couvrant, une importante partie des frais pédagogiques et d'inscription à ces diplômes, sont offertes par l'AUF. Une priorité est accordée, à qualité scientifique égale, aux candidatures féminines. Pour tou.te.s, des tarifs réduits ont été négociés avec les universités diplômantes.

En 2013, l'AUF a reçu 10 735 candidatures ; 1 698 nouveaux/elles apprenant.e.s, allocataires ou bénéficiant d'un tarif réduit ont été inscrit.e.s dans les établissements d'enseignement supérieur membres de l'Agence.

L'Agence universitaire de la francophonie met gratuitement à la disposition des candidat.e.s sélectionné.e.s ses campus numériques francophones. Ils/elles y trouvent les infrastructures techniques et de réseau permettant de suivre ces formations dans de bonnes conditions, mais aussi des conseils, des aides, des médiations destinés à favoriser leurs apprentissages.

Ces formations sont dispensées pour la plupart entièrement à distance, via les technologies numériques ; les examens se déroulent toutefois de façon classique en salle surveillée.

Pour de plus amples informations, consultez la plate-forme FOAD-MOOC : <http://www.foad-mooc.auf.org/>

L'AUF et les CLOMs / MOOCs

Les cours en ligne ouverts et massifs (CLOMs / en anglais MOOCs) sont devenus la vitrine internationale des universités des pays développés et un symbole de la compétition qu'elles se livrent pour attirer des étudiant.e.s et asseoir leur e-réputation. C'est une innovation pédagogique qui permet potentiellement à des dizaines de milliers d'étudiant.e.s ou d'apprenant.e.s en formation continue de suivre en même temps et pendant quelques semaines le cours d'un.e enseignant.e.

Parce que l'innovation pédagogique ne peut être réservée aux universités les plus puissantes et pour favoriser l'appropriation de ce type de dispositif dans les pays francophones en développement, l'AUF entend favoriser l'innovation et l'expérimentation au sujet des CLOMs, comme elle l'a fait auparavant pour la formation ouverte et à distance (FOAD) avec pour objectif de susciter une offre francophone et de faciliter l'internationalisation de l'offre de CLOMs.

Une convention de partenariat a été signée entre l'AUF et le ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en janvier 2014 pour promouvoir et développer une offre francophone de CLOMs et favoriser l'échange de compétences. Dans ce cadre, l'AUF mobilise ses CNF^{MD} pour relayer l'offre française de CLOMs. Un atelier a été organisé à Tunis en octobre 2014 avec la participation de formateurs de France Université Numérique (FUN).

Un premier appel à projets 2013-2014, destiné à ses membres du Sud pour la conception de CLOMs et de formations à distance, a été lancé en novembre 2013. Six CLOMs ont été retenus sur les douze projets reçus (en économie, histoire et développement durable). Le premier CLOM³ soutenu par l'AUF sera mis en ligne sur la plate-forme France Université Numérique (FUN) à compter du 1^{er} juin 2015. Les cinq autres CLOMs seront mis en ligne en septembre-octobre 2015.

Vingt et une autres propositions ont été reçues dans le cadre d'un nouvel appel à projets 2014-2015 (clos depuis le 10 mars 2015). Leur sélection se fera en mai 2015 par le comité scientifique de l'AUF.

– <http://ific.auf.org/article241.html>

– <http://www.auf.org/appels-offre/appel-projets-clom-mooc-2015/>

– <http://www.auf.org/actualites/appel-projets-clom-mooc-2015/>

Le réseau des femmes responsables dans l'enseignement supérieur et la recherche

En mai 2013, l'AUF a clôturé sa 16^e Assemblée générale, organisée à São Paulo au Brésil, par l'adoption d'une déclaration finale en faveur de la promotion des femmes universitaires à des postes à responsabilité dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

En outre, l'AUF a signé, en octobre 2013, une convention de partenariat avec l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI) à l'occasion de la troisième Rencontre de femmes dirigeantes des institutions d'enseignement supérieur des Amériques (EMULIES). Cette convention porte sur le partage d'expériences issues du programme de l'OUI « Espace des Femmes Leaders des Institutions d'Éducation Supérieure des Amériques (EMULIES) » pour :

- la création de modules francophones de formation à distance (en espagnol) proposant aux femmes universitaires des outils pour les former aux stratégies professionnelles et institutionnelles tout en soulignant le « devoir » des universités de mettre en avant le « Genre » dans leurs formations ;
- la mise en place d'un observatoire qui comporte des indicateurs sur le genre et sur l'accès aux postes à responsabilité et l'égalité entre les sexes dans l'enseignement supérieur.

Dans ce même cadre, l'AUF a soutenu la création d'un Réseau francophone de femmes responsables dans l'enseignement supérieur et la recherche. Ce réseau

3 - CLOM en Écotourisme de l'Université de Jendouba (Tunisie).

a pour mission de sensibiliser les milieux universitaires et dirigeants à la question de l'inégalité femme-homme dans les universités, particulièrement dans l'accès aux postes à responsabilité.

La première réunion du comité de pilotage du réseau s'est déroulée en mars 2014 à l'Université technologique de Cancún (Mexique). Le réseau a été lancé solennellement à l'occasion du colloque international « Femmes universitaires, femmes de pouvoir ? », organisé par l'AUF les 13 et 14 novembre 2014 à Dakar (Sénégal).

Cet événement a rassemblé 200 participant.e.s de 15 pays qui ont échangé sur la question du pouvoir des femmes à travers le prisme de la formation universitaire.

Deux thèmes ont été au centre des débats :

- l'accès des femmes au pouvoir : état des lieux et spécificités du monde universitaire ;
- l'université comme lieu d'apprentissage du pouvoir pour les femmes.

Les recommandations émises par les femmes universitaires présentes au colloque ont été portées par le recteur de l'AUF devant les chefs d'État et de gouvernement, réunis lors du 15^e Sommet de la Francophonie :

- former les responsables politiques et les cadres de la fonction publique à l'égalité femme-homme ;
- doter les ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche d'une direction sur l'égalité femme-homme ;
- mettre en place un observatoire de l'égalité femme-homme au sein de chaque université ;
- nommer un(e) référent(e) genre dans les universités ;
- soutenir financièrement la sensibilisation à l'égalité femme-homme à tous les niveaux et dans toutes les disciplines par la mise en place de modules de formation ;
- légiférer pour assurer la parité au sein des instances dirigeantes des établissements universitaires et de recherche ;
- financer les travaux de recherche pour produire des données scientifiques sur la situation des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- assortir tous les projets de recherche d'une dimension « égalité » ;
- créer un répertoire de bonnes pratiques sur la parité dans les universités ;
- rendre obligatoires la prévention et la lutte contre le sexisme et les violences sexuelles par la création d'un bureau de lutte contre le harcèlement sexuel au sein des universités, la prévention et la sanction de tous les cas de harcèlement sexuel.

Des recommandations ont été également émises pour l'Agence universitaire de la Francophonie :

- consolider et renforcer le réseau francophone des femmes responsables dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- créer un prix pour les meilleurs travaux pour les femmes scientifiques ;
- introduire un article sur l'égalité femme-homme dans la charte d'adhésion à l'Agence ;
- créer une revue scientifique de haut niveau et de référence dans l'espace francophone ;
- créer un label « égalité » pour les universités.

En savoir plus :

<http://www.auf.org/nos-projets-internationaux/reseau-des-femmes/>

Dans le cadre de la mise en œuvre par l'AUF des recommandations de Dakar, la charte d'adhésion à l'AUF, qui précise les engagements de l'AUF et de l'établissement adhérent, a été révisée en décembre 2014. Elle intègre la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes et a été communiquée à l'ensemble des 800 institutions adhérentes. Les deux ajouts apportés sont les suivants :

- « L'adhérent.e s'engage tout particulièrement à favoriser le respect du principe de l'égalité femme-homme dans ses activités, et notamment dans les actions de coopération conduites avec l'Agence universitaire de la Francophonie en assortissant tous les projets de recherche d'une dimension 'égalité' et en privilégiant, à compétences égales, les projets de formation et de recherche portés par des femmes ou par des équipes majoritairement féminines. »
- « L'AUF s'engage notamment à encourager toute initiative visant à renforcer l'égalité femme-homme au sein de l'établissement adhérent et partager, avec les membres de son réseau, l'ensemble des bonnes pratiques recensées dans le domaine. »

Appel à manifestation d'intérêt pour la conception de modules francophones de formation à distance sur « Genre : concepts et approches »

S'inspirant du modèle de l'OUI, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) a ensuite lancé, en février 2015, un appel à manifestation d'intérêt pour l'élaboration de modules francophones de formation à distance proposant aux femmes universitaires une auto-formation tutorée avec QCM (questionnaire à choix multiple) visant à promouvoir leur égal accès aux postes de responsabilité dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Trois modules de vingt heures d'enseignement seront proposés aux cadres administratifs et personnels enseignants des institutions d'enseignement supérieur (IES) membres de l'AUF.

- *Module 1* : Concepts de genre, définitions, contextes et cadre institutionnel des institutions d'enseignement supérieur.

- *Module 2* : Outils pour l'exercice des responsabilités au sein des institutions d'enseignement supérieur.
- *Module 3* : Transformation institutionnelle par une prise en compte de l'approche fondée sur le genre et sur l'égalité entre les sexes dans les institutions d'enseignement supérieur.

Ces modules permettront d'encourager les femmes cadres administratifs et universitaires des institutions d'enseignement supérieur et de recherche à accéder aux postes de responsabilité et d'améliorer la gestion des institutions d'enseignement supérieur par le leadership des femmes et la prise en compte de l'approche « genre » et l'adoption du principe de non-discrimination.

L'AUF propose une démarche de développement de projet avec accompagnement. L'aide de l'AUF à la (ou aux) proposition(s) sélectionnée(s) consistera principalement à :

- mettre à disposition, si besoin, un.e expert.e du domaine de la formation à distance qui travaillera avec l'enseignant.e ou l'équipe pédagogique retenue sur tous les aspects pédagogiques (méthodologies de l'enseignement, scénarisation), techniques (plate-forme d'enseignement à distance) et administratifs ;
- financer, si nécessaire, des missions de coordination pour l'équipe pédagogique ;
- apporter, si nécessaire, un appui à l'institution d'enseignement supérieur qui acceptera d'assurer le bon fonctionnement technico-administratif de la formation tutorée ;
- offrir, si nécessaire, un espace d'hébergement pour le serveur destiné à accueillir la formation sur Internet ;
- promouvoir ces modules de formation sur le site de l'AUF consacré aux FOAD et aux cours en ligne ouverts et massifs (CLOMs).

Lancement des modules et organisation de la session de formation : à partir du 15 octobre 2015.

Pour toute information sur cet appel :

<http://www.auf.org/actualites/lancement-dun-appel-manifestation-dinteret-pour-la/>

La mise en place de l'observatoire dans l'espace francophone est prévue à partir de la fin de l'année 2015 ou le début de 2016.



© ND, 2015



© ND, 2015

TABLE-RONDE

Présentation de MOOCs

Animée par Geneviève Pezeu, Université Paris 5

Présentation du MOOC en développement

« Être en responsabilité demain :
se former à l'égalité femmes-hommes »

Nathalie Van de Wiele,

coordinatrice de l'initiative SILLAGES, administratrice de Femmes & Sciences

SILLAGES (<http://sillages.info>) propose des ressources et des formations en ligne, de niveau L0 à L2, labellisées, libres et gratuites, pour l'accès aux grandes écoles et aux formations équivalentes de toutes filières. SILLAGES représente à ce jour 6 FLOTs/MOOCs⁴ et 1 000 ressources comptabilisant 450 000 visites, une communauté de 80 acteurs de 11 pays, une association de 14 membres présidée par la Conférence des grandes écoles.

Les FLOTs SILLAGES sont présentés sur le site <http://flot.sillages.info> ; ils sont également référencés par France Université Numérique ou d'autres initiatives comme OCÉAN. Depuis leur mise en ligne en mars 2013, ils connaissent un succès grandissant : *Le Monde* a sélectionné deux FLOTs SILLAGES en latin et grec ancien parmi « les 10 MOOCs incontournables de la rentrée » au niveau mondial, et les 6 FLOTs SILLAGES actuellement en ligne (en informatique, langues anciennes, mathématiques et conseils utiles) comptabilisent à ce jour près de 70 000 connexions (une connexion représentant la consultation d'une séquence d'un FLOT par un.e apprenant.e).

4 - FLOT (formation en ligne ouverte à tou.te.s) est un des acronymes francophones de MOOC (Massive Open Online Courses).

Les formations SILLAGES sont toujours développées en réponse à des besoins exprimés par la communauté éducative. Il en est ainsi du FLOT « Être en responsabilité demain : se former à l'égalité femmes-hommes », qui vise à donner aux étudiant.e.s et aux apprenant.e.s des clés pour mieux connaître, comprendre et vivre l'égalité femmes-hommes telle qu'elle se présente à elles/eux tout au long de leur cursus ou de leur vie professionnelle et citoyenne ; de niveau L, cette formation s'adresse, par exemple, aux étudiant.e.s formé.e.s dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

Le FLOT « Être en responsabilité demain : se former à l'égalité femmes-hommes » est développé sous l'égide de la Conférence des grandes écoles, en partenariat avec les associations Femmes & Sciences, Femmes & mathématiques, Femmes Ingénieurs et Réussir l'égalité femmes-hommes. Le projet a été présenté au secrétariat d'État des Droits des femmes en novembre 2014, et l'ouverture officielle de la formation est prévue en juin 2015, en présence de Pascale Boistard, secrétaire d'État.

Le comité de pilotage définit l'architecture générale du projet, prépare et organise les travaux, choisit et contacte les différent.e.s intervenant.e.s. Les membres du comité sont, par ordre alphabétique : Isabelle Avenas-Payan (Femmes Ingénieurs), Laurence Broze (Femmes & mathématiques), Claire Dupas (Femmes & Sciences), Huguette Klein (REFH), Evelyne Nakache (Femmes & Sciences), Marie-Sophie Pawlak (groupe Égalité femme-homme de la CGE, Elles bougent), Brigitte Porée (groupe Égalité femme-homme de la CGE), Nathalie Van de Wiele (SILLAGES).

C'est en ces termes que le FLOT « Être en responsabilité demain : se former à l'égalité femmes-hommes » est décrit dans la vidéo de présentation du FLOT :

« Se former à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes nous concerne toutes et tous : que vous soyez étudiante ou étudiant, actuel.le ou futur.e enseignante ou enseignant, ou plus largement désireuse ou désireux de vous former aux thèmes abordés : cette formation, de niveau licence, libre et gratuite, est pour vous !

Elle est développée par SILLAGES, sous l'égide de la Conférence des grandes écoles, en partenariat avec les associations Femmes & Sciences, Femmes & mathématiques, Femmes Ingénieurs et Réussir l'égalité femmes-hommes.

En sept séquences vous aborderez l'éducation, les stéréotypes, l'orientation, la parité et la mixité des filières et des métiers, le sexisme ordinaire, le harcèlement et les violences faites aux femmes, pour conclure en termes de responsabilité et vie citoyenne.

Chaque séquence, découpée en quatre à six sous-thèmes, représente deux heures de travail au cours desquels votre attention sera constamment stimulée. Chaque sous-thème est introduit par une sensibilisation multimédia suivie d'un quiz pour vous faire réagir ! Les points de cours viennent alors en réponse aux questions soulevées et une quarantaine de vidéos émaillent le parcours ! Après toute séquence, une auto-évaluation en vingt questions vous permettra de tester vos acquis. Une liste d'ouvrages et liens utiles, ouverte à vos suggestions, enrichit le tout.

Cette formation est ouverte toute l'année et peut se suivre avec ou sans inscription. S'inscrire permet de bénéficier du forum pour interagir avec l'équipe d'accompagnement et surtout, entre vous ! Cette inscription se fait par simple email, lors des sessions d'ouverture définies dans le calendrier.

La licence Creative Commons Paternité, Pas d'utilisation commerciale, Partage à l'identique, couvrant ce contenu, invite celles et ceux qui le souhaitent à le réutiliser dans les mêmes conditions, nos formats permettant en outre la production aisée de diaporamas ou documents papier.

Nous sommes ravi.e.s de vous accompagner dans cette formation afin que vous fassiez vôtre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et, devenant actrice et acteur de sa transmission, puissiez contribuer à un monde meilleur. Bonne formation ! »

Les intitulés des sept séquences du FLOT sont les suivants :

1. Introduction à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
2. Égalité et éducation, stéréotypes, orientation
3. La particularité des métiers scientifiques et techniques
4. Parité et mixité des filières : culture, sport, finance, médical et para-médical, politique...
5. Égalité professionnelle
6. Sexisme ordinaire, harcèlement, violences faites aux femmes
7. Conclusion : responsabilité et vie citoyenne

L'outil d'édition choisi est la chaîne éditoriale *Scenari Opale* qui permet de produire l'ensemble de la formation au format XML, aisément adaptable à tout support (ordinateur, appareils mobiles, télévision...), facilement exportable en documents de cours tels des diaporamas ou des photocopiés.

Comme l'ensemble des FLOTs SILLAGES, cette formation est développée selon un modèle économique en rupture, reposant sur la mise en commun de moyens apportés par chaque membre de SILLAGES : la plate-forme est hébergée sur les serveurs de l'École polytechnique, les vidéos d'incitation précédant chaque séquence sont tournées à l'École normale supérieure de Cachan, les réunions de travail se tiennent à la Conférence des grandes écoles, les auteures sont toutes bénévoles (une grande partie de leur travail consistant à rechercher et organiser le contenu existant sur les thèmes étudiés), les outils d'édition sont libres et gratuits et les auteures sont formées par l'université numérique thématique UNISCIEL. Quant à la communication, elle est assurée par l'ensemble des membres de SILLAGES et des initiatives du domaine telles MOOC Francophone, OCÉAN, DigiSchool, etc.

Loin de contraindre les développements, ce modèle économique assure d'une part la qualité des contenus (les auteures bénévoles sont toutes des personnes hautement qualifiées en leur domaine) et confère d'autre part agilité et innovation technologique à l'équipe de production : par exemple, l'édition sous Opale est réalisée de façon très concentrée dans le temps lors d'un « MOOCathon ».

Le calendrier prévoit un test grandeur nature par des étudiant.e.s de l'ESPE de Nice durant la deuxième quinzaine de mai, l'ouverture à toutes et à tous étant prévue dans la première quinzaine de juin : elle sera annoncée par le lancement officiel du FLOT au secrétariat d'État aux Droits des femmes.

Un MOOC/FLOT étant une matière vivante évoluant en permanence du fait des interactions sur le forum des apprenant.e.s entre elles/eux ou avec l'équipe d'accompagnement, nous souhaitons que ces interactions soient nombreuses et nous vous invitons d'ores et déjà à y prendre part. Nous souhaitons également, au-delà, développer des synergies avec toutes les initiatives qui porteraient des projets similaires ou en prolongement (pour un MOOC de niveau M par exemple, ou développant plus particulièrement tel ou tel thème) : la licence Creative Commons que nous avons choisie invite à ce partage.

Une formation hybride
avec un MOOC pour former
au genre des élèves
en école d'Ingénieur.e.s
et de management

Chantal Morley,
Professeure, Télécom École de Management



© ND, 2015

Sur le campus d'Évry de l'Institut Mines-Télécom, qui abrite une école de management (TEM) et une école d'ingénieurs (TSP), un cours sur le genre a été proposé aux élèves des deux écoles dès 2006-07 dans le cadre des cours de Sciences Humaines et Sociales. Initié par D. Gardey dans une perspective historique sous le titre « Féminin / Masculin : quel genre d'histoire ? », il a été repris sous une nouvelle forme en 2008-09 par I. Collet. Depuis 2010, il est assuré par l'équipe gender@telecom (C. Morley, M. Mc Donnell et C. Gordon-Nogales) (<http://gender.wp.telecom-em.eu/>) et s'intitule « Féminin-Masculin : Stéréotypes, normes et libertés ». Ce cours a vite rencontré un grand succès auprès des étudiant.e.s, ce qui a conduit à le proposer deux fois par an et à introduire un cours similaire en anglais, intitulé « Gender and Society », pour les élèves inscrits dans une filière « English track ». Notre objectif est de donner à réfléchir sur la construction sociale des relations entre les sexes, notamment en travaillant sur des situations atypiques (vierges jurées d'Albanie, assignation de sexe chez les Inuits, autonomie des femmes Mosos, Fa'afafine de Polynésie, etc.) ou sur des résultats de recherche (sexe du cerveau, valence différentielle des sexes, images des corps, etc.) avec notamment des extraits de conférence (C. Vidal, D. Méda, F. Héritier, etc.). Après

sept ans, notre équipe a fait un bilan : d'une part, certain.e.s élèves ont exprimé le souhait d'approfondir le sujet du genre dans un deuxième cours ; d'autre part, il nous a semblé utile, compte tenu notamment de la signature par les deux écoles de la charte Égalité Femmes-Hommes de la CGE (Conférence des Grandes Écoles), qu'un cours sur le genre touche le plus grand nombre d'élèves.

Nous avons exploré ce dernier point avec les deux directeurs : sur les 500 élèves de 1^{re} année, près de 150 élèves (manager.e.s ou ingénieur.e.s) suivent un des deux cours (français ou anglais). Rendre le cours obligatoire se heurtait à deux problèmes : comment trouver les ressources humaines pour assurer ces cours très interactifs ? Comment l'introduire dans un emploi du temps déjà chargé ? Par ailleurs, un cours sur le genre pourrait être utile aux élèves des autres écoles du groupe, voire au corps professoral. En réfléchissant à l'élargissement, nous avons soulevé la question du rejet par certains élèves si le cours est obligatoire et se déroule en amphi. Compte tenu des niveaux variés de connaissances sur le genre et de la diversité des parcours personnels des élèves (culture d'origine, parcours personnel...), et il nous a semblé intéressant de permettre des rythmes individualisés dans un « parcours genre ».

Notre première idée a été celle d'un montage en « *blended learning* » : un MOOC ouvert à tou.te.s pour l'apprentissage à distance et des séances de regroupement sur la base de travaux effectués par les apprenant.e.s (uniquement pour nos élèves). Après échanges avec deux collègues ayant lancé avec succès des MOOCs sur des sujets techniques, nous avons réalisé que le rôle de « *community manager* » pour animer et modérer les forums pouvait être très lourd, et que, sur un sujet aussi sensible que le genre, les provocations via internet pouvaient perturber fortement le déroulement. Nous avons aussi exploré l'offre sur internet (principalement dans le monde anglo-saxon) et nous avons observé que les rares MOOCs sur le genre se sont très vite transformés en cours pour un public ciblé dans le cadre de formations universitaires autour du genre. Nous avons donc convenu qu'il valait mieux commencer par un SPOC (Small Private On-line Course), c'est-à-dire s'adressant à un groupe d'étudiant.e.s identifié.e.s, le corps de la formation s'effectuant à distance et comprenant des échanges en ligne au sein du groupe, et un face-à-face final rassemblant les sous-groupes pour des échanges sur leurs travaux. Cela présente également l'avantage d'inscrire le cours dans le cursus et de lui affecter des crédits (ECTS). Nous avons décidé que dans un premier temps, ce nouveau cours basé sur un SPOC serait offert dans le cadre des cours de Sciences Humaines et Sociales au second semestre, c'est-à-dire soumis au choix des étudiant.e.s : il sera lancé début 2016.

En ce qui concerne le contenu, nous avons opté pour un contenu nouveau et centré sur la relation entre genre et technologies de l'information (TIC), non seulement parce que les enseignements de nos écoles sont orientés vers les TIC, mais aussi parce que ces technologies occupent une place majeure dans nos sociétés et qu'elles sont mobilisées pour produire et reproduire des relations socio-

sexuées. De plus, offrir un contenu différent de notre cours « Féminin / Masculin : stéréotypes, normes et libertés » donne aux élèves la possibilité d'approfondir la question du genre. Ce nouveau cours est intitulé « Féminin-Masculin dans le monde du numérique. Voyage et découvertes » et il comprend les quatre thèmes suivants :

- des hommes et des femmes dans l'histoire de l'informatique (contributions scientifiques et techniques des femmes, entrepreneuses, etc.) ;
- des hommes et des femmes aujourd'hui dans les métiers du numérique (hackeuses, entrepreneuses et dirigeantes, réseaux de femmes, etc.) ;
- les images autour des TIC : corps de femmes, corps d'hommes (publicités, jeux vidéo, images du geek, etc.) ;
- stéréotypes et TIC : construction, déconstruction et décryptage (co-construction genre et TIC, effets de la menace du stéréotype, analyse sous l'angle du genre de documents autour des TIC, etc.).

« Faut-il vivre avec son temps ?
Tout dépend s'il fait beau ! »
Chaîne vidéo pédagogique
pour l'égalité des sexes
sur des airs de MOOC

Barbara Wolmman,
Télédebout, association v.ideaux,
www.teledebout.org



© ND, 2015

Il y a cinq ans, le 27 septembre 2010, nous avons lancé www.teledebout.org, une teleweb féministe. Nos objectifs de départ étaient :

- rendre visible par la vidéo les créations, pensées, actions, etc. des femmes, mêler des “mondes” parfois trop séparés à notre goût : chercheuses, artistes, militantes ;
- mêler les générations. En effet, nous constatons un fossé entre notre féminisme et les plus jeunes générations, tout en sentant chez les jeunes (en particulier les filles) un vrai besoin que leur sentiment de révolte et d'injustice soit légitimé, car on le sait, il y a, paraît-il, “toujours plus grave” que les questions de sexisme.

C'est ce deuxième point que nous développerons ici, puisque notre nouveau projet se situe dans la continuité de ces questionnements : comment créer une communication réelle avec les jeunes sur ces thématiques ? Comment les écouter ?

Comment leur donner des outils d'analyse qui seront des "armes" pour affronter le sexisme au quotidien ?

Mais comment passer de nos "souhaits" à une "réalité", voilà le souci de toutes les personnes engagées :

Nos actions principales pour donner corps à nos objectifs de départ :

- Sur notre teleweb nous avons fait une rubrique "L'école des femmes" <http://teledébout.org/videos/ecole-des-femmes/> avec des supports vidéos par matière destinés à être utilisés par les enseignant.e.s dans leur cours pour engager des débats ; idée que nous reprenons dans le nouveau projet de plate-forme vidéo) ;
- nous avons lancé, en 2011, un concours vidéo jeunesse "Buzzons contre le sexisme" (toutes les infos sur www.teledébout.org/concours) qui invite les jeunes de 10 à 25 ans à réaliser une vidéo sur la thématique du sexisme, seul.e ou accompagné.e dans le cadre scolaire ou parascolaire. En septembre 2015, nous venons de lancer la 5^e édition. Depuis 2011 nous avons reçu plus de 250 vidéos de tous les coins de France, c'est donc un beau succès !

Cette initiative nous a permis de rencontrer de nombreux jeunes et de nombreux.es enseignant.e.s, éducatrices/teurs.

C'est donc fortes de ces cinq années passées que nous nous sommes lancées dans un nouveau projet de plate-forme vidéo éducative, nouveau surtout par sa forme, puisque nos objectifs restent les mêmes. Mais nous espérons être aujourd'hui, grâce à ces cinq années d'expérience, plus à même de créer une plate-forme en adéquation avec les réelles attentes des enseignant.e.s et des jeunes.

Cette nouvelle plate-forme vidéo collaborative aura pour objectif de contribuer, entre autres, à pallier le manque des manuels scolaires concernant les femmes.

Les « cours vidéo » seront classés par matière – arts, EPS, français, histoire-géographie, éducation civique, langues vivantes étrangères, philosophie, sciences (mathématiques, physique-chimie), SES, SVT – et par niveau (primaire, collège, lycée, études supérieures).

Avec chaque vidéo, nous proposerons des scénarios pédagogiques « clés en main » s'inscrivant dans une pédagogie innovante et favorisant le travail collaboratif, afin de mieux accompagner dans leur démarche les enseignant.e.s et l'ensemble des personnes travaillant avec des jeunes, y compris les parents. À ces scénarios seront associées des pistes de discussions, des ressources pédagogiques complémentaires, des quizz et des sortes de « jeux sérieux ».

La plate-forme permettra aux enseignant.e.s qui le souhaitent de nous envoyer les travaux des élèves (textes, vidéos, affiches, etc. effectués autour des vidéos de la plate-forme. Les travaux des classes seront mis en avant dans un espace dédié, ils viendront enrichir la plate-forme et permettront, nous l'espérons, de créer une synergie autour de ces thématiques et de donner envie à d'autres classes d'y travailler en encourageant des pensées "agissantes".

Pour les cours vidéos, nous faisons appel à des chercheuses (en grande majorité), passionnées par leurs sujets et qui devront relever le défi de s'adresser devant la caméra à un public de jeunes, parfois très jeunes, en résumant leurs travaux souvent complexes. Chaque « cours vidéo » sera développé à travers trois à six vidéos de trois à sept minutes environ, autonomes, mais néanmoins liées par une thématique commune et dans une suite cohérente marquant une progression dans l'acquisition des connaissances.

Bien sûr, cette plate-forme numérique n'est qu'un support au travail des enseignant.e.s de visu, d'où notre titre. S'il est vrai que nous pensons utile, en tant que féministes, de nous emparer des moyens numériques qui ont de beaux atouts, surtout quand on s'adresse aux jeunes qui sont nés dans le virtuel, nous restons convaincues que rien n'est possible sans un échange humain réel. Le numérique est un outil et c'est le principe d'un outil d'avoir besoin d'une personne pour lui donner un sens.

Nous sommes en plein chantier. C'est un grand chantier féministe, et vous êtes les bienvenu.e.s si vous avez envie de d'échanger autour de notre projet, nous en serions ravies. Écrivez-nous à teledebout@teledebout.org.

P.S. : Dans le souci de créer une plate-forme adaptée à la réalité des enseignant.e.s nous avons lancé un questionnaire. Nous vous invitons à y répondre <http://vizir.co//survey.html#/17084/>

Merci d'avance pour votre aide et à très bientôt.

No MOOC without Books
nor Cooks !

Les écrans suppléants ou adjuvants de la pédagogie ?

Andreea Capitanescu Benetti

LIFE

Laboratoire-Innovation-Formation-Education¹,
Université de Genève



© ND, 2015

*Nous faisons foyer commun (oikos) en focalisant
notre attention par des effets de cadrages partagés.*

Citton, Y. (2014)

Les gens de ma génération (*a fortiori* les plus anciens !) sont devenus formateurs² parce qu'ils sont allés à l'école et sont « entrés dans la culture » par la médiation centrale sinon exclusive du texte et de la parole. L'entrée des écrans dans la culture n'a pas fini depuis de changer le monde, notre monde et nos métiers de professionnels de la formation. Dernier épisode en date : l'arrivée des MOOCs, ou Massive Open Online Courses, forme standardisée, créditée, voire monétisée, de formation ouverte et à distance.

Les MOOCs peuvent ainsi faire peur tant les dispositions profondes et l'imaginaire de chacun des formateurs est mobilisé. Ce truc va m'enlever mon gagne-pain ! pourrait dire tout formateur dans l'absolu. Lorsqu'on est formateur, les MOOCs peuvent être perçus à la fois comme un danger risquant de suppléer totalement notre apport ou, au contraire, comme une opportunité, un adjuvant pour continuer à organiser et développer (mieux ?) notre travail de formateur.

Des questions à se poser

Bien avant l'apparition des MOOCs, l'usage d'une plate-forme virtuelle sur laquelle organiser le travail des étudiants est devenu une pratique courante. Je peux utiliser la plate-forme dans sa formule la plus simple en y mettant des textes à lire – en quelque sorte proche du photocopié classique, mais en ligne – ce qui constitue déjà une révolution. Mais si je pense au travail que les étudiants devraient effectuer

1 - LIFE – Laboratoire de recherche en Sciences de l'Éducation (<http://www.unige.ch/fapse/life/>), sous la responsabilité académique du Pr. Olivier Maulini.

2 - Le masculin utilisé dans ce texte est purement grammatical. Il renvoie à des collectifs composé aussi bien de femmes que d'hommes, de formatrices que de formateurs, d'enseignantes que d'enseignants, d'étudiantes que d'étudiants.

afin que l'enseignement soit plus interactif, participatif, collectif et surtout formatif, la possibilité de produire un MOOC vient titiller mon imagination pédagogique... et mon habitus de formatrice.

J'affirme d'abord, au risque d'enfoncer une porte ouverte, qu'il me paraît indispensable de savoir ce que l'on fait, pourquoi on le fait et dans quel but lorsqu'on enseigne. Je me demande ensuite si j'avais à concevoir un MOOC, quelles seraient mes préoccupations pédagogiques et didactiques à négocier ? Je vous livre ici ces entrées en matière, sous forme de liste commentée et sans aucune prétention d'exhaustivité.

- Comment penser le non-présentiel des étudiants ? Que deviennent ces étudiants, en somme assis derrière les MOOCs !
- Quels sont les objectifs visés par le cours : les savoirs visés, les compétences professionnelles à enrichir. Qu'est-ce que j'aimerais que mes étudiants sachent à la fin du cours, quelles sont les aptitudes à développer ? Quels sont les contenus théoriques et/ou pratiques à s'approprier ? Quels outils théoriques ou pratiques sont-ils nécessaires pour développer les compétences ?
- Comment organiser ce dispositif de cours en ligne : quelle quantité et quel type de travail individuel et interactif (grand groupe, sous-groupes) sera-t-il demandé ?
- Que devient la formule pédagogique « On n'apprend pas tout seul ; on apprend mieux ensemble » avec un MOOC ?
- Y a-t-il un ordre pour faire les choses ? Peut-on commencer par la fin, par exemple ? Ou faut-il suivre des étapes nécessaires pour construire de la pensée, des réflexions, des compétences, des savoirs ? Quelles sont les échéances, quelles sont les étapes – les balises intermédiaires et finales ?
- Quels types de tâches proposer ? Des tâches simples (questions-réponses) ? Des tâches ou des situations complexes ? Des situations-problèmes ? Est-ce que les situations-problèmes impliquent un travail individuel ou plutôt collectif ou en sous-groupes ?
- Laisse-t-on les étudiants libres d'intervenir sur l'espace virtuel ou les sollicite-t-on ? S'agit-il plutôt d'une sollicitation cognitive, régulée par des tâches et des délais, ou d'une sollicitation réflexive régulée par des enjeux d'(auto)évaluation formative ?
- Quels sont plus largement les critères d'évaluation ? Que faut-il savoir et avoir fait pour obtenir l'accréditation du cours ? Une telle approche certificative est-elle au demeurant la seule pertinente ?
- Comment trier, hiérarchiser, « prioriser » les informations, dès lors que le dépôt d'une grande quantité de sources et de matériel est facilité ?
- Le MOOC remplace-t-il enfin, *online*, ce que l'on fait oralement en cours ? Comment met-on en activité (intellectuelle) nos étudiants ? Est-ce que le MOOC

apporte une plus-value – quelque chose de plus que nous ne pourrions faire en tant que formatrices et formateurs en chair et en os ?

Le MOOC serait en somme une bonne manière d'interroger la pédagogie du formateur. Qui est cet enseignant derrière la construction du dispositif du MOOC ? Quelles sont les conceptions de l'apprentissage que l'enseignant mobilise serait-ce inconsciemment ? Quelles sont, par exemple, les conceptions du formateur à propos de l'apprentissage des (jeunes) adultes en formation des enseignants ?

Il y a nécessairement, selon moi, un formateur-ingénieur derrière le MOOC, qui doit penser le type et les finalités de formation qui y est délivrée. D'après le principe d'une formation interactive, conçue comme une recherche collective de sens, une problématisation successive des enjeux autour des savoirs à construire et des compétences à développer, c'est le formateur derrière chacun des MOOCs qui organise la progression, la problématisation, l'institution du questionnement, la formalisation, la didactisation. La question : « qu'est-ce que (faire) apprendre ? » reste ainsi toute entière, même avec le soutien d'une plate-forme qui nous aide à organiser le cours, à le rendre éventuellement plus dynamique et attirant.

Consommation ou conception ?

Finissons par la problématique la plus centrale : les étudiants seront-ils égaux dans l'apprentissage si je les place devant un dispositif de MOOC ? Nous avons tous été élèves et nous allions parfois à l'école ou en formation, non pas seulement pour la beauté des savoirs et pour apprendre, mais aussi pour voir et rencontrer des amis, pour ne pas nous retrouver seul face à la difficulté d'apprendre. Si je pense – au-delà de cette dimension socialisatrice – à la réussite de mes étudiants, ce genre de dispositif demande beaucoup d'autonomie, des compétences souvent implicites et complexes : savoir s'organiser pour apprendre ; se donner les moyens ; se mettre au travail pour ne pas perdre le fil ; s'organiser presque d'une manière autodidacte. La recherche en éducation nous apprend que nous sommes différents face à l'apprentissage, car il n'y a pas deux personnes qui apprennent de la même façon, ni au même rythme, ni selon le même intérêt, etc. (Burns cité par Astolfi, 1995³).

La question du « cadrage » de Bernstein (LeDéroff & Vitale, 2007⁴) se renforce à cet égard lorsqu'il s'agit de former des étudiants plus ou moins disposés à la

3 - Les postulats de BURNS édités dans « Essor des didactiques et des apprentissages scolaires » de J.-P. ASTOLFI, 1995 : « 1. Il n'y a pas deux apprenants qui progressent à la même vitesse. 2. Il n'y a pas deux apprenants qui soient prêts à apprendre en même temps. 3. Il n'y a pas deux apprenants qui utilisent les mêmes techniques d'étude. 4. Il n'y a pas deux apprenants qui résolvent les problèmes exactement de la même manière. 5. Il n'y a pas deux apprenants qui possèdent le même répertoire de comportements. 6. Il n'y a pas deux apprenants qui possèdent le même profil d'intérêt. 7. Il n'y a pas deux apprenants qui soient motivés pour atteindre les mêmes buts. »

4 - Bernstein B. (2007). *Pédagogie, contrôle symbolique et identité. Théorie, recherche, critique*. Traduction de Ginette Ramognino LeDéroff et Philippe Vitale. Québec : Presses de l'Université Laval.

« forme scolaire d'apprentissage » (Maulini *et al.* 2014⁵), surtout si un MOOC restait détaché d'un dispositif plus hybride, attendant tout des étudiants une fois la plate-forme mise en place. Les formateurs, s'ils souhaitent être plus justes et équitables dans leur enseignements, devraient endosser la responsabilité du cadrage nécessaire pour enseigner et offrir les conditions pour apprendre à tous et non seulement à ceux qui connaissent et surtout maîtrisent les codes parce qu'ils les ont appris ailleurs et souvent autrement.

Les MOOCs contribuent-ils à « la contraction des services pédagogiques » ou à « l'expansion de l'offre d'enseignement », demande Yves Citton (2014 : 148)⁶ ? De quel côté de cette alternative nous situons-nous en tant que formateurs ? Chercherons-nous à étendre nos compétences pédagogiques en incluant dans nos projets d'enseignement ce nouvel outil de médiation parmi d'autres, ou contracterons-nous nos ambitions pour nous adapter à l'aune d'une standardisation de ce format paradoxalement aujourd'hui encore fort peu inventif ?

Prendre soin des « effets de cadrage partagés » consisterait peut-être, non seulement à produire des MOOCs en cherchant à y mettre le maximum d'explicitation pédagogique et de clarté cognitive dans un minimum d'espace médiatique⁷, mais aussi à chercher à étendre avant tout la communauté des producteurs d'outils pédagogiques et didactiques, en faisant de nos étudiants moins les consommateurs que les concepteurs d'instruments d'enseignement, d'apprentissage et d'exploration. Ce qui s'apprendrait non seulement par la médiation des écrans, mais par celle des textes, encore, et encore, fussent-ils numériques.

5 - Maulini, O., Meyer, A. & Mugnier, C. (2014). *Forme scolaire d'apprentissage et pratiques pédagogiques (Carnets de la Section des sciences de l'éducation)*. Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

6 - Citton, Y. (2014). *Écologie de l'attention*. Paris : Le Seuil.

7 - « Faire tenir le maximum d'amour dans le minimum d'être », disait Jankélévitch, J. (1989). *Le Paradoxe de la morale*. Paris : Point-Seuil. p. 150.



FORMATION

De la maternelle à l'université Bilan et perspectives de l'égalité entre les filles et les garçons (1984-2014)

Académie d'été du DIU (diplôme interuniversitaire Rennes 2/UBO Brest)
Études sur le genre
Rennes, le jeudi 2 juillet 2015

L'académie d'été du DIU « Études sur le genre » constitue le temps en présentiel d'une formation en ligne réalisée pour l'essentiel à distance. Elle s'organise en deux temps : trois jours consacrés aux échanges pédagogiques entre les stagiaires et l'équipe pédagogique au sujet des travaux réalisés ou encore en cours (évaluation des exercices, présentation des dossiers d'analyse de pratiques, discussion, etc.), une ou deux journées de conférences ouvertes au public sur une thématique issue des travaux réalisés et approuvée par le conseil scientifique du diplôme. Ces journées sont un temps fort de la formation car elles permettent de riches échanges, à la fois humains et scientifiques.

Cette journée se donnait pour objectif de revenir sur trente ans de politiques d'égalité entre les filles et les garçons dans le domaine de l'éducation. Fidèle à la

conception du diplôme, le programme a entrelacé pratiques et théories et donné la parole à plusieurs disciplines : psychologie, sociologie, sciences de l'éducation.

La première conférence, « De 'Allez les filles !' » aux ABCD de l'égalité, trente ans de politique d'égalité filles/garçons », a été donnée par Nicole Guenneuguès, chargée de mission égalité filles-garçons au rectorat d'Académie de Rennes mais aussi membre de l'équipe pédagogique du DIU, responsable du module « Éducation et formation ». Son intervention a permis de dessiner le cadre général de cette journée, en se fondant à la fois sur la connaissance des textes et de leur évolution mais aussi sur l'expérience des initiatives mises en place localement, des résistances rencontrées, des actrices et acteurs impliqués.

Au fil de la conférence suivante, « Socialisation de genre et construction de l'identité sexuée de l'enfant : approche psychosociale et développementale », Véronique Rouyer, professeure en psychologie du développement à l'Université de Bordeaux, met en évidence la complexité de la socialisation de genre, qui demande à être toujours contextualisée car elle se réalise au sein de diverses instances socio-éducatives. Elle souligne aussi la nécessité de prendre en compte le point de vue du sujet, qui n'est pas un récepteur passif de normes et valeurs mais construit activement, par appropriation, identification, rejet, un rapport singulier au genre.

La troisième conférence, « Corps, sexualité, identité : la construction des rapports filles/garçons à l'école... et au-delà » est celle de Philippe Liotard, maître de conférences en sociologie à l'Université Lyon 1 et chargé de mission égalité dans cette université. Il s'intéresse à l'éducation à la sexualité, non seulement en tant que vecteur de connaissances indispensables mais aussi comme moyen potentiel de lutte contre les préjugés sexistes, les violences sexuelles et l'homophobie. Il s'interroge sur les liens entre les représentations de la sexualité et la structuration des relations entre les filles et les garçons. Représentations imaginaires mais aussi représentations médiatiques disponibles (magazines, pornographie, etc.) qui contribuent à l'élaboration de normes comportementales et à la construction de rapports de soumission-domination des femmes par rapport aux hommes ou des faibles par rapport aux forts. Comment aussi poser sur la sexualité une parole adulte qui, sans être moralisatrice, aide à situer la sexualité dans l'optique de la construction de soi et de l'avancée vers l'âge adulte ?

En milieu d'après-midi a été diffusé le documentaire d'Eléonor Gilbert « Espace : les filles, les garçons et la cour de récréation ». Crayon en main et dessin à l'appui, une petite fille explique comment l'espace et les jeux se répartissent lors de la récréation, en particulier entre les garçons et les filles, et en quoi cela lui pose un problème au quotidien. Malgré ses différentes tentatives pour régler ce problème qui passe inaperçu aux yeux des autres, enfants comme adultes, elle ne trouve pas de solutions.

La quatrième et dernière conférence, « La mixité des formations et des métiers : un défi pour l'orientation et l'égalité filles/garçons », est donnée par Françoise

Vouillot, maîtresse de conférences en psychologie de l'orientation à l'INETOP-CNAM et membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle rappelle, données à l'appui, que les parcours sexués sont autant le fait des garçons que des filles et que les orientations différenciées maintiennent la division sexuée du travail. Si la mixité ne résiste pas à l'orientation, c'est que les politiques restent timides et que la demande sociale à ce niveau est absente. C'est aussi, et peut-être surtout, parce que les choix d'orientation peuvent être considérés comme une création de soi au service du genre. Dès lors, développer des capacités mixtes à s'orienter passerait par une prise de recul par rapport aux normes de masculinité et de féminité qui guident habituellement les choix, un vrai travail sur le « hors de soi ».

Enfin, Fanny Bugnon, historienne et responsable scientifique du DIU numérique « Études sur le genre » effectue le bilan de l'académie d'été. Elle souligne que cette académie a été une belle réussite collective et pointe en particulier le soutien de Rennes 2 (la participation, tout au long de la journée, de Christine Rivalan-Guégou, Vice-Présidente du Conseil d'administration chargée des moyens, des finances, du patrimoine et de l'égalité, en est un signe fort) ainsi que l'engagement fort des partenaires institutionnels et financiers (DRDFE et Conseil régional de Bretagne). Du côté du programme, le fait d'avoir offert des regards disciplinaires et thématiques complémentaires et contradictoires sur l'égalité à l'école (sciences de l'éducation, psychologie sociale, sociologie) ont nourri le débat. Elle note enfin la participation des stagiaires du DIU dont les retours ont été très positifs et enthousiastes, à la fois sur la richesse de la formation et le pari réussi de la formation numérique.

Le public présent à cette journée constitue également un indicateur intéressant. L'amphithéâtre est spacieux et le public diversifié, en accord avec les objectifs du diplôme, qui est pluridisciplinaire et vise à répondre à la demande de formation professionnelle continue sur les questions liées au genre, à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur privé, public, associatif.



© ND – Yonne Guichard-Claudic

De fait, en plus des stagiaires de la promotion actuelle ou des promotions précédentes, on note dans l'amphithéâtre la présence d'élu.e.s, de militant.e.s associatif.ve.s, de syndicalistes, de professionnel.le.s de l'insertion sociale et professionnelle, de l'éducation, de chargé.e.s de mission aux droits des femmes et à l'égalité au niveau départemental ou régional. Une journée qui a donc su combiner qualité académique et ouverture.

RÉSEAUX



© F. Picq, Dakar, 2015

De Dakar à Montréal, l'ANEF et la francophonie Structurer un réseau féministe des femmes universitaires

L'été 2014, l'ANEF a été invitée à présenter une (ou deux) proposition(s) d'intervention pour le Colloque de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) « Femmes universitaires, femmes de pouvoir ? », qui aurait lieu à Dakar, en novembre, en préambule au Sommet de la francophonie et dont l'objectif était de constituer un réseau de femmes universitaires. Nos deux propositions ont été acceptées. Delphine Naudier a proposé une intervention intitulée « Le plafond de verre dans l'enseignement supérieur et la recherche en France : analyse des mécanismes et préconisations » reprenant les grandes lignes du chapitre du *Livre blanc* consacré aux inégalités professionnelles dans l'enseignement supérieur et la recherche. Françoise Picq est intervenue au titre de son expérience de vice-présidente de l'Université Paris-Dauphine et de l'ANEF dans le cadre d'une communication intitulée « Le triangle de velours et le pouvoir universitaire : une expérience ».

Le colloque de Dakar s'est avéré riche en contacts et en échanges avec nos collègues universitaires africaines. Le partage des expériences et l'idée d'agir ensemble dans le cadre de la francophonie s'est vite traduit par la volonté de concrétiser des relations et de mutualiser des pratiques via l'AUF.

Notre voyage à Dakar coïncidait avec le calendrier de l'appel à communications du Congrès de Montréal d'août 2015, dont le thème était « Penser Créer Agir les féminismes – De la révolution des savoirs au changement social ». La convergence des deux événements nous a conduites à imaginer une proposition de colloque dans le cadre de ce congrès.

Ce Congrès de Montréal était le 7^e Congrès international des recherches féministes dans la francophonie (CIRFF). De l'un à l'autre, un réseau informel d'enseignantes et de chercheuses féministes se dessinait et l'ANEF soutenait depuis longtemps la nécessité de le structurer. Le congrès de Rabat, en particulier, avait posé les premiers jalons de cette entreprise, en 2008.

Il nous a semblé que le projet de l'AUF et celui de l'ANEF, pour être distincts dans leurs objectifs et dans leurs contours, avaient tout intérêt à s'appuyer l'un sur l'autre afin de mettre en commun des moyens complémentaires : le premier, adossé aux institutions, permettant de trouver les ressources matérielles et logistiques nécessaires pour agir et légitimer ce réseau ; le second, horizontal, s'appuyant sur les ressources scientifiques et la force militante du réseau entre les différents continents. L'ANEF a donc proposé un atelier pour le Congrès de Montréal, et obtenu le soutien de l'AUF à celui-ci : structurer un réseau féministe des femmes universitaires.

Nous avons construit cet atelier en proposant à des universitaires rencontrées à Dakar d'y participer, et en avons assuré l'animation.

Montréal, le mercredi 26 août : l'Atelier

Françoise Picq a rappelé l'histoire des congrès CIRFF (Québec 1996, Dakar 1999, Toulouse 2002, Ottawa 2005, Rabat 2008 et Lausanne 2012) et les étapes dans la constitution de réseaux d'études féministes (en France ANEF, en Europe WISE et ENWS puis ATHENA et AOIFE). Puis les intervenantes ont évoqué les réseaux existant dans leurs pays et les actions menées par ceux-ci : Leila Saada a présenté l'AUF et le réseau qui se constitue en son sein ; Yvette Onibon Doubougan, l'AFEFRES (Association des femmes pour l'Éducation, la Formation et la Recherche scientifique) du Bénin ; Marcelline Nnomo Zanga et Justine Dikko, l'AFESUP (Association des Femmes Enseignantes du Supérieur) du Cameroun ; Couro Kane Niang, le COFULEF (Convergence des Femmes Universitaires pour le Leadership Féminin) du Sénégal ; Soukeina Bouraoui, le CAWTAR (Center of Arab Women for Training and Research) de Tunisie et de 22 pays. Valérie Legros a présenté la CPED (Conférence Permanente des chargé.e.s de mission Égalité, Diversité des universités françaises) ; Francine Descarries, le REQEF (Réseau Québécois en Études Féministes) du Québec.

Ce premier tour de table a bien montré l'existence de deux types de missions distinctes et complémentaires :

- promouvoir la participation et la responsabilisation des femmes en milieu universitaire ;
- promouvoir la recherche et les études féministes (les congrès CIRFF continuent de préférer l'appellation Études et Recherches féministes à celle d'Études de genre ou sur le genre qui l'emportent dans le monde anglo-saxon, pour conserver le lien entre recherche et changement social).

Ces deux missions sont complémentaires puisqu'elles visent à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde universitaire et qu'elles se situent dans le même espace de la francophonie. Il existe de nombreux réseaux internationaux, anglophones de fait ; un réseau francophone serait bien nécessaire.

Un débat large avec la salle, où étaient présentes plusieurs organisatrices des congrès précédents ainsi qu'une chargée de développement au bureau des Amériques de l'AUF, a montré l'intérêt suscité par le projet de réseau.

Celui-ci permettrait de sortir de l'isolement, de favoriser la coopération entre universitaires dans la francophonie, de mutualiser les difficultés et les bonnes pratiques, de connaître les travaux de recherche existant en français, de partager les résultats de recherche, de promouvoir la recherche francophone sur ce thème face à la domination des recherches anglophones.

On en attend aussi de former les jeunes générations et d'assurer une relève ; de maintenir des liens entre le monde universitaire et le monde associatif ou professionnel (à l'exemple du Québec, mais aussi du Cameroun) ; d'acquérir une légitimité institutionnelle et d'influencer les politiques publiques.

Il pourrait assurer la pérennité des rencontres internationales francophones (CIRFF) et maintenir un lien entre les congrès.

On rappelle l'initiative de l'AUF de modules francophones de formation à distance sur le genre, à l'intention de femmes responsables dans les universités (voir le site de l'AUF). Suite à l'appel d'offre, une équipe de l'université de Rennes a été sélectionnée.

Quels sont les moyens proposés pour faire avancer les objectifs ?

- Centraliser et diffuser les informations des différents pays, au moyen par exemple d'un bulletin de liaison.
- Produire des statistiques sexuées qui mettent en évidence les inégalités.
- Recenser les enseignements et recherches : un recensement des recherches sur le genre en France a été réalisé mais n'est pas mis à jour ; le recensement des enseignements date de 2003, sa mise à jour est restée à l'état de projet.
- Mettre en place un observatoire de l'égalité femmes/hommes au sein des établissements d'enseignement supérieur (projet de l'AUF).

Dans l'immédiat, il a été décidé de charger Delphine Naudier et Françoise Picq de centraliser les propositions et de les rediffuser aux personnes présentes, ainsi qu'aux réseaux existant dans la francophonie. Un compte rendu de l'atelier sera envoyé à la liste constituée à cet effet.

La suite

Lors de la plénière de clôture du congrès, il a été décidé que le prochain CIRFF (2018) serait organisé à Paris, Anne-Marie Devreux (CSU-CRESSPA CNRS/ Paris 8) ayant accepté d'en prendre la responsabilité.

Pour aider à son financement, une levée de fonds aura lieu auprès des 1 200 inscrit.e.s au congrès de 2015, comme avance sur l'inscription de 2018.

Le projet de faire l'histoire des congrès CIRFF, en interrogeant les responsables de chacun d'eux, a émergé, ce qui serait très utile pour les prochaines organisatrices de cette manifestation universitaire francophone. Un groupe de travail de l'ANEF se constitue dans ce but.

Delphine Naudier et Françoise Picq, ANEF



© ND – Montréal, 2006



La Cité du Genre

Le 18 septembre 2015, l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) organisait, dans les locaux de Paris 7 (Diderot), une demi-journée d'information pour présenter : « La Cité du Genre ? Pourquoi et comment fédérer autour du genre à l'USPC ».

L'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) est composée de quatre universités (Sorbonne nouvelle-Paris 3, Paris Descartes, Paris Diderot, Paris 13) et de quatre établissements d'enseignement supérieur (Sciences Po, INALCO, Institut de physique du globe de Paris, École des hautes études en santé publique). Ces huit établissements rassemblent 120 000 étudiant.e.s, 8 500 enseignant.e.s-chercheur.e.s et 6 000 membres des personnels administratif, technique et de recherche.

L'objectif de la création de « La Cité du Genre » est de rendre visible tout ce qui se fait dans chacun des établissements de l'USPC, dans le cadre de la COMUE, de fédérer et d'impulser des initiatives. Cette « Cité du genre » est-elle un nouveau réseau ? Oui et non. On peut la voir comme un réseau interne aux établissements de l'USPC mais ouvert sur les autres structures.

L'intérêt de celui-ci est qu'il y a une volonté politique et des moyens non négligeables avec des ressources financières dont il faut s'emparer. Une collaboration est possible avec des partenaires privés (par exemple la fondation l'Oréal qui s'est présentée et propose l'idée d'une collaboration future).

La « Cité du genre » a une vocation liée aux recherches, aux enseignements mais aussi à la formation continue et à la collaboration internationale. Elle propose des réflexions communes aux universités. Par exemple peut-on créer des certifications communes ?

Pour commencer, la Cité du Genre se donne comme priorité de se doter d'un portail numérique pour fédérer les informations des huit établissements fondateurs et de ceux qui gravitent autour ce qui nécessitera la création d'un demi-poste.

Le groupe de personnes qui anime la création de la « Cité du genre » a eu une première expérience avec le réseau Flora Tristan. D'ailleurs, la question de la survie

de « Flora Tristan » se pose dans le cadre de la Cité du genre. Le projet du réseau Flora Tristan provient d'une recherche commune dans le cadre de la COMUE en 2011. Un thème interdisciplinaire « sujet femme » a permis de créer un petit groupe d'universitaires des établissements concernés provenant de disciplines très différentes : historiennes, linguistes, économistes etc., comme Hélène Péruvier (Sciences Po.), Rebecca Rogers (Paris Descartes), Myriam Boussahba-Bravard (Paris 3), Gabrielle Houbre (Paris Diderot), Maria Candea (Paris 3), Marie-Anne Paveau (Paris 13). Au départ, ce fut la mise en commun d'un travail autour du sujet sur les « Expositions universelles ». Le groupe est devenu le réseau « Flora Tristan » qui s'est doté d'un annuaire des personnes intéressées pour entrer dans le réseau, s'est ouvert aux doctorant.e.s et jeunes chercheur.e.s pour leur faciliter des ouvertures de carrières, s'est investi dans l'organisation de journées d'études.

En 2015, c'est la naissance de la « Cité du genre » pour accélérer, faciliter, élargir tout ce qui se fait déjà, autour du genre, dans les établissements de l'USPC.

Avant de retracer le panorama des structures existantes concernant les études genre, il faut raconter l'intervention de Michelle Perrot.

La parole est d'abord offerte à Samia Serri pour nous présenter des extraits de son documentaire qui cherche à montrer des figures exceptionnelles de femmes, dans le mouvement universitaire. Donc, elle nous montre un extrait d'*Histoire de femmes, Michelle Perrot*. Puis c'est au tour de Michelle Perrot elle-même, en tant que pionnière de l'histoire des femmes à Paris 7, de nous faire une chronique toute en délicatesse de ses souvenirs. En 1973, elle est à l'origine de la création d'une UV en posant la question : « Les femmes ont-elles un histoire ? ». Dans le contexte des années 1970, des universitaires veulent rendre visibles les femmes et interrogent le « silence assourdissant » dont la société prend conscience. Elle replace son groupe de réflexion, au sein du féminisme, sur le versant beauvoirien universaliste qui le différenciait du mouvement différentialiste s'intéressant plutôt au féminin, à la féminité (Psych et Po, Antoinette Fouque, etc.). Aujourd'hui, Michelle Perrot considère que ce mouvement a, lui aussi, beaucoup apporté au féminisme. Il n'empêche, ces études, nouvelles, sur les femmes étaient très interdisciplinaires ou pluridisciplinaires, ce qui répondait à l'air du temps. Cette époque d'ouverture rendait possibles des initiatives. « Nous étions proches de la sociologie mais on a pu aussi avoir des contacts avec les sciences 'dures', avec les médecins, etc. On avait des contacts directs avec les chercheuses à l'étranger, notamment américaines avec des 'grandes' historiennes qui travaillaient sur la France, ce qui rendait les choses faciles, comme Joan Scott et Natalie Zemon-Davis ». Pour conclure, elle se dit complètement solidaire de ce qui s'organise aujourd'hui à l'USPC et enthousiaste sur l'avenir des études de genre. Elle ajoute que la notion de genre a pour mérite de permettre des approches plus problématisées et d'inclure les hommes dans les

recherches. Enfin, elle nous rappelle l'importance de la dimension européenne (notamment le rôle des chercheur.e.s allemand.e.s) qui lui semble fondamentale pour faire vivre le genre.

***Panorama sur les études genre à l'USPC :
équipes, recherches, formations, politique égalité***

PARIS 7, DIDEROT :

- Axe Genre du laboratoire ICT (histoire)
- Axe Genre, normes et psychanalyse du CRPMS (études psychanalytiques)
- Axe Genre du LCSP (sociologie)
- Groupe de recherches interuniversitaires Genre (Langues et Civilisation de l'Asie orientale)
- Axe Genre du LARCA (en cours de montage ; études anglophones)
- Enseignements dans les UFR
 - Sciences sociales : depuis 2009 une spécialité Master recherche « Genre et changement social et politique: perspective transnationale »
 - Études psychanalytiques : DU « Violences faites aux femmes : violence de genre » et, en 2016, « Pratiques de genre : éducation, médecine, psychanalyse et société »
 - Nombreux cours/séminaires obligatoires/optionnels en licence et master : sciences sociales, histoire, géographie, études psychanalytiques, études anglophones, lettres-arts-cinéma, etc.

CEDREF : Centre d'Enseignement, de Documentation et de Recherches pour les Études Féministes, créé en 1985 – UFR Sciences sociales – <http://www.cedref.univ-paris7.fr>

- Axes de recherche : Intersectionnalité des Rapports de sexe, de « race », de classe ; Black feminism, Transnational feminism, critiques postcoloniales et décoloniales, mondialisation, violence
- Colloques internationaux et publications récentes : Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur ; Genre et tournant spatial, Intersectionnalité et colonialité : débats contemporains
- Publication : *Cahiers du CEDREF* : <https://cedref.revues.org>
- Enseignements : propose et assure les enseignements Genre en licence et master

PLURIGENRE : Pluridisciplinarité du Genre (2014-2019)
<http://plurigenre.hypotheses.org>

- L'action structurante pluridisciplinaire PluriGenre : elle accueille dans son CS des représentant.e.s EC et doctorant.e.s de neuf laboratoires de LSH : Anhima / histoire-anthropologie ; CERILAC / littérature-arts-cinéma ; CESSMA / sciences sociales ; CRPMS / études psychanalytiques ; géographie-cités / géographie ; ICT / histoire et civilisations ; LARCA / études anglophones ; URMIS / sciences sociales ; SPHERE / sciences-philosophie-histoire
- Soutien financier à la recherche
 - Par AaP, à des projets alliant genre et pluridisciplinarité : 3 en 2014 ; 3 en 2015 ; AaP 2016 (en cours, ouvert aux collaborations Paris Diderot-établissements USPC)
 - Au Réseau Flora Tristan USPC qu'elle accueille : une soixantaine d'EC et de doctorant.e.s de toutes disciplines LSH de P3, P5, P7, P13 et Sciences Po, etc.
- 1^{re} rencontre scientifique le lundi 9 novembre 2015 : « Les mobilités dans le monde anglophone, XIX^e-XXI^e siècles » (à Paris 3)
 - Cycle de conférences-débats depuis 2014 : Cynthia Kraus (sociologie), Joan Scott (histoire), Catherine Vidal (neurobiologie), Rosi Braidotti (philosophie), etc.
- Collaborations avec des équipes et instituts du Genre à l'international : Brésil, Chili, Argentine, Burkina Faso, Canada, etc.

PRESAGE : Programme de Recherche et d'Enseignement des Savoirs sur le Genre OFCE – Observatoire français des conjonctures économiques. La recherche et l'enseignement à Sciences Po. Programme créé en 2010 – <http://www.programme-presage.com>

- Dynamiser la recherche :
 - Collaboration des chercheur.e.s de Sciences Po et axes de recherche communs
- Diffuser les savoirs :
 - Conférences PRESAGE (10 événements par an) et publications aux Presses de Sciences Po
- Enseignements :
 - Approche transversale et recensement des cours sur le genre ; offre pédagogique visible au collège universitaire et deux cours de formation commune en masters ; réflexion autour de la création d'un parcours « genre »
- Partenariats avec des universités étrangères
- EGERA: Effective Gender Equality in Research and the Academia : <http://www.egera.eu/>
 - projet cofinancé par la CE : égalité professionnelle ; vie étudiante ; élargissement des enseignements ; valorisation des études de genre ; formation ; gouvernance

SCIENCES PO en lien avec PRESAGE :

- La mission égalité de Sciences Po
 - Mission créée en 2014 (1 poste administratif dédié)
 - Plan d'égalité validé et feuilles de route pour chaque direction
 - Création d'une cellule de veille sur le harcèlement sexuel en janvier 2015
 - Sensibilisation des étudiant.e.s
- Le programme WOMED
 - Femmes d'avenir en Méditerranée : 1^{re} promotion en juin 2015 en partenariat avec le MAE, le SDFE et l'UPM
 - Étendre les échanges en matière d'égalité avec les pays de la rive sud de la Méditerranée
- Le programme « HeforShe » et ONU Femmes HeForShe : événement le 1^{er} octobre 2015 à Sciences Po

RÉSEAU « GENRE ET LANGAGE » (GSL), association « Genre, sexualités, langage »
<http://gsl.hypotheses.org/>

Créé en 2010, hébergé par Paris 3, une centaine de membres du réseau dont une cinquantaine de membres actifs de l'association créée en 2013

- Séminaires, ateliers et journées d'études : construire un réseau et un espace d'échanges interdisciplinaires autour du langage (sciences du langage et info-com, histoire, philosophie, sociologie, littérature, anthropologie) ; pallier l'absence de laboratoire consacré à ces thématiques (en France)
- Publications : Une revue pluri- et interdisciplinaire en cours de création (premier numéro prévu fin 2016)
- Une large place à la jeune recherche : presque la moitié des membres sont doctorant.e.s et jeunes docteur.e.s

PARIS 3, SORBONNE NOUVELLE :

- Diplôme interuniversitaire : DIU Conseiller.e référent.e en égalité femmes/hommes (formation initiale et continue)
- Nombreux séminaires individuels : pratiquement dans chaque département : littérature française ou comparée, sciences du langage, anglais, allemand, espagnol, communication, cinéma, etc.
- Colloques et journées d'études : une vingtaine durant les cinq dernières années, différentes EA, ED / littérature, civilisation britannique/américaine, études arabes et orientales, sciences du langage, histoire, cinéma, arts du spectacle, etc.
- Informations dispersées et peu visibles : absence de pérennité institutionnelle, variation au gré des mutations, départs, recrutement

PARIS 5, UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES ET LE RÉSEAU MAGE, Marché du Travail et Genre, créé en 1995

<http://recherche.parisdescartes.fr/mage>

UMR 8070 Cerlis (Centre de recherches sur les liens sociaux)

30 centres de recherches et universités, dont 13 universités à l'étranger

– Colloque, débats et journées d'études : encourager le débat pluridisciplinaire sur le genre dans les sciences humaines et sociales ; stimuler la confrontation avec les acteurs de la société civile

- Publications :

- Une revue pluridisciplinaire : *Travail, genre et sociétés* (depuis 1999), publiée à La Découverte

- *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs* (2013) ; *Le genre à l'œuvre ; Travail et genre : Regards croisés France, Europe, Amérique Latine* (2008) ; *Femme, genre et société. L'état des savoirs* (2005), etc.

- Les Amphis du Mage : introduire les savoirs sur le genre dans le débat public ; (Quotas en tout genre, 18 nov. 2015), etc.

PARIS 13 :

Une université (très) pluridisciplinaire (LLSHS, communication, droit & science politique, économie, médecine, sciences et techniques, sciences de la nature)

- Recherches individuelles nombreuses mais isolées :

- Épistémologie : épistémologie du point de vue, corps et affects dans la recherche

- Travail : santé et travail, travail et éthique du *care*, travail et classes sociales

- Éducation : socialisation et âge (enfance), travail éducatif dans la petite enfance, inégalités dans une perspective de pédagogie de la santé

- Corps et sexualité : travail et sexualité, discours des savoirs sexuels, pratiques sexuelles, pornographie et prostitution, expérience et lexique transgenre

- Cultures et expressions : art contemporain, genres littéraires, littérature et histoire postcoloniale, culture numérique, mode et masculinité

- Activités d'enseignement et de formation : nombreux cours et séminaires individuels portant sur ou intégrant le genre

- Activités importantes des doctorant.e.s :

- Séminaire de l'association des doctorant.e.s de l'ED Érasme 2012-2013 : « Oser la recherche au féminin »

- Association EFiGiES : co-coordination des ateliers « Psychanalyse(s) et savoirs situés », « Recherches linguistiques sur le genre et les sexualités »

- Labos juniors, réseau franco-brésilien FEMDISE (femmes discours sexualités), etc.

- => Ressources et dynamiques présentes, mais à recenser, fédérer et visibiliser
- => Dynamisme des jeunes chercheur.e.s
- => Gisement pluri- et transdisciplinaire important

RÉSEAU ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :

<http://www.sorbonne-paris-cite.fr/index.php/fr/vie-de-campus/reseau-egalite>

- Composé des chargé.e.s de mission égalité des huit établissements pour mettre en commun nos ressources, échanger de bonnes pratiques et profiter de l'expertise du Pôle Égalité Femmes-Hommes (PEFH) de Paris-Diderot.
- Les activités en 2014-2015 :
 - sensibilisation des étudiant.e.s aux problématiques de l'égalité professionnelle en licence et master, préparation d'une école de printemps pluridisciplinaire sur le genre (niveau master, avril 2016)
 - création d'une chaire Genre : invitation de trois mois
 - organisation du colloque international : « Les femmes dans le monde académique » (mars 2015)
- Projets en gestation :
 - Projet de création de cellule de veille contre le harcèlement sexuel
 - Formations à l'égalité (destinées aux associations d'étudiant.e.s, aux équipes de l'université, etc.)
 - Statistiques sexuées agrégées

À l'issue de ces présentations, le public a pu intervenir.

- Anne-Marie Houdebine rappelle l'importance du travail fait sur le langage.
- Françoise Lahotte propose, étant donné que la « Cité du genre » est locale dans une COMUE, de mettre en lien les autres réseaux ou laboratoires qui sont en région. Publicité pour le congrès de Reims.
- Geneviève Pezeu présente le projet ANEF d'une mise en relation des réseaux féministes et francophones universitaires en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

Pour terminer cette demi-journée de la Cité du genre, Kathy Rousselet (DR Science Po, préfiguratrice du pôle Sciences sociales) présente, en tant que chargée de leur mise en œuvre, les pôles USCP et les perspectives en recherche, formation, valorisation et internationalisation.

- Les pôles ne sont pas des laboratoires, ils cherchent à définir une politique commune au sein de l'USPC.
- Les pôles se veulent des espaces qui permettent de fédérer des forces pour faire émerger des thèmes innovants. Ils doivent être des facilitateurs de rencontres

innovantes et permettre de rendre plus visibles et de mettre en relation les personnes qui ne se connaissent pas. Fabricants de réseaux.

- Les forces des pôles : travailler au-delà du genre avec les autres domaines identifiés : individus, corps, pouvoir. Les membres sont nommé.e.s par les président.e.s des universités.
- Finance, territoire et ville, migrations et mobilités, environnement, sciences sociales et numériques, etc.

Que pensez-vous de LA CITÉ DU GENRE ?

Pour laisser des remarques et suggestions, intervenir sur : www.citegenre/hypothèse/org

Geneviève Pezeu

Les ateliers de l'ANEF à Montréal

L'atelier « Violences sexistes
et sexuelles dans l'enseignement
supérieur »

Août 2015



© ND – Geneviève Pezeu,
Paris, 2015

Le septième Congrès international des recherches féministes dans la francophonie (CIRFF) s'est déroulé cette année à Montréal du 24 au 28 août 2015 avec pour thème « Penser, créer, agir ». L'ANEF a pu proposer et organiser deux ateliers dont celui intitulé « Violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur ».

Alors que les lieux de savoir semblent un des derniers bastions du tabou des violences sexistes et sexuelles en ce début de XXI^e siècle, l'université apparaît comme le lieu d'une triple dénégaration concernant le pouvoir, le genre et la sexualité. Dédiée au savoir, elle se veut désintéressée et ne se pense pas comme un espace de pouvoir ; elle pose le savoir comme neutre et asexué et reste aveugle au genre et aux mécanismes sociaux d'exclusion et de hiérarchie; enfin, elle refoule la sexualité, le corps, les affects, ignorant la séduction charismatique des savants tentés d'abuser de leur statut. La levée du tabou est d'autant plus difficile que rares sont les pays où des données quantitatives et qualitatives sont disponibles

sur le sujet, que ce soit en termes de prévalence des violences ou du point de vue des mécanismes de prévention ou de traitement des situations. De fait, malgré quarante années de luttes féministes sur les violences de genre, les avancées dans l'enseignement supérieur et la recherche en matière de prise en compte de ces violences sont encore dérisoires. Il convient, dès lors, de mieux comprendre les processus d'inégalités et d'analyser selon quelles modalités se manifestent les différentes formes de violence dans des contextes sociaux et culturels divers.

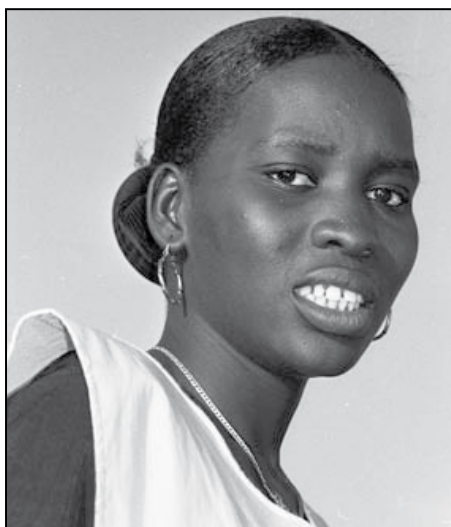
L'atelier avait pour objectif de dresser un bilan comparé de la situation dans différents contextes de la francophonie : Afrique (Sénégal), Amérique (Canada/Québec) et Europe (France), mais aussi de réfléchir aux résistances et à de nouvelles stratégies de lutte. Il s'agissait d'actualiser les données, de visibiliser les dispositifs d'action, de mutualiser les savoir-faire à partir d'éléments statistiques pour quantifier les faits autant que faire se peut, de partager des récits d'expériences de luttes et de confrontation aux institutions universitaires ainsi que des informations sur les dispositifs mis en place.

Nous avons sollicité cinq interventions, cherchant la diversité de points de vue et l'éclectisme géographique de l'espace francophone.

Véronique Perry (veronique_perry@yahoo.com), membre active de l'ANEF, enseignante d'anglais et de FLE à l'Université Toulouse 3-Paul Sabatier et chercheure associée au LERASS (équipe Médiapolis, Didactique des Langues et Genre), est intervenue sur « Le harcèlement moral et le harcèlement sexuel à l'université dans le secteur de la santé » pour montrer le continuum entre harcèlement moral et harcèlement sexuel dans le contexte particulier des études de santé en France. À partir du récent scandale (janvier 2015) suscité par la révélation de l'existence d'une fresque peinte sur les murs d'une salle d'internes du CHU de Clermont-Ferrand, un état des lieux sur le sexisme et les violences sexuelles ancrées dans la médecine française est bien révélé. La fresque représente des super-héros et héroïnes en train de violer *Wonder Woman* qui, dans ce cas, était symbolisée par la ministre de la Santé (http://www.liberation.fr/societe/2015/01/19/la-fresque-du-chu-de-clermont-ferrand-fait-un-tolle_1183939). Une des bulles de la fresque disait entre autres : « Tiens, la loi santé !!! ». Ce sont également des témoignages faisant état de la souffrance étudiante lors des années de préparation au concours de médecine (L1 PACES), des productions écrites obtenues dans le cadre des cours d'anglais à la Faculté de chirurgie dentaire de Toulouse (représentations sexistes des professions de santé, extrême violence des relations de pouvoir) et la promotion d'affiches explicitement sexuelles par la corporation étudiante en dentaire (octobre 2014) qui confirment les violences sexistes dans ce milieu universitaire. Cependant, quelques actions sont menées à l'Université de Toulouse 3 dans le cadre de la Commission Égalité Active. Par exemple, celle pour contrer la diffusion d'affiches sexistes (*American Campus*, le 17/10/2013) ; celle pour intégrer, dans une enquête anonyme menée en 2015 auprès des étudiantes et

doctorantes, la prise de conscience de ce qu'est le harcèlement sexuel. Ou encore les pistes proposées pour créer un lieu d'accueil et un groupe de parole afin que les étudiantes confrontées à des attitudes sexistes puissent s'exprimer et trouver un soutien (idéalement, à terme, créer un espace sur le modèle des *Women's Centers*).

Fatou Diop Sall (fatdiops@yahoo.fr), enseignante à l'UFR LSH et présidente de la Cellule Genre et Équité à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis au Sénégal a présenté « La production de données comme élément de prévention en matière de Violences Basées sur le Genre (VBG) ». À partir des résultats de l'enquête menée par le Groupe d'études et de recherche (GESTES), avec l'appui financier et technique du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), dans le cadre du programme Gouvernance, sécurité et justice, la recherche se veut une contribution au plaidoyer contre l'impunité et pour la prise en charge des VBG. L'étude a eu pour cadre les établissements scolaires moyens, secondaires et supérieurs, publics et privés. Trois universités publiques ont été retenues : l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (zone ouest), l'université Gaston Berger de Saint-Louis (zone nord) et l'université de Assane Seck de Ziguinchor (zone sud). Pour les structures privées d'enseignement supérieur, deux principales universités privées (Université Dakar Bourguiba, Université Hampathé Ba) et quinze instituts de formation supérieure ont été sélectionnés. Des enquêtes ont été menées dans treize lycées situés à Dakar, Kolda et Tambacounda. Au total, 300 personnes ont



© ND – Dakar, 1996

été interrogées dans les lieux de formation dont 113 élèves des lycées et 187 étudiant.e.s dans les universités et instituts d'enseignement supérieur. L'approche quantitative a permis de mesurer l'ampleur du phénomène, les causes, le nombre de structures impliquées ainsi que les moyens utilisés pour faire face au VBG en milieu de formation. Les structures de prise en charge, les moyens déployés, le traitement judiciaire des cas de violence, les besoins en appui institutionnel des acteurs ont aussi été documentés. L'étude a abouti à l'élaboration d'une charte de non-violence dans les milieux de formation en cours de validation.

Alors que de nombreuses recherches se concentrent sur l'espace domestique comme lieu traditionnel de production et de prolongement de violences basées sur le genre, les données sur les VBG en milieu de formation sont une première. Alors que le Sénégal a ratifié la plupart des conventions internationales contre les violences basées sur le genre et a adopté un

ensemble de lois les sanctionnant, le phénomène persiste ; il touche des milieux généralement insoupçonnés et demeure donc un défi majeur.

Le chargé de mission Égalité femmes/hommes de l'Université de Bordeaux, Yves Raibaud (Yves.raibaud@u-bordeaux3.fr), géographe, maître de conférences HDR à l'Université Bordeaux-Montaigne a, quant à lui, présenté au nom de la Conférence Permanente Égalité et Diversité (CPED) les fonctions et rôles d'un.e chargé.e de mission Égalité dans les établissements de l'enseignement supérieur en France. Le produit de recherches menées à l'université de Bordeaux dans le cadre de la mission permet d'évoquer « Le rôle du sexisme et de la misogynie dans la construction et la reproduction des inégalités professionnelles à l'université ». La recherche s'appuie sur trois corpus : un bilan social sexué/genré qui mesure en détail les inégalités ; une enquête par questionnaire portant sur les interprétations que font les femmes elles-mêmes des empêchements qui limitent ou ont limité leurs carrières ; les enregistrements réalisés sur ce sujet avec trois groupes de femmes travaillant à l'université. L'hypothèse d'une autocensure ou d'une autolimitation des femmes dans leur carrière (possiblement liées aux contraintes de leur vie familiale) n'est pas suffisante pour expliquer les freins qu'elles subissent. Le « climat d'établissement », lorsque celui-ci est géré par et pour les hommes, favorise la multiplication des actes micro-machistes, les incivilités masculines, le sexisme, la misogynie. La graduation de ces actes (de la plaisanterie sexiste aux agressions sexuelles, déclarées dans l'enquête) forme un continuum de violences dont l'impunité conditionne le retrait relatif des femmes de leur carrière, sauf quand elles prennent des responsabilités où leur efficacité est mise au service d'une gouvernance masculine. Cette communication montre aussi l'hétérogénéité des situations à l'intérieur d'une même institution, permettant d'imaginer les leviers du changement.

Nos hôtes canadiennes ont proposé : « Violences sexuelles en milieu universitaire : bilan des écrits et pratiques de mobilisation féministes à l'UQAM », recherche menée par Manon Bergeron (bergeron.manon@uqam.ca) et Marie-France Goyer (goyer.marie-france@uqam.ca), professeures au département de sexologie de l'UQAM et membres du Réseau Québécois en Études Féministes (RéQEF), accompagnées de Sandrine Ricci (Canada-ricci.sandrine@uqam.ca), doctorante en sociologie à l'UQAM et membre du RéQEF. Cette présentation s'inscrit dans un projet de recherche multi-sites visant à établir un portrait des expériences de violences sexuelles en milieu universitaire (VSMU) au Québec.

Dans un premier temps sont évoqués les principaux jalons de la mobilisation féministe contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel à l'UQAM à partir de considérations sociohistoriques. Cette résistance ne date pas des événements qui ont défrayé la chronique à l'automne 2014, incluant le « *stickergate* », une action anonyme visant à dénoncer les agissements de membres du corps professoral.

En effet, le constat est que, portées par une constellation d'actions féministes sur le sujet de la violence contre les femmes, les récentes pratiques de mobilisation collective à l'UQAM ont favorisé à la fois la création de solidarités militantes et académiques, des avancées en matière de lutte institutionnelle contre les VSMU et des débats parfois hostiles, autour d'un phénomène largement méconnu.

Dans un deuxième temps, sont présentés les résultats d'un bilan des écrits. Les études provenant surtout des États-Unis, ne permettent pas de rendre compte correctement des réalités québécoises. Les travaux les plus près de nous, issus de l'Université d'Ottawa, révèlent des taux de violences à caractère sexuel préoccupants et le fait qu'une majorité d'étudiantes aurait vécu au moins un épisode de harcèlement depuis leur entrée à l'université. La recension s'articule autour de thématiques centrales des VSMU, notamment les contextes dans lesquels ces violences apparaissent, les nombreuses conséquences possibles, les motifs de dévoilement ou de non dévoilement.

Pour terminer la séance, le Collectif de Lutte Anti-Sexiste Contre le Harcèlement sexuel dans l'Enseignement Supérieur (CLASCHES¹) fait le point en proposant de répondre à cette question : « Que faire en cas de harcèlement sexuel ? Le guide d'information sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche ». Le CLASCHES combat depuis 2002 pour lever le silence sur la question du harcèlement sexuel, pour sensibiliser, pour diffuser des informations juridiques et pour obtenir la réforme des institutions universitaires et de recherche. Après avoir présenté les actions du CLASCHES et analysé la réalité du harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche en France, sa (non) prise en charge est dénoncée. Il s'agit, en particulier, d'insister sur les nombreux obstacles qui existent avant que les victimes puissent obtenir réparation et que les agresseurs soient condamnés.

La salle de cours de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) qui accueillait la séance était pleine. Avec cinq communications dont deux à plusieurs voix, le programme très dense laissait peu de temps au public pour échanger de façon approfondie. Heureusement, nous avons une seconde plage horaire pour reprendre la conversation car l'organisation du CIRFF nous avait demandé de coordonner la séance suivante composée de trois interventions traitant de sujets similaires. Yvette-Onibon Doubogan, de l'Université de Parakou au Bénin nous a présenté une étude exploratoire effectuée par un duo d'étudiantes, l'une béninoise la seconde française, qui ont cherché à « Mesurer le harcèlement sexuel à l'université de Parakou (Bénin) ». Puis Isabelle Côté, de l'Université d'Ottawa (Ontario, Canada), nous a proposé une réflexion féministe sur la façon dont des agresseurs peuvent être protégés par le traitement que font les médias d'un fait

1 - CLASCHES - Collectif de Lutte Anti-Sexiste Contre le Harcèlement sexuel dans l'Enseignement Supérieur (<http://clasches.fr>, <http://www.facebook.com/clasches.collectiffeministe>).

divers, intitulé : « La jeune femme était consentante ». Elle s'est intéressée au cas de l'équipe de hockey de l'Université d'Ottawa dans laquelle certains joueurs étudiants ont été accusés d'un viol au cours d'un déplacement durant l'hiver 2014. Enfin, Yves Raibaud a exposé une recherche collective, « Le harcèlement de rue des étudiantes à Bordeaux », qu'il a coordonnée, s'intéressant à l'environnement des étudiant.e.s hors les murs des facultés de la ville et faisant tout de même partie de leur quotidien, environnement étudiant trop souvent insécurisé au détriment des filles.

Geneviève Pezeu

LIVRES et VIDÉO

Marie

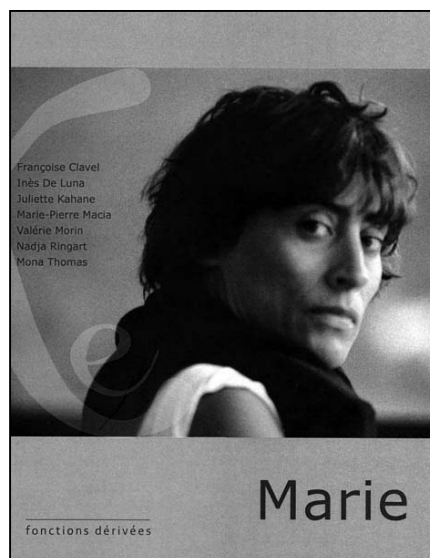
Françoise Clavel, Inès de Luna, Juliette Kahane, Marie-Pierre Macia, Valérie Morin, Nadja Ringart, Mona Thomas, *Marie*, Editions iXe, fonctions dérivées, octobre 2015, 175 p., 16 €.

Vient de sortir aux éditions iXe un livre qui ne porte qu'un prénom. Marie.

Marie Dedieu fut une figure lumineuse du Mouvement de Libération des femmes à ses débuts. Elle signa le *Manifeste des 343*. Elle participa au n° 1 du *Torchon brûle* et en fut directrice de publication. En juin 1971, elle fut victime d'un grave accident de voiture qui la laissa paralysée. Elle se remit pourtant debout, avec l'aide de nombreuses femmes. Passionnée d'art et de cinéma, elle s'occupa de la rubrique « culture » dans *Des femmes en mouvement hebdo* (1979-1982) et de la *Galerie des femmes* jusqu'en 1986. Ne supportant plus les abus de pouvoir d'Antoinette Fouque, elle quitta alors le groupe Psychanalyse et politique.

En septembre 2011, elle fut enlevée au Kenya et devint l'otage des Shebabs somaliens. Le ministère des Affaires étrangères annonça son décès le 10 octobre.

Sept femmes qui l'ont bien connue, engagées dans le même mouvement de libération, ont composé ce livre pour la faire connaître et aimer ; pour ajouter leurs interrogations d'alors et d'aujourd'hui aux textes de Marie. Présence du *Torchon brûle*, critiques de films et nouvelles (non) signées de Marie ; longue interview donnée en 2010 à Hélène Fleckinger. Ce livre raconte ce destin hors du commun, éclairant du même coup l'histoire contrastée du groupe Psychanalyse et politique-Librairie-Éditions *des femmes*.



Françoise Picq

Former envers et contre le genre

Isabelle Collet, Caroline Dayer (dir.), De Boeck, collection Raisons éducatives, 2014, 297 p.

Former envers et contre le genre. Voilà un titre un peu mystérieux pour un ouvrage collectif qui se propose de réfléchir scientifiquement sur la question du genre et de ses enjeux en éducation-formation. Envers et contre... Si l'on en croit le dictionnaire *Larousse*, l'expression « envers et contre tous (tout) » signifie « malgré l'opposition de tous, en dépit de tous les obstacles ». On peut penser qu'au-delà du jeu de mots, le titre évoque la nécessité de mettre à jour et de contrer les effets de genre qui travaillent le domaine de l'éducation et de la formation, en dépit des résistances, sourdes ou au contraire très médiatisées, auxquelles se heurte ce travail. Dans l'introduction, Isabelle Collet et Caroline Dayer rappellent le contexte politique dans lequel ces résistances prennent place mais aussi la nécessité de s'en distancier afin de faire œuvre scientifique. Elles s'intéressent ensuite à la généalogie du concept de genre et aux autres concepts qui ont servi de base au développement des études féministes (rapports sociaux de sexe, par exemple). Elles dressent enfin un panorama succinct mais efficace des principaux résultats des études concernant les inégalités sexuées en matière d'éducation et de formation depuis les années 1990.

Le genre constitue une dimension transversale de la réalité sociale, ce qui justifie la diversité des approches mises en œuvre dans cet ouvrage : il fait la part belle aux sciences de l'éducation, mais celles-ci sont pluridisciplinaires et on y trouve des contributions de sociologie de l'éducation, de philosophie, d'histoire ou encore de didactique, sans oublier les sciences politiques. Les échelles et les méthodologies utilisées sont elles aussi très variées : approche documentaire large ou biographique, questionnaire à grande échelle ou observation *in situ*, parfois filmée, entretiens en profondeur, etc.

L'ouvrage s'organise en trois parties. La première s'intéresse à l'émergence et aux usages du genre dans les institutions éducatives et de formation. Elle s'ouvre par un article d'Éric Fassin, qui souligne que le genre est « au cœur de la contre-offensive culturelle de la droite ». Il fait l'historique du débat et analyse les positions de la droite catholique mais aussi de la gauche gouvernementale sur le sujet. Il montre que le genre n'est pas subversif par nature. Selon l'usage que l'on en fait, il peut participer d'une logique normative (politiques d'égalité) ou d'une logique critique (remise en cause des normes). Mais la défense de l'égalité ne peut-elle conduire subrepticement à la critique des normes ? Dans ce processus, l'école, en tant que lieu de socialisation, occupe une place centrale, car elle peut contribuer à naturaliser ou au contraire dénaturer l'ordre du monde. Caroline Dayer analyse, pour sa part, comment le système de genre se déploie à l'université dans la socialisation

professionnelle et met en relation la persistance des inégalités avec le modèle managérial de l'excellence importé de la sphère de l'entreprise mondialisée. Enfin, Farinaz Fassa étudie les résultats d'une enquête menée par questionnaire auprès des enseignant.e.s de Suisse romande sur les pratiques enseignantes en faveur de l'égalité des sexes. Le premier enseignement est la faiblesse du nombre des répondant.e.s, qui renvoie au peu d'intérêt suscité par cette question et au déni du fait que l'école puisse contribuer à produire ce type d'inégalités. Un certain nombre d'enseignant.e.s agit néanmoins et Farinaz Fassa tente de comprendre les ressorts de cette action, entre incitations gouvernementales et initiatives personnelles.

La seconde partie s'intitule « Se construire dans une société genrée ». Il y est question de socialisation, qu'elle se développe au sein de la famille et de l'univers militant, comme dans le cas d'Angela Davis, présenté par Nassira Hedjerassi, ou bien en classe ou dans un autre espace de formation, comme dans les autres contributions. Le parcours d'Angela Davis est intéressant à plus d'un titre. D'une part, Nassira Hedjerassi l'analyse à l'intersection de deux formes de domination principalement, de « race » et de sexe. Par ailleurs, il nous donne à voir l'importance pour les filles de figures d'identification positives, ici celle de la mère d'Angela Davis et, secondairement, l'impact d'univers normatifs alternatifs aux modèles dominants. La socialisation passe par le corps et dans cette partie, il en est question dans deux articles traitant de la féminisation d'une pratique, scolaire ou préprofessionnelle : celle de l'éducation physique, que Véronique Czàka étudie à travers l'évolution des manuels suisses d'éducation physique ; celle de la formation professionnelle en alternance dans l'article de Nadia Lamamra. Dans les deux cas, le genre s'incorpore (au sens propre) dans l'action : sauter, mais pas trop haut si on est une fille ; porter de lourdes charges sans se plaindre si on est un homme, ou une femme qui veut faire un métier d'homme. La sexualité n'est jamais loin non plus, qui limite les pratiques sportives des femmes en raison de leurs futures maternités tandis que les hommes, apprentis ou patrons, sexualisent le corps des apprenties pour les éloigner d'un univers professionnel où elles n'avaient auparavant pas droit de cité. Dans les deux cas également, la féminisation peut néanmoins contribuer à relativiser les stéréotypes, à repousser les limites de ce qui est faisable et pensable. Isabelle Collet, quant à elle, étudie le caractère genré du rire et de l'humour en classe : une pratique très majoritairement masculine, à travers laquelle les garçons résistent d'une part à la domination scolaire des filles, d'autre part à une éducation à l'égalité des sexes en s'imposant dans l'espace sonore de la classe par d'autres moyens que ceux préconisés par l'institution. S'ensuit pour les enseignant.e.s une dialectique complexe entre la nécessité de prohiber le sexisme et celle de préserver l'intégration de l'humoriste déviant au sein du groupe classe.

La troisième partie se penche sur les paradoxes de l'éducation-formation à travers des objets aussi variés que l'histoire du scoutisme féminin en Suisse (Anne

Françoise Praz et Christian Schiess), les enseignant.e.s face aux injures homophobes à l'école primaire (Gaël Pasquier), la dynamique non verbale des interventions didactiques en cours de badminton (Martine Vinson et Chantal Amade-Escot) ou les initiatives d'enseignantes en didactique de l'histoire dans l'enseignement secondaire (Valérie Opériol). Si la féminisation du scoutisme, étudiée par Anne Françoise Praz et Christian Schiess, ouvre aux jeunes filles des espaces de réalisation qui leur étaient auparavant fermés, elle glisse progressivement vers un familialisme qui les reconduit à leurs rôles traditionnels. Face aux injures homophobes, récurrentes sur la cour des écoles primaires, Gaël Pasquier rend compte des dilemmes auxquels sont soumis les enseignant.e.s : doivent-elles-ils réprimer l'injure au risque d'entériner sa signification péjorative ou dédramatiser la portée de l'injure en explicitant les termes et en mettant en valeur l'égalité des sexualités ? Quant à l'étude des interactions non verbales entre enseignant.e et élèves réalisée par Martine Vinson et Chantal Amade-Escot à partir de séquences filmées de cours de badminton, elle révèle des phénomènes didactiques genrés, invisibles en dehors d'une analyse très minutieuse des gestes et distances des élèves et enseignant.e.s des deux sexes et relevant d'un « impensable du genre ». Enfin l'article de Valérie Opériol, qui retrace des initiatives enseignantes visant à introduire le genre dans les cours d'histoire dans l'enseignement secondaire à Genève, est lui aussi riche d'enseignements : les thèmes abordés, les résistances des garçons, la sortie de l'indifférence de la part des filles, les stratégies enseignantes afin que les deux groupes de sexe y trouvent leur compte, etc. Cet article, à l'instar de quelques autres, ouvre sur des perspectives d'avancée.

L'ouvrage, qui pour être intéressant n'en est pas moins, quelques rares fois, d'une lecture ardue, se clôt sur une postface particulièrement éclairante écrite par Nicole Mosconi, qui a l'art de rédiger des choses complexes dans une langue limpide. Elle met en lumière les points aveugles de la notion d'égalité des sexes, à laquelle tout le monde adhère superficiellement mais qui peut revêtir des sens très différents, plus ou moins conformistes ou au contraire porteurs d'une réelle charge critique. Cette ambiguïté rend nécessaire le fait d'étudier ces questions d'égalité en se fondant sur le concept de genre, défini comme un « fait social total » au sens de Marcel Mauss, comme « un système de pouvoir entre les groupes de sexe qui produit une division hiérarchisée entre le masculin et le féminin dans tous les champs du social ». En une quinzaine de pages, elle souligne les points forts de l'ouvrage et dégage des perspectives de recherche, nous donnant envie de le relire en suivant les axes qu'elle propose.

Yvonne Guichard-Claudic

Hugues Demoulin

Égalité, mixité. État des lieux et moyens d'action au collège et au lycée

Canopé, Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques (<https://www.reseau-canope.fr/>)

Aujourd'hui, la promotion de la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et dans tous les processus de l'action publique est un incontournable. Le monde de l'éducation est en première ligne pour réussir cette évolution.

Cet ouvrage pratique édité par Canopé permet à chacun et chacune, quelle que soit sa place, de trouver des informations et de bonnes idées pour s'engager dans une démarche favorisant l'égalité et lutter contre le sexisme. Nous savons qu'attaquer frontalement les stéréotypes peut avoir pour effet de les renforcer si aucun autre schéma de pensée ne peut s'y substituer. C'est donc d'abord contre les préjugés et les discriminations qu'il s'agit de lutter, tandis qu'on cherchera à neutraliser et ne pas activer les stéréotypes.

Plusieurs conditions sont essentielles pour favoriser une approche éducative intégrant le genre. Tout d'abord l'engagement institutionnel conditionne la légitimité. L'interdisciplinarité, la transversalité et le partenariat sont trois autres paramètres également nécessaires pour que les questions relatives à l'égalité, aux discriminations ou à la sexualité entrent en résonance. Enfin, il est important de prendre en compte les résistances car, pour chacun et chacune, la prise de conscience du genre (ou de rapport sociaux de sexes inégalitaires) se fait à des moments particuliers dans sa vie. Ce qui suppose de travailler à partir de l'existant, de chercher à comprendre en quoi des projets peuvent remettre en cause des équilibres personnels ou collectifs et de rechercher les points d'ancrage viables.

Comme en témoigne le plan de cet ouvrage, le « comment » ne peut réellement être abordé qu'après avoir traité le « pour quoi » et le « pour qui », c'est-à-dire les finalités et les destinataires, et le « quoi », c'est-à-dire les notions et les concepts.

Le genre n'est pas une discipline spécifique, il traverse tous les domaines de l'enseignement et de l'éducation. C'est plutôt une grille de lecture qui révèle des processus sociaux inégalitaires entre le féminin et le masculin. L'objectif est donc de bousculer le genre.

Comprendre pour agir et moyens pour agir

C'est bien la logique de cet ouvrage qui en réussit le pari avec brio et simplicité.

La première partie ouvre, avec pertinence, toutes les portes pour savoir de quoi on parle. Elle nous donne les clés de compréhension pour qualifier, définir, interpréter, expliquer les trois notions/concepts que sont égalité, mixité, parité. Il

faut souligner tout l'intérêt des pages concernant les méthodes statistiques et les données sexuelles. Comme le dit l'auteur, ces analyses sont « encore peu familières dans les milieux éducatifs ». Il faut aussi lire la très bonne synthèse qui présente les approches biologiques (p. 36), sociologiques (p. 38), historiques (p. 42) du genre.

La seconde partie se décompose en trois temps. Dans le but d'aider à préciser les intentions poursuivies lorsqu'on souhaite travailler sur ces questions, une typologie des modes de travail pédagogique est proposée. Différents moyens et ressources (photo langages, quiz, jeux de rôle, expositions, etc. ; p. 63 à 78) permettent de traiter le genre avec des élèves. Enfin trois axes de réflexion et d'évolution, sans visée modélisante, sont présentés (neutralisation des stéréotypes, compétences psychosociales, accompagnement des minoritaires) pour illustrer l'articulation entre une problématique particulière et des activités pédagogiques, en fonction d'une finalité. Les annexes et références, bien choisies, complètent l'ensemble.

Hugues Demoulin invente le « genroscope » dans son introduction que je ne peux m'empêcher de restituer en conclusion car il est toujours question d'avoir un regard « genre ». Donc il nous faut « des 'lunettes genre' avec lesquelles on observe les apparences corporelles, l'occupation de l'espace, les activités pratiquées, et que l'on chausse pour lire les images du féminin et du masculin dans les manuels scolaires ou les médias. Des 'oreillettes genre' pour écouter les échanges verbaux, les sous-entendus et même les insultes. Un 'miroir genre' pour se voir soi-même, femme ou homme, sexuellement orienté.e alors que notre fonction éducative supposerait une neutralité parfaite. Un 'prisme genre', enfin, pour décomposer l'apparente évidence du naturel ».

Geneviève Pezeu



Montréal, 31-7-2006 – © ND

Véronique Kleiner, réalisatrice

Pourquoi les femmes sont-elles plus petites que les hommes ? (vidéo)

Lycée – Sciences de la vie et de la terre

Canopé, Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques (<https://www.reseau-canope.fr/>)

Quel est le plus grand mammifère du monde ? Une femelle figurez-vous ! La baleine bleue.

Retrouver sous forme d'outil pédagogique édité par Canopé la vidéo « *Pourquoi les femmes sont-elles plus petites que les hommes ?* » déjà diffusée sur ARTE est un vrai régal. Les images et animations sont belles, la narration par Sophia Aram très agréable à écouter et non sans humour donne un « plus » à la qualité de ce qu'il nous enseigne. En effet « comprendre le dimorphisme sexuel c'est nous comprendre nous-mêmes ». Or les préjugés sur la différence de taille sont tellement ancrés et partagés pas tous et toutes qu'ils brouillent l'analyse scientifique.

Véronique Kleiner la réalisatrice réussit à faire le tour panoramique de toutes les observations que chacun et chacune nous pouvons faire à notre niveau sur les différences de tailles entre femelles et mâles. Observation, oui ! Mais quelles sont les explications ? Toutes les thèses envisageables sont interrogées. Ainsi sont explorées les différentes pistes : génétique évolutive, métabolique et culturelle.

La pochette contient 2 DVD. L'un est composé de deux vidéos, 55 minutes pour la première et 44 minutes pour la seconde, chacune offrant la possibilité d'être regardée par petites séquences de quelques minutes. L'autre est un DVD-Rom proposant des compléments pédagogiques pour chacun des films.

« *Pourquoi les femmes sont-elles plus petites que les hommes ?* » est la première vidéo réalisée en 2013 avec les conseils scientifiques de la socio-anthropologue Priscille Touraille. Après la présentation des arguments biologiques et des lois de la sélection dans les huit chapitres de quatre à six minutes chacun, les explications proposées commencent au chapitre 9 en posant la question autrement. Et dans le dernier chapitre (10) est alors analysée l'inégalité alimentaire comme explication à la différence de taille qui fait écho à la valence différentielle des sexes conceptualisée par Françoise Héritier.

Le second film intitulé « grand et petite » (44 min) traite du même sujet avec d'autres images et une démonstration qui se veut plus scolaire pour en arriver également à voir en quoi la différence de taille peut être une construction sociale. En partant du biologique et de l'étude des squelettes, il nous montre la diversité des observations en posant des questions d'ordre écologique, philosophique, historique, ethnologique, anthropologique et ainsi présente la multiplicité des explications. Il est intéressant de voir comment, en changeant les cadres des hypothèses scientifiques, on peut aboutir à de nouvelles analyses sur le dimorphisme sexuel, par exemple en regardant les avantages et les inconvénients d'être grand.e ou petit.e selon les milieux de vie. Il semblerait tout de même que la sous-alimentation des femmes, alors que pour la procréation leurs besoins en protéines sont plus importants, explique en grande partie la différenciation de l'évolution de la taille.

Pour avoir accès aux propositions pédagogiques, il faut ouvrir le DVD-Rom, ce qui n'est pas forcément confortable. Un vrai livret d'accompagnement permettrait d'avoir une vue d'ensemble des possibilités offertes, qui sont minces. On y retrouve les synopsis et les résumés des découpages par chapitre des deux films. Les références aux programmes de SVT de la seconde aux classes de terminales guident l'exploitation des séquences. Mais les fiches de travail avec les élèves paraissent bien succinctes.

Il est dommage d'avoir cantonné ces films à l'usage du lycée et de la SVT. De nombreuses séquences ont de l'intérêt dès l'école primaire. Au-delà de l'aspect « sciences de la vie et de la terre », le questionnement plus sociologique donne à réfléchir et peut être une bonne entrée en matière pour des forum-débats avec des jeunes sur les questions des inégalités construites à partir de différences qui s'élaborent elles-mêmes dans les rapports sociaux de sexe. Deux films pour petits et grands.

Geneviève Pezeu

Stéphanie Kunert

Publicité, genre et stéréotypes

Paris : Lussaud, 2014

Les mises en scène et représentations du genre dans les médias sont des objets de recherche peu répandus dans les sciences de l'information et de la communication (SIC), en France tout au moins. Les quelques travaux existants participent pourtant incontestablement à la production d'une réflexion critique, pluridisciplinaire, sur les dynamiques contemporaines des rapports de pouvoir. Ils permettent en outre de décrypter leurs expressions, leurs enjeux et ressorts dans un espace médiatique aujourd'hui omniprésent. L'ouvrage de Stéphanie Kunert entre dans cette catégorie de travaux peu fréquents des SIC et offre un éclairage sur un point encore aveugle de ce champ de recherche : celui de la construction discursive des minorités sexuelles et de genre dans l'espace marchand et médiatique français des années 1990-2000.

L'auteure y étudie ainsi la mise en circulation d'images mobilisant des personnages gays, lesbiens ou transgenres, produites avant tout pour vendre, et questionne tout à la fois leurs fonctions et leurs effets sur les normes contemporaines de genre et de sexualité. Un peu à la manière d'Erving Goffman (1979) dans son texte *Gender Advertisement*, mais s'inspirant plus encore des travaux de Roland Barthes sur la rhétorique de l'image, Stéphanie Kunert s'appuie sur un corpus de publicités à destination du grand public (français principalement) qui sont finement décrites et analysées, parfois mises en perspective avec des campagnes publicitaires diffusées en Amérique du Nord ou dans d'autres pays d'Europe.

Par-delà l'évidence du publisexisme et de la prégnance des représentations stéréotypées dans les médias, le présent ouvrage opère une focale sur les dessous de la mise en scène d'un (prétendu) dépassement des normes de genre. Pour certaines marques et leurs publicitaires en effet, les représentations de transgressions à la norme (hétéro)sexuelle, (qui se reflètent dans la mobilisation de personnages de type « folles » ou *drag queen*, bien plus occasionnellement femmes enmasculinisées, « garçons » ou *butch*), s'inscrivent dans une logique commerciale de construction d'une identité plus « subversive » et incarnant une certaine ouverture d'esprit envers les différences et la « diversité ». Mais questionnent-elles dans le même temps les rôles sociaux qui affèrent aux normes de genre et de sexualité ? L'ouvrage de Stéphanie Kunert vient plutôt battre en brèche ces espoirs, soulignant le caractère relativement illusoire du message d'égalité sociale et politique affiché et initié par la vague du « *gay marketing* ».

L'auteure montre d'abord, de façon heuristique, comment la visée comique de publicités présentant des personnages aux marqueurs de genre atypiques

(de surcroît très souvent mis en scène dans des situations burlesques) contribue paradoxalement à réaffirmer la norme du désir hétérosexuel, voire le caractère « contre-nature » de l'homosexualité. L'« humour » Canal +, déjà épinglé de *gender-blind* limite réactionnaire par Marlène Coulomb-Gully (2012) dans un article étudiant l'émission grand public des *Guignols de l'info*, est par exemple ici présenté comme flirtant parfois avec l'homophobie, analyse qui tranche avec la réputation de la chaîne dont certaines émissions se veulent plutôt propices à assumer des messages « postmodernes ». Alternativement, la visée érotique (quoique plus rare) de publicités mettant en scène des duos de femmes (couples lesbiens sur le modèle populaire américain *butch/fem*) affirme tout autant la dimension construite du genre... que la dichotomie masculin/féminin et l'incommensurabilité de leurs différences. *In fine*, rares sont les messages publicitaires issus de la « *gay vague* » qui ne contribuent à la réification (voire à la multiplication par deux pour reprendre une expression de l'auteure) des principes de bicatégorisation et de hiérarchisation des sexes comme des sexualités.

Par ailleurs, la segmentation commerciale ciblant certaines minorités – les homosexuels au fort pouvoir d'achat dans le « *gay marketing* » – ainsi que l'usage de personnages « dégenrés » se révèlent peu enclins à bousculer les rapports de pouvoir en place. En outre, Stéphanie Kunert montre que les minorités sexuelles et de genre se révèlent des objets discursifs bien plus que des destinataires des messages publicitaires étudiés. Les approches théoriques intersectionnelles permettent ainsi à l'auteure de saisir la force du processus d'exclusion et d'invisibilisation de certaines minorités : « des lesbiennes, des trans', des homosexuels issus des minorités ethniques ou de classes moins aisées, des célibataires, [...] celles et ceux qui ne souhaitent pas vivre en couple ou avoir des enfants, etc. » (p. 137). En d'autres termes, celles se situant au croisement des rapports sociaux de sexe, de classe, de race, d'orientation sexuelle ou d'âge et qui s'éloignent des cibles commerciales « sérieuses », c'est-à-dire détenant le pouvoir économique et en conformité avec les codes esthétiques et vestimentaires de féminité/masculinité dominants. Notons qu'au processus d'exclusion s'ajoute celui d'altérisation (« rendre autre » nous dit l'auteure) des personnages les plus « décalés » (lesbiennes racialisées et *butch*, personnages avec un parcours de vie trans', etc.).

Enfin, l'ouvrage confronte les allers-retours entre discours marchands et discours militants (féministes, LGBT, anti-capitalistes), et s'intéresse aux différentes « grammaires de réception » de ces publicités, aux tensions qui leur sont inhérentes, à leurs potentiels « piratages » et « détournements ». Ainsi, lorsque certaines représentations publicitaires de l'homosexualité transposant les valeurs (hétérosexuelles) du couple, de la famille et du foyer apparaissent effroyables pour le public homophobe, les collectifs militants dénoncent la diffusion d'un modèle d'intégration traditionnelle et une normalisation de l'identité homosexuelle via le

commerce et la consommation. La critique militante LGBT anti-consumériste et anti-pub met ainsi au jour les effets induits par la catégorisation et la stéréotypie, comme l'exotisation des pédégouines, la construction d'une figure (sociologiquement non éprouvée) gay consumériste au fort pouvoir d'achat. C'est donc, comme le conclut l'auteure, dans ses critiques, que la publicité, véritable « technologie du genre » stéréotypique, trouve son principal potentiel subversif.

En bref, la lecture de cet ouvrage riche et bien écrit fait découvrir une chercheuse qui manie habilement les théories et les concepts des études féministes et des SIC ; et qui nous livre un bel état des lieux d'où nous en sommes, dans notre société, des normes de genre et de sexualités.

Julie Jarty



© ND, 2015

Références

Coulomb-Gully M. 2012. Le « genre » de la satire. *Réseaux* 171, 189-216.

Goffman E. 1979. *Gender advertisement*. New York : Harper (traduit dans *Les monuments et leurs hommes*, textes recueillis et présentés par Winkin, Y., Paris : Seuil).

